

# Sommaire

## INTRODUCTION

### HISTORIOGRAPHIE ET HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

#### 1 Historiographie

- 1.1. Une historiographie des bibliothèques universitaires récente et épisodique
  - 1.1.1. Des problèmes d'abord abordés dans un cadre « interne »
  - 1.1.2. Les articles et rapports des années 1970 et 1980
  - 1.1.3. Les premières grandes études sur les BU dans les années 1990
  - 1.1.4. Les livres plus récents qui abordent en partie les bibliothèques universitaires
- 1.2. Pour la politique documentaire et la documentation électronique, une historiographie qui reste en partie à faire
  - 1.2.1. Un manque d'ouvrages consacrés aux bibliothèques universitaires
  - 1.2.2. Plusieurs études sur le développement des collections
  - 1.2.3. De rares ouvrages sur la documentation électronique

#### 2 Les bibliothèques des universités : une histoire lente caractérisée par un manque de perspectives et une pénurie récurrente de moyens

- 2.1. Les bibliothèques avant la création officielle des universités modernes et jusqu'à la Première Guerre mondiale
  - 2.1.1. De l'Ancien Régime à la Troisième République : le désintérêt puis les premières mesures pour mettre fin à la misère des bibliothèques de facultés
  - 2.1.2. La naissance des bibliothèques universitaires grâce aux réformes de la Troisième République
  - 2.1.3. La situation à la veille de la Seconde Guerre mondiale
- 2.2. Après la Seconde Guerre Mondiale, des bibliothèques universitaires qui profitent du développement des universités
  - 2.2.1. Les difficultés persistantes d'après-guerre et l'expansion des années 1960
  - 2.2.2. La crise des BU dans les années 1970 et 1980
  - 2.2.3. La relance des années 1990 et l'augmentation des moyens grâce à la politique contractuelle

#### 3 Histoire générale de la bibliothèque universitaire d'Angers

- 3.1. Pendant la crise des années 1970 et 1980
- 3.2. Après la constitution du Service commun de documentation

## SOURCES

### 1 Les archives du SCD de la BU d'Angers

### 2 Les rapports d'activité de la BUA

### 3 Les entretiens

### 4 Les archives personnelles de Valérie Neveu

### 5 Les archives d'Internet

## BIBLIOGRAPHIE

### 1 Ouvrages

- 1.1. L'histoire des bibliothèques françaises en général
- 1.2. L'histoire des bibliothèques universitaires
- 1.3. La politique documentaire des bibliothèques en général ainsi que des bibliothèques universitaires
- 1.4. Les bibliothèques universitaires et les nouvelles technologies
- 1.5. L'open access

1.6. L'université d'Angers

## 2 Articles de périodiques spécialisés

2.1. L'histoire des bibliothèques universitaires, leur mutation et leur transformation

2.1.1. L'histoire des bibliothèques universitaires

2.1.2. La politique documentaire

2.1.3. La micro-informatique et le CD-Rom

2.1.4. La bibliothèque hybride

2.2. La documentation électronique

2.2.1. Généralités

2.2.2. L'acquisition

2.2.3. Les attentes des professionnels

2.2.4. Le consortium français Couperin

2.3. L'influence de la documentation électronique sur les bibliothèques universitaires

2.3.1. L'impact général sur les BU

2.3.2. Les sites web et les services de renseignements en ligne

2.3.3. Les transformations du métier de bibliothécaire

2.4. Les politiques des éditeurs scientifiques

2.5. Le mouvement de l'open access, les archives ouvertes et les licences nationales

2.5.1. Le libre accès

2.5.2. Les archives ouvertes

2.5.3. Les licences nationales

## 3 Sitographie

3.1. Source en ligne

3.2. Articles en ligne

3.3. L'open access

3.4. Autres sites web importants

### ETUDE DE CAS :

#### **LA CRÉATION DU CONSORTIUM UNIVERSITAIRE COUPERIN ET SON INFLUENCE SUR LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ÉLECTRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'ANGERS (BUA) DE 1999 À 2013.**

##### **1 Couperin, un consortium créé pour répondre à la pression économique des éditeurs**

1.1. L'organisation et le fonctionnement du consortium

1.1.1. L'organisation

1.1.2. L'action de Couperin

1.1.3. Les premiers contrats

1.2. Le big deal ou l'histoire d'un succès mondial

1.2.1. Le modèle économique

1.2.2. Un modèle économique qui « piège » les BU

1.2.3. Les ressources électroniques en Lettres et Sciences humaines et sociales

##### **2 Les conséquences du développement de l'offre documentaire en ligne**

2.1. La remise en cause de la notion de collection

2.1.1. La vision traditionnelle de constitution des collections

2.1.2. Une notion à réinventer

2.2. L'impact sur la profession

- 2.2.1. Les services : l'exemple du site web de la BUA, d'Ubib.fr et de la formation
- 2.2.2. L'évolution du métier
- 2.2.3. Négocier les ressources
- 2.3. La documentation électronique à la BU d'Angers : une charge financière conséquente
  - 2.3.1. L'entrée des publications périodiques électroniques en 1998
  - 2.3.2. Une augmentation des coûts constante à partir de 2005
  - 2.3.3. Un équilibre 50/50 qui bascule du côté du numérique en 2010

### **3 La remise en cause du système appelé « big deal » : une nouvelle tendance pour les négociations au XXI<sup>e</sup> s**

- 3.1. Le mouvement de l'open access : quelques éléments de définition
  - 3.1.1. Les textes fondateurs
  - 3.1.2. Deux modèles opposés : la « voie verte » et la « voie dorée »
- 3.2. L'engagement de Couperin en faveur des archives ouvertes
  - 3.2.1. Au niveau européen
  - 3.2.2. Au niveau français
- 3.3. L'UA, première université française à voter la création d'une archive ouverte institutionnelle accompagnée d'un mandat de dépôt
  - 3.3.1. La genèse du projet
  - 3.3.2. Un double projet : un dépôt pour les étudiants et un autre pour les chercheurs
  - 3.3.3. Le vote pour une archive ouverte institutionnelle à l'UA

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

## **LISTE DES SIGLES UTILISÉS**

# Introduction

Le mot « bibliothèque » vient du grec *bibliothêkê* qui signifie « dépôt de livres » : les bibliothèques sont pendant longtemps les lieux par excellence de l'imprimé. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les documents imprimés ne sont plus les supports exclusifs des contenus écrits. La documentation électronique a connu un essor considérable ces vingt dernières années. Et les bibliothèques universitaires (BU) sont parmi les premières concernées par ce nouveau contexte. Aujourd'hui elles se sont adaptées et ont intégré les ressources électroniques dans leurs offres documentaires.

On appelle document électronique une « unité d'information dont le contenu a été numérisé par la bibliothèque ou acquis sous cette forme comme élément de la collection électronique (il peut s'agir d'un e-book, de rapports, de thèses, de cartes...) <sup>1</sup>».

La révolution du numérique a donc d'ores et déjà changé le fonctionnement des bibliothèques universitaires. Et le support que cette « révolution » a le plus touché est sans conteste la revue scientifique. La revue est devenue au cours des années le mode de communication par excellence de l'information scientifique. Cependant, l'explosion d'Internet a bouleversé les modes de production, d'organisation et de diffusion de cette information scientifique qui a évolué vers de nouvelles formes. Est alors apparu un nouveau type de support et de diffusion : la revue électronique. La revue électronique connaît depuis les quinze dernières années un essor formidable, mais cela ne doit pas masquer les problèmes profonds qu'elle provoque. La remise en cause de l'édition scientifique électronique porte principalement sur le plan économique : les professionnels de la documentation contestent les prix d'abonnement trop élevés pratiqués par les éditeurs commerciaux. Ces critiques viennent s'inscrire dans l'apparition de nouvelles formes de publication dont les objectifs sont essentiellement de fournir à la communauté scientifique un accès rapide et gratuit aux travaux qu'elle produit.

La question n'est donc pas de savoir s'il y aura des changements. Ceux-ci sont déjà avérés. La question est de savoir quelle en sera l'ampleur. Un nouvel écosystème se met en place avec de nouveaux acteurs, des rapports de force et un modèle économique différents.

En quoi l'évolution du numérique a-t-elle modifié la gestion des bibliothèques universitaires ainsi que la gestion du document ?

---

1 Définition disponible dans *l'Annuaire des bibliothèques universitaires*, Paris, La Documentation française.

Nous nous attacherons d'abord à faire l'historiographie des bibliothèques universitaires ainsi que celle de la documentation électronique dans les BU. Et parce que ce mémoire ne serait pas complet sans un aperçu de l'histoire même de la constitution de ces bibliothèques, une partie remplira cet objectif. Après présentation des différentes sources utilisées pour ce travail ainsi qu'une bibliographie non-exhaustive, nous terminerons par l'étude de cas qui présentera la création du consortium universitaire Couperin en 1999 et son influence sur la politique documentaire électronique de la bibliothèque universitaire d'Angers, depuis lors jusqu'à aujourd'hui.

# Historiographie et histoire des bibliothèques universitaires

## 1 Historiographie

### 1.1. Une historiographie des bibliothèques universitaires récente et épisodique

#### 1.1.1. Des problèmes d'abord abordés dans un cadre « interne »

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le métier de bibliothécaire fait l'objet de nombreuses réflexions et les articles sur ce sujet sont nombreux dans la presse professionnelle, notamment dans la *Revue des bibliothèques* et dans le *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. Certains bibliothécaires réfléchissent à la situation des bibliothèques universitaires (BU) françaises. Parmi eux, Jules LAUDE, directeur de la bibliothèque de Clermont-Ferrand de 1899 à 1919 ou encore Paul VANRYCKE, publient des textes comparant les situations française, hollandaise et surtout allemande. Les revendications portent sur l'indépendance des bibliothèques universitaires, qui selon la presse professionnelle devraient dépendre directement du ministère. La question de la pénurie des ressources, pour les collections comme pour le personnel, est aussi souvent évoquée, de même que les problèmes de rémunération et d'avancement de carrière : « On y entre, on y avance n'importe comment ; et on n'y est pas toujours payé en proportion du travail accompli <sup>2</sup> ». La formation du bibliothécaire et ses compétences font régulièrement débat, bien que la création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) en 1879 soit un progrès considérable. Grâce à cette nécessité de formation, on assiste à un début de professionnalisation ; Arnim GRAESEL affirme dans son *Manuel de bibliothéconomie* que « C'est une erreur de croire que toute personne instruite peut remplir les fonctions de bibliothécaire <sup>3</sup> ». La profession ne veut donc plus de bibliothécaire amateur.

Dans les années 1940-1950, les bibliothèques universitaires font régulièrement l'objet de journées d'étude à l'initiative du ministère de rattachement des BU. Ainsi, en 1949, la Direction des

---

2 LANGLOIS Charles-Victor, « La réforme des bibliothèques en France », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 751.

3 GRAESEL Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, traduit par Jules LAUDE, Paris, Welter, 1897, 674 p., p. 438.

bibliothèques et de la lecture publique (DBLP), institution de tutelle des BU, organise ses premières journées d'étude consacrées aux bibliothèques universitaires. Ces journées sont ensuite organisées à des rythmes réguliers puisque les secondes ont lieu en 1952 et les troisièmes en 1956. Celles de décembre 1956 mettent à l'ordre du jour « les bibliothèques et l'université » avec l'intention d'aborder les problèmes des BU mais aussi les relations que celles-ci entretiennent avec les bibliothèques d'instituts.

Les bibliothèques universitaires débattent aussi de leurs problèmes dans le cadre des syndicats ou des associations. En 1965 s'est déroulé le colloque de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) à Genève sur « Les Bibliothèques dans l'Université, problèmes d'aujourd'hui et de demain ». En 1969 s'est déroulé le colloque « Quelles bibliothèques pour l'Université ? » tenu par l'Association de l'École nationale supérieure de bibliothécaires (AENSB).

En 1970, un groupe de directeurs de BU constitue une amicale qui devient l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) qui se réunit en assemblées générales à Bordeaux en octobre 1971 et à Dijon en septembre 1972.

En 1973, l'Association des bibliothécaires français (ABF) publie le « Livre noir » des BU, livre qui met l'accent sur la pauvreté des moyens en personnels et en crédits. 1972 avait été l'année du livre mais également l'année du déclin des bibliothèques universitaires. La section BU de l'ABF, dans son assemblée générale annuelle de 1972, avait décidé de rédiger un document dont les chiffres indiqueraient la véritable situation des bibliothèques universitaires.

En 1975, de nombreuses journées d'études sont tenues à l'occasion de la scission de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Cette scission a lieu à la suite de la création d'un secrétariat d'Etat aux Universités qui pose le problème de l'autorité de rattachement des bibliothèques universitaires. Finalement, le 2 juillet 1975, le Conseil des ministres annonce la suppression de la DBLP ; la Bibliothèque nationale ainsi que les bibliothèques d'étude et de recherche se retrouvent rattachées au secrétariat d'Etat aux Universités, les bibliothèques municipales et départementales au secrétariat d'Etat à la Culture. Le 22 février à Lyon, l'AENSB inscrit donc au programme de sa journée d'étude « les Bibliothèques universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'Université » avec pour but de faire discuter les bibliothèques et leurs partenaires universitaires<sup>4</sup>. La même année, le 7 et 8 avril s'est tenu à Gif-sur-Yvette (sud-ouest de Paris) un colloque sur les bibliothèques universitaires avec pour objectif « l'étude des problèmes posés aux bibliothèques universitaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'université<sup>5</sup> ». Les directeurs et les présidents des conseils de bibliothèque y constatent que les

---

4 « Association de l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Journée d'étude 1975 et assemblée générale à Lyon », *BBF*, t. 20, n°4, 1975, pp. 182-184.

5 « Journées d'étude sur les bibliothèques universitaires et colloque sur la lecture publique », *BBF*, t. 20, n° 7, 1975, pp. 287-301.

bibliothèques centrales et les bibliothèques d'Unités d'enseignement et de recherche (UER) ne sont pas coordonnées, ce qui a pour conséquence une occultation des collections et des difficultés d'accès.

### 1.1.2. Les articles et rapports des années 1970 et 1980

Dans les années 1970 et 1980, la croissance économique ralentit. Les ressources diminuent, jusqu'à l'engagement de l'Etat en 1988. Les difficultés des BU donnent alors lieu à plusieurs études<sup>6</sup>.

Les premières sont une série d'articles-bilans dans les années 1970. Ils décrivent l'insuffisance des moyens des bibliothèques universitaires et les conséquences sur l'enseignement et la recherche. Ces articles ne se contentent pas de critiquer le système mis en place, ils proposent également des solutions : augmentation des ressources, amélioration de la coopération entre les BU et les bibliothèques d'UER... L'évaluation se porte principalement dans deux directions : une évaluation globale des moyens des BU françaises et une comparaison avec les pays voisins.

Dans les différents bilans, la décennie 1970 est perçue comme déterminante. Les professionnels des BU avaient du mal à imaginer dans les années 1960 ce que serait le paysage documentaire des années 1980. En revanche, l'évolution des années 1980 jusqu'aux années 2000 peut être entrevue dans les grandes lignes<sup>7</sup>. La téléinformatique a introduit un profond changement. L'accès aux bases de données est quotidien dans des petits services alors qu'auparavant, cette opération était réservée à des services bénéficiant de très importants moyens de calculs. L'accès au document est devenu plus simple, plus rapide, ce qui permet une utilisation plus souple dans un champ plus large. Mais déjà le revers de la médaille est visible : les coûts de l'électronique sont plus importants que pour la documentation traditionnelle (utilisation d'équipements nouveaux, télécommunication, connexion à des fichiers lointains). Le documentaliste s'interroge sur sa place dans cette sorte de « nouveau monde » où les supports ne sont plus les mêmes et les instruments de travail différents. Les professionnels ont conscience de la part croissante de l'électronique. Ils savent que cette évolution est irréversible mais que s'ils fournissent un effort d'adaptation, elle sera positive.

Viennent ensuite toute une série de rapports :

1. 1981 : le rapport Vandevoorde<sup>8</sup>.

---

6 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p., p. 35.

7 La rédaction, « Introduction », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 17, n° 6, 1980, p. 1.

8 VANDEVOORDE Pierre, *Les bibliothèques en France, rapport à monsieur le Premier Ministre*, Ministère de la Culture, 1981, 2 vol., 74 p. et 447 p.

Le décret du 26 mars 1976 affirme la volonté de développer la coordination entre les bibliothèques et les services de documentation. Mais le rapport établi en 1980 par l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et l'Inspection générale des bibliothèques constate l'anarchie documentaire et propose de créer dans chaque université un service de la documentation avec une direction unique et un budget global<sup>9</sup>. En octobre, le Premier ministre Raymond BARRE demande à Pierre VANDEVOORDE, directeur du livre, un rapport pour le 15 juin suivant. Malgré le changement de gouvernement en mai 1981, le rapport est remis en juillet de cette même année. Le rapport Vandevoorde reprend les conclusions de 1980, à un moment où les bibliothèques universitaires sont au plus bas.

Devenu une référence, ce rapport dresse dans une première partie la situation des différents types de bibliothèques ; Pierre VANDEVOORDE y critique l'atomisation des centres documentaires. Dans la seconde partie, l'auteur propose des recommandations afin d'assurer le développement de chaque catégorie de bibliothèques ; pour les bibliothèques universitaires, il propose de réunir l'ensemble des centres documentaires dans un service de la documentation et des bibliothèques qui serait intégré dans un réseau national : les Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Il conseille aussi de transférer aux universités les coûts liés aux infrastructures (qui représentent 40 % des crédits des bibliothèques en 1981<sup>10</sup>) et de revaloriser les moyens.

## 2. 1982 : le rapport Godelier<sup>11</sup>.

Dans ce rapport, l'anthropologue Maurice GODELIER fait état d'une situation catastrophique pour les bibliothèques universitaires, situation qui, selon lui, entrave l'essor de la recherche.

## 3. 1985 : le rapport Gattégno-Varloot<sup>12</sup>.

Ce rapport pointe l'absence de programme d'envergure pour les bibliothèques universitaires. Les auteurs préconisaient d'augmenter les crédits pour revenir au niveau de 1970, d'étendre les heures d'ouverture et le libre accès, d'étendre les locaux et de créer des postes afin de poursuivre au mieux les réformes en cours.

## 4. 1989 : le rapport Miquel<sup>13</sup>.

---

9 *Rapport sur les bibliothèques et les centres de documentation des universités*, Inspection générale de l'administration-Inspection générale des bibliothèques, Paris, Ministère des Universités, 1980, 2 vol.

10 CARBONE Pierre, « Les bibliothèques universitaires », *BBF*, t. 37, n° 4, 1992, pp. 46-58.

11 A ce propos, voir BOLLACK Jean *et al.*, « A propos du rapport Godelier », *Le Débat*, 1982/5, n° 22, pp. 5-23.

12 GATTEGNO Jean, VARLOOT Denis, *Rapport sur les bibliothèques à Monsieur le ministre de l'Education nationale [et] Monsieur le ministre de la Culture*, mars 1985.

13 MIQUEL André, *Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989, 79 p.

Commandé par Lionel JOSPIN, le rapport Miquel est un tournant dans l'histoire des bibliothèques universitaires françaises. André MIQUEL, récent administrateur de la Bibliothèque nationale, y fait le constat sans concession d'une sévère insuffisance des BU : 0,65 m<sup>2</sup> par étudiant, 3,25 agents pour 1 000 étudiants, pouvoir d'achat très faible<sup>14</sup>. André MIQUEL propose la construction de 370 000 m<sup>2</sup> en dix ans, la création de 1 500 emplois et l'augmentation des crédits de 150 à 600 millions de francs. Il insiste également sur l'amélioration de l'accueil fait aux étudiants : les former très tôt à la recherche documentaire, renforcer les acquisitions et développer le libre accès dans des bibliothèques universitaires ouvertes au minimum 60 heures par semaine.

Ce rapport est à l'origine d'un profond mouvement de modernisation des bibliothèques, notamment dans le cadre du plan Université 2000.

Grâce à la prise de conscience provoquée par le rapport Miquel, les bibliothèques universitaires se développent à la fin des années 1980 mais cela n'a pas accru les publications. Les années 1990, pendant lesquelles les BU se développent à un rythme plus soutenu, voient la multiplication des publications<sup>15</sup>.

### 1.1.3. Les premières grandes études sur les BU dans les années 1990

La première monographie française entièrement consacrée aux bibliothèques universitaires voit le jour en 1992<sup>16</sup>. Après le volume général sur les bibliothèques de Denis PALLIER et celui de Bruno BLASSELLE ayant pour sujet la Bibliothèque nationale, ce numéro de la collection « Que sais-je ? » est consacré aux bibliothèques universitaires. Du fait de la limite imposée de nombre de pages, le livre n'aborde que des notions de base et les auteurs ne traitent donc que de l'essentiel. En quatre parties, Jean-Pierre CASSEYRE et Catherine GAILLARD abordent « le cadre législatif et administratif » de 1855 à 1996, des notions de bibliothéconomie, « les ressources financières et humaines » et les établissements particuliers que sont « les bibliothèques de grands établissements littéraires et scientifiques et les bibliothèques spécialisées ».

---

14 CARBONE Pierre, « Les bibliothèques universitaires », art. cit., pp. 46-58.

15 AROT Dominique (dir.), *Les bibliothèques en France, 1991-1997*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 315 p., p. 291.

16 CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, Paris, PUF, QSJ, 1996, 127 p.

Ce livre est un condensé de la situation des BU en 1992 puis en 1996 pour la seconde édition mise à jour. Les chiffres et les textes cités, souvent déjà obsolètes pour l'époque, nous montrent la rapidité des mutations en cours dans les années 1990.

Daniel RENOULT constate après la publication du rapport Miquel en 1989 que les sources concernant les bibliothèques universitaires ne se composent que de données quantitatives globales et des articles de revues professionnelles<sup>17</sup>. Il entreprend alors une synthèse qui vise à proposer un paysage des bibliothèques universitaires en 1994. Il souligne à cette occasion qu'aucune monographie traitant de chacune des bibliothèques universitaires, de Paris ou de province, n'existe.

Treize auteurs ont participé à cet ouvrage, pour une organisation en six parties : une histoire générale des bibliothèques universitaires, « les bibliothèques dans les universités », « les publics », la bibliothéconomie, les réseaux et une comparaison avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Même si on remarque que les sujets traités se rapprochent beaucoup de ceux abordés dans l'ouvrage de CASSEYRE et GAILLARD, le livre se destine avant tout à un public universitaire. C'est pourquoi la quatrième partie consacré à l'« organisation » et aux « méthodes » aborde des thèmes plus techniques comme « la fonction patrimoniale », le classement, « les bâtiments », l'informatisation et le personnel.

Reproche a aussi été fait à la dernière partie comparative de prendre comme point de comparaison des modèles de bibliothèques universitaires déjà connus (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas), alors qu'une comparaison avec les autres pays limitrophes, Italie et Espagne par exemple, aurait été plus riche. En effet, les BU de ces pays sont peu connues et une présentation en conséquence aurait été bénéfique.

Les bibliothèques universitaires ont donc peu fait l'objet d'études jusqu'à ce que l'*Histoire des bibliothèques françaises*, publiée de 1989 à 1992, entraîne une série de synthèses. Composé de quatre volumes<sup>18</sup>, l'*Histoire des bibliothèques françaises* a impulsé des recherches sur les bibliothèques mais le matériau reste rare. Les tomes 3 et 4, dirigés respectivement par Dominique VARRY, professeur à l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et chargé de conférence

---

17 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op. cit., pp. 7-9.

18 VERNET André (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 1 : Les bibliothèques médiévales du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. en 1989), 650 p.

JOLLY Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 2 : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. en 1988), 746 p.

VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. en 1991), 922 p.

POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. en 1992), 1 187 p.

à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), et par Martine POULAIN, conservateur général des bibliothèques et directrice de la bibliothèque et de la documentation de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) sont particulièrement intéressants pour faire l'histoire des bibliothèques universitaires.

Le tome 3 n'aborde les BU que sur une trentaine de pages, dans la troisième partie « Les bibliothèques et les pratiques », deuxième sous-partie « La mise en place des bibliothèques d'étude ». Cette trentaine de pages est consacrée au thème « Des bibliothèques de facultés aux bibliothèques universitaires ». Rédigée par Alban Daumas, conservateur en chef honoraire des bibliothèques et directeur honoraire de la bibliothèque de l'université de Nice, elle aborde l'histoire des BU de la Première République à la Première Guerre mondiale.

Le tome 4 est plus complet. Dans la première partie « 1914-1945 : le constat des carences », deuxième sous-partie « Les bibliothèques d'étude », Alban Daumas consacre une quarantaine de pages aux bibliothèques d'étude et de recherche, abordant des sujets aussi variés que les conséquences de la Première Guerre mondiale, les bibliothèques universitaires, des portraits de bibliothécaires comme Jules Laude ainsi que la bibliothèque Marguerite Durand, dont le fonds est spécialisé dans les femmes et le féminisme, et la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Dans la deuxième partie « 1945-1975 : naissance des politiques publiques », troisième sous-partie « L'étude. La documentation », Denis Pallier, inspecteur général honoraire des bibliothèques, s'interroge sur l'expansion des bibliothèques universitaires. Et pour répondre à cette question, il décrit l'évolution des BU de 1945 à 1975.

Alain Gleyze, conservateur des bibliothèques et directeur du Centre de formation aux carrières des bibliothèques de l'université de Bourgogne à Dijon, hérite en fin d'ouvrage des « années de crise des bibliothèques universitaires », c'est-à-dire la période 1975-1988.

La thématique des BU est ensuite présente de façon éparse lorsque les différents contributeurs à l'ouvrage abordent des thèmes généraux : bâtiments, informatisation, léger bilan et pour l'édition de 2009, dans la postface de Martine POULAIN consacrée au survol du paysage des bibliothèques de 1990 à 2010.

On peut donc constater que cet ouvrage, parce qu'il expose la genèse de la situation des bibliothèques universitaires, constitue une excellente introduction pour la compréhension de la dynamique des bibliothèques françaises et des BU.

En 1998, Dominique AROT, secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques, publie une nouvelle synthèse : *Les bibliothèques en France*<sup>19</sup>. Son ouvrage couvre la période 1991-1997, ce qui est un peu court pour faire le constat d'une évolution, d'autant que les chiffres cités par l'auteur datent de

---

19 AROT Dominique (dir.), *Les bibliothèques en France, 1991-1997*, op. cit..

1995 voire 1994. Le livre de Dominique AROT a toutefois ceci de particulier qu'il ne distingue pas chaque institution (bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, bibliothèque départementale de prêt, etc) pour ensuite en faire la description, à l'exception de la Bibliothèque nationale de France qui fait l'objet de la première partie. En réalité, l'ouvrage s'articule autour de grands thèmes, parmi lesquels les « bibliothèques dans leur territoire », l'informatique, les collections, « bibliothèques, culture et patrimoine », le « rôle de la documentation », les usagers, le personnel ou encore les textes législatifs. Ensuite, chaque type de bibliothèques est étudié selon le thème donné. Ce parti pris a l'avantage d'éviter les redondances entre chapitres et permet de comparer des évolutions souvent parallèles entre les différentes institutions.

Fait notable, on trouve en annexe les textes officiels commentés ainsi que l'évolution des institutions et des associations des bibliothèques avec à chaque fois le nom du président. L'auteur y constate également le « décollage » d'une littérature bibliothéconomique en France avec notamment la publication d'un premier manuel sur l'accroissement des collections, par Bertrand CALENGE<sup>20</sup>.

En 1998, dix ans après le rapport Miquel, paraît *Les bibliothèques universitaires : le temps des mutations*<sup>21</sup>. Qualifié de « nouveau rapport Miquel », ce rapport dresse un état des lieux des bibliothèques universitaires selon trois axes : le retard des BU, la rénovation des structures et la formation du personnel, les nouvelles technologies comme atout pour la politique documentaire des universités. Le rapport se révèle très minutieux et chiffré, ce qui fait penser à un manuel. Ce rapport conclut que les efforts sont insuffisants face à l'augmentation des effectifs étudiants, même si le retard du rapport Miquel a été en partie rattrapé. Afin de remédier à ce problème, le sénateur Jean-Philippe LACHENAUD préconise d'accorder d'avantage d'argent aux BU dans le cadre du plan Universités du 3<sup>e</sup> Millénaire (U3M). Le rapport aborde aussi de nombreuses autres questions comme la situation des bibliothèques interuniversitaires parisiennes, le droit d'auteur, la réalisation du Système universitaire de documentation... Il s'achève sur les comptes-rendus des entretiens que le sénateur LACHENAUD a menés avec des personnalités du monde des bibliothèques et de l'enseignement supérieur ainsi que sur quelques messages électroniques reçus pour l'occasion sur le site web du Sénat.

Dans la presse professionnelle cette fois-ci, l'introduction des bouquets de revues dans les bibliothèques universitaires en 1997 suscite des interrogations. Tous s'accordent sur le fait que les

---

20 CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

21 LACHENAUD Jean-Philippe, *Les bibliothèques universitaires : le temps des mutations*, Rapport d'information sur la situation des bibliothèques universitaires françaises, fait au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, Paris, Sénat, 1998, 150 p.

nouvelles technologies apportent des outils qui révolutionnent l'univers du papier. Bien que les grandes capacités de stockage apparaissent comme un moyen de résoudre l'inflation des documents papier et de faciliter leur recherche et leur gestion, le document électronique est d'abord considéré comme une surcharge de travail en plus de la gestion du papier et comme une surcharge financière. Deux « mentalités » s'opposent alors : ceux qui prédisent le tout électronique et les autres qui sont nostalgiques du papier. Et déjà les premiers avertissements se font entendre au sujet de la conservation des documents numériques car les bibliothécaires ont alors une vision de l'électronique comme quelque chose d'éphémère<sup>22</sup>.

#### 1.1.4. Les livres plus récents qui abordent en partie les bibliothèques universitaires

On constate dans les ouvrages récents, c'est à dire après les années 2000, que la bibliographie utilisée par les différents auteurs ne comporte que peu d'études sur les bibliothèques et encore moins sur les bibliothèques universitaires.

Le classique *Les bibliothèques* d'Anne-Marie BERTRAND<sup>23</sup>, devenu une référence depuis sa première édition en 1998, vient se poser en concurrence du « Que sais-je ? » de Denis PALLIER sur le même sujet. En concurrence mais aussi en complément : Denis PALLIER se concentre sur une typologie des bibliothèques et sur leur historiographie, bien que s'appuyant grandement sur la série *Histoire des bibliothèques françaises*, alors qu'Anne-Marie BERTRAND nous informe sur les fonctions, les usages et les enjeux des bibliothèques. Après avoir abordé l'histoire des bibliothèques du Moyen Âge à nos jours avec presque à chaque fois un point sur les bibliothèques universitaires, son livre se tourne vers le numérique avec un chapitre sur « les bibliothèques à l'ère du numérique » ainsi qu'un autre sur les enjeux actuels.

Une optique transversale donc, accompagnée d'une bibliographie pertinente mais limitée en fin d'ouvrage.

Pierre CARBONE, dans son « Que sais-je ? » sur les bibliothèques publié en 2012<sup>24</sup>, ne compte dans sa bibliographie de fin d'ouvrage qu'une dizaine de livres, trois revues et, fait marquant, des sites web en nombre important. Une fois encore, la limite imposée de 127 pages oblige à traiter un sujet vaste en peu de mots. Mais dans un contexte de cohabitation des matériaux papier et numérique, le livre

---

22 BRIOT Laurence, « Publications électroniques : quelles offres, quelles utilisations ? », *Archimag*, n° 104, mai 1997, p. 18.

23 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2007 (3<sup>e</sup> éd.), 120 p.

24 CARBONE Pierre, *Les bibliothèques*, Paris, PUF, QSJ, 2012, 127 p.

montre également qu'une évolution a lieu dans toutes les bibliothèques : la mise en place d'une bibliothèque virtuelle, double de la bibliothèque physique. Pierre CARBONE ne retrace que très brièvement dans son introduction une histoire générale des bibliothèques depuis le III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. jusqu'aux années 1990. Les titres des chapitres montrent un ouvrage résolument ancré dans les problématiques contemporaines, à l'inverse des « Que sais-je ? » jusqu'ici tournés vers le passé : « les bibliothèques dans le monde actuel », « les bibliothèques dans l'économie des médias », « la conservation et la valorisation du patrimoine », « l'information et la documentation »... Tout l'ouvrage est centré sur la décennie passée, avec quatre chapitres particulièrement intéressants sur le rôle des BU dans la recherche, « les bibliothèques numériques », « les ressources numériques et les consortiums de bibliothèques » et « les services en ligne ». Toutefois, il est nécessaire de connaître le sujet des bibliothèques au préalable et d'être familier des nouveautés numériques si l'on veut comprendre toutes les notions que Pierre CARBONE aborde dans un si petit format.

## **1.2. Pour la politique documentaire et la documentation électronique, une historiographie qui reste en partie à faire**

### **1.2.1. Un manque d'ouvrages consacrés aux bibliothèques universitaires**

Dans le domaine des sciences de l'information, les études sur le numérique sont courantes. Certes il existe depuis peu des rapports et des mémoires d'étude (notamment pour le diplôme de conservateur des bibliothèques) sur l'état des lieux du numérique en BU, la formation des personnels et l'utilisation des ressources électroniques. Mais il manque des ouvrages exclusivement consacrés aux bibliothèques universitaires.

En ce qui concerne les collections électroniques ou la politique documentaire numérique des BU, les études sont rares pour la simple raison que le système imposé des *big deals* empêche les professionnels des bibliothèques de faire un choix parmi les ressources électroniques qu'ils convoitent. Ce système mis en place par les éditeurs leur impose un bouquet de revues (sur lequel les bibliothécaires n'ont aucun contrôle) pour un coût beaucoup moins important que la sélection d'abonnements à l'unité. L'absence de choix induit alors une non-politique documentaire. Une autre raison est que les nouvelles technologies évoluent très rapidement ; quel est alors l'intérêt d'une étude dont certains aspects seront déjà obsolètes quelque temps après sa publication ?

Malgré ces faits , on peut tout de même estimer qu'une historiographie a été faite par certains auteurs.

### 1.2.2. Plusieurs études sur le développement des collections

Alors que les bibliothécaires anglo-saxons produisent des ouvrages sur le développement des collections dans les années 1980 et la première moitié des années 1990, il manquait en France un travail sur le sujet, bien que celui-ci soit abordé dans divers articles. *Les politiques d'acquisition*<sup>25</sup> de Bertrand CALENGE vient en partie combler ce manque. La lecture du sommaire suffit à dégager les grandes étapes d'une politique d'acquisition : « Mener l'analyse des collections et du public », définir les objectifs, les types de documents, la « sélection, décision d'acquisition et achat ». L'auteur distingue bibliothèques publiques et bibliothèques spécialisées (parmi lesquelles les bibliothèques universitaires) mais son propos porte surtout sur les premières, même si selon lui ses propositions valent pour toutes les bibliothèques. Il est en revanche à déplorer que les pages consacrées au « services communs de la documentation des universités au cœur d'une politique de réseau » soient en décalage avec l'action réelle des SCD, leurs capacités ainsi que leurs pratiques quotidiennes.

En 1999 paraît un ouvrage complémentaire du même auteur : *Conduire une politique documentaire*<sup>26</sup>. Les deux premières parties sont consacrées à l'étude de ce qu'il faut faire avant de construire une stratégie documentaire : analyser les collections (Bertrand CALENGE se concentre ici sur les bibliothèques municipales, départementales de prêt, universitaires et de grands établissements), désherber, évaluer les publics et leurs pratiques... Pour constituer ses collections, le bibliothécaire doit faire abstraction de la pression des usagers, de ses envies personnelles, des fonds déjà existants ; c'est l'objet de la seconde partie. La dernière partie présente les stratégies de développement des collections de neuf bibliothèques françaises et une bibliothèque suisse, la BU de Lausanne, ce qui permet d'aborder ces stratégies selon des tailles et des structures d'établissements différentes.

En 2001, Valérie TRAVIER publie une monographie qui est la première du genre en France<sup>27</sup>. L'ouvrage est consacré aux bibliothèques d'étude et de recherche et contient une partie théorique suivie d'une étude de cas. En effet, cette monographie porte sur un mémoire dont le cas étudié est la reconstitution de la collection de Lettres et Sciences humaines de la bibliothèque de Lyon 2/Lyon 3 après l'incendie de 1999. Tout l'intérêt de l'ouvrage réside dans le fait de faire découvrir la réflexion d'un bibliothécaire qui doit constituer et acquérir un fonds documentaire.

---

25 CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, op. cit..

26 CALENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

27 TRAVIER Valérie, *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2001, 185 p.

Plus récemment, dans la collection « Bibliothèque » des Editions du Cercle de la Librairie, *Les collections en devenir*<sup>28</sup> d'Adrienne CAZENOBÉ propose de s'interroger sur la notion de collection. L'ouvrage se compose de trois parties : la première, « Typologie des documents et caractéristiques des collections », fait une synthèse sur le livre imprimé et électronique, les documents numériques et les collections dématérialisées ; la seconde, « Constitution et développement des collections », développe de façon très complète la politique d'acquisition ; enfin, la troisième partie, « Référencement et ordonnancement des collections », aborde le catalogage.

Toute une série de synthèses donc, qui plus est sur des sujets fondamentaux pour la profession.

### 1.2.3. De rares ouvrages sur la documentation électronique

Le premier ouvrage est un livre de prime abord très technique et assurément destiné à un public de professionnels : *Bibliothèques et documents numériques*<sup>29</sup> d'Alain JACQUESSON. JACQUESSON ne constate pas de bouleversement important entre 1999 et 2005 (dates des deux éditions de son ouvrage) comme le web a bouleversé le début des années 1990. L'information numérique étant abondante et accessible de partout, de nombreux acteurs ont annoncé la disparition des bibliothèques. Mais cette prévision a poussé celles-ci à se remettre en question. Ainsi, plus les visions « futuristes » des bibliothèques sont récentes, moins elles sont radicales : en 1978, Frederick Wilfrid LANCASTER, spécialiste britannique dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques, annonçait la fin du support papier<sup>30</sup> ; *a contrario*, les auteurs récents parlent plutôt de bibliothèques « hybrides ».

Dans ce contexte de cohabitation entre documents papiers et documents numériques, Alain JACQUESSON définit la bibliothèque comme une « collection organisée de documents »<sup>31</sup> ou peuvent entrer les documents numériques s'ils sont en accord avec le développement des collections.

Le phénomène le plus spectaculaire concernant les BU et le numérique est le développement des périodiques électroniques. Les premières revues scientifiques naissent en 1675 à Paris (le *Journal des Savants*) et Londres (les *Philosophical Transactions of the Royal Society*)<sup>32</sup> avec pour objectif de permettre aux savants de communiquer. Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de publications scientifiques croît alors de façon exponentielle, comme des études des années 1960 le démontrent. C'est

28 CAZENOBÉ Adrienne, *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2010, 304 p.

29 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques. Concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 2005, 573 p.

30 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques*, op. cit., p. 36.

31 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques*, op. cit., p. 20.

32 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques*, op. cit., p. 171.

la cas notamment de l'étude de Derek John DE SOLLA PRICE, spécialiste de la science de l'information, qui dans *Little Science, Big Science*<sup>33</sup> analyse le volume des publications scientifiques depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Ce qui fait dire à Jean-Michel MERMET, chargé de mission documentaire à l'Université de Grenoble, que le cycle de l'information papier pourrait s'effondrer pour des raisons économiques, notamment à cause du coût de stockage.

*Bibliothèques et documents numériques* a aussi l'ambition de fournir une typologie exhaustive des périodiques électroniques<sup>34</sup> :

1. la copie de l'imprimé ou produit original. C'est la même chose que le support papier ou la publication originale mais sans équivalent imprimé.
2. les revues scientifiques. Elles jouent le rôle de validation des informations par les pairs et d'authentification de l'antériorité des découvertes.
3. les revues de sommaire. Elles présentent les derniers articles d'un corpus de revues dans un domaine donné.
4. les lettres d'information. Elles diffusent rapidement de brèves informations par mail.
5. les listes de discussion. Elles sont une sorte de courrier des lecteurs permanent qui va d'une information importante à une question banale.
6. les revues « mouvantes ». Ce sont des revues où les articles sont mis à jour en permanence ; il n'y a donc pas de numéro qui vient totalement remplacer le précédent.
7. les Web'zines. Ils ont une publication plus ou moins périodique sur Internet.
8. les autres types de périodiques électroniques. JACQUESSON cite comme exemple les « panneaux d'affichage » sur lesquels des informations sont inscrites.

En 2002, Ghislaine CHARTRON publie *Les chercheurs et la documentation électronique : nouveaux services et usages*<sup>35</sup> avec pour but d'aborder l'évolution de la documentation numérique scientifique. Plus récemment, en 2012, elle revient sur les revues électroniques dans *Pratiques documentaires numériques à l'université*<sup>36</sup>. Mais contrairement à Alain JACQUESSON qui effectue un

---

33 DE SOLLA PRICE Derek John, *Little Science, Big Science*, New York, Columbia University Press, 1969, (3<sup>e</sup> éd.), 119 p.

34 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques*, op. cit., pp. 175-183.

35 CHARTRON Ghislaine (dir.), *Les chercheurs et la documentation électronique : nouveaux services et usages*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2002, 268 p.

36 CHARTRON Ghislaine (dir.), *Pratiques documentaires numériques à l'université*, Paris, Presses de l'ENSSIB, 2012, 226 p.

travail très technique sur le document, elle aborde principalement les usages que les chercheurs ont de ces revues. Ainsi, elle commence par insister sur le fait que la revue est le support traditionnel de la communication scientifique et c'est celui qui a connu la plus forte expansion numérique ces dernières années.

Les travaux sur les Sciences humaines et sociales (SHS) se sont multipliés depuis quelques années, notamment les études britanniques. Ces dernières font la distinction entre le domaine des Sciences sociales (*Social Sciences* en anglais) et le domaine qui regroupe Art et Sciences humaines (*Arts and Humanities*) et portent surtout sur cette deuxième catégorie. Une synthèse détaillée a été publiée en français par Ilham DERFOUFI DAHOUN en 2009.<sup>37</sup> Mais les analyses britanniques restent axées sur des catégories larges, les analyses par discipline restant rares, sauf en Sciences économiques, Linguistique et Sciences de l'éducation.

Il ressort de ces études qu'au début des années 2000, les Sciences humaines et sociales ont largement adopté les nouvelles technologies. L'émergence du numérique a donc été tardive chez les chercheurs en SHS mais ceux-ci sont conscients que c'est un changement important en ce qui concerne la vitesse et la facilité d'accès à des ressources variées. Pour preuve, 86 % des titres en SHS sont disponibles en ligne et 58 % des chercheurs en Sciences humaines accèdent à ces ressources depuis leur bureau<sup>38</sup>.

Alors que les ressources électroniques se sont développées depuis une vingtaine d'années, elles ont fait l'objet d'une abondante littérature : rapports ministériels comme celui de Bruno VAN DOOREN<sup>39</sup>, communications, articles dans la presse professionnelle... mais très peu de synthèses ont été rédigées à leur sujet. C'est ce que rappelle Pierre CARBONE en introduction de son ouvrage sur *Les collections électroniques*<sup>40</sup>.

Organisé en quatre parties, cette synthèse aborde successivement « Le paysage éditorial », « Les consortiums et éditeurs », la politique documentaire et « Les enjeux stratégiques et les partenaires ». Une attention particulière est portée sur la nécessité de réinventer la notion de collection alors que cohabitent dorénavant des ensembles matériels et numériques. Mais bien qu'étant un ouvrage très récent

---

37 DERFOUFI Ilham, *Information scientifique pour la recherche en éducation : analyse comparée de l'offre et des usages entre la France et le Royaume-Uni*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication sous la direction de Ghislaine CHARTRON, soutenue le 19 juin 2009 à Lyon 1.

38 CHARTRON Ghislaine (dir.), *Pratiques documentaires numériques à l'université*, op. cit., p. 17.

39 VAN DOOREN Bruno, *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, Rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Paris, MENRT, 1999, 132 p.

40 CARBONE Pierre, CAVALLIER F. (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009, 311 p.

(2009), de nouvelles propositions se font déjà jour, témoignant de la vitesse à laquelle le paysage des ressources électroniques évolue.

Enfin signalons une étude consacrée exclusivement aux périodiques papier et électronique : *Gérer les périodiques*<sup>41</sup>, sous la direction de Géraldine BARRON. Ce volume 16 de la collection « La boîte à outils » fait le point sur les périodiques conservées en bibliothèque. La première partie est consacrée au « Panorama de l'offre », abordée sous l'angle du dépôt légal, de l'édition électronique et du libre accès. La deuxième partie, « Acquérir », expose le rôle des agences d'abonnement, présente les deux consortiums Couperin et Carel et définit les aspects pratiques des négociations. « Gérer », thème de la troisième partie, traite du circuit des périodiques à la bibliothèque municipale de Mulhouse, de « La gestion courante des périodiques électroniques » et retrace l'histoire du Système universitaire de documentation-Publications en série (SUDOC-PS). La dernière partie, « Conserver en réseau », décrit trois exemples de conservation partagée de périodiques imprimés : les périodiques médicaux en Ile-de-France pour la coopération thématique, l'exemple de l'Aquitaine pour la coopération régionale et la presse quotidienne régionale pour la coopération nationale.

Grâce aux dix-sept co-auteurs, *Gérer les périodiques* fournit une bonne synthèse sur les fondamentaux de la gestion des périodiques, documents aux formes variées et en évolution depuis leur passage à l'électronique.

## 2 Les bibliothèques des universités : une histoire lente caractérisée par un manque de perspectives et une pénurie récurrente de moyens

### 2.1. Les bibliothèques avant la création officielle des universités modernes et jusqu'à la Première Guerre mondiale

En 1879, les républicains arrivent au pouvoir. Va alors commencer un processus de refondation et de modernisation de l'enseignement supérieur<sup>42</sup>. La création des premières bibliothèques universitaires a lieu dès cette époque, à l'exception de celles de Paris.

---

41 BARRON Géraldine (dir.), *Gérer les périodiques*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, 167 p.

42 PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122, 2009, p. 11-33.

La Révolution avait fait disparaître les vingt-deux universités provinciales et parisiennes. Les recherches avaient alors lieu dans les académies, au Collège de France, dans les grandes écoles, institutions qui possédaient des bibliothèques. Dans le haut enseignement, les locaux sont insuffisants et les collections lacunaires. Elèves et professeurs doivent donc se rendre dans les bibliothèques municipales qui ont bénéficié des saisies révolutionnaires.

La Troisième République essaie de rattraper le retard de l'enseignement supérieur en s'occupant des bibliothèques. Déclarées « service commun », elles sont définies et organisées par des textes législatifs et réglementaires. Les collections sont enrichies par achat, dépôt de thèses ou envois de ministères. Et afin de pallier aux insuffisances de personnels, des emplois sont créés.

Malgré tout, la situation avant la Première Guerre mondiale reste catastrophique. L'inexistence des bibliothèques universitaires au XIX<sup>e</sup> siècle a provoqué un retard conséquent au XX<sup>e</sup> siècle.

### **2.1.1. De l'Ancien Régime à la Troisième République : le désintérêt puis les premières mesures pour mettre fin à la misère des bibliothèques de facultés**

Vingt-deux universités peuvent être comptées pendant l'Ancien Régime dans lesquelles les bibliothèques étaient rares. C'est dans les couvents et les collèges liés aux facultés que les étudiants et les professeurs pouvaient trouver des collections comparables à celle des autres universités étrangères.

La Révolution a supprimé les universités, créé les grandes écoles mais ne leur a pas adjoint de bibliothèque<sup>43</sup>. En effet, les assemblées révolutionnaires ont placé les saisies de 1789 (confiscation des biens du clergé), 1792 (confiscation des biens des émigrés) et 1793 (confiscation des biens des universités, académies et sociétés savantes) dans les dépôts littéraires<sup>44</sup>.

Le 15 septembre 1793, les universités sont officiellement supprimées. La loi est suspendue dès le lendemain mais les universités, abandonnées et perçues comme des piliers de l'Ancien Régime, disparaissent progressivement. Il n'y aura pas pendant plusieurs années d'établissement d'enseignement supérieur alors que les gouvernants ne savent pas où mettre les livres provenant des saisies<sup>45</sup>.

La création des écoles centrales le 25 février 1795 ravive l'idée de rendre les dépôts littéraires accessibles au public, en dehors de Paris. C'est une instruction du ministre de l'Intérieur du 26 avril 1796

43 PALLIER Denis, *Les bibliothèques*, Paris, PUF, QSJ, 2010, pp. 46-47.

44 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2007 (3<sup>e</sup> éd.), pp. 18-21.

45 VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, op. cit., pp. 546-552.

qui prévoit de créer des bibliothèques près des écoles centrales. L'organisation de ces bibliothèques est calquée sur les écoles : trois sections divisées en quatre, deux et quatre classes. L'instruction de 1796 prévoit que les bibliothèques doivent être très proches les unes des autres au niveau de leur contenu, de sorte que n'importe quel lecteur puisse s'y retrouver dans des bibliothèques de villes différentes. Elle prévoit également une sorte de fonds dont la thématique peut intéresser les habitants d'une ville (par exemple des ouvrages de marine dans les villes portuaires).

L'instruction n'est réalisée que partiellement. Trente-deux écoles centrales sont créées sur les cent huit qui doivent voir le jour. Et dans ces trente-deux écoles, très peu ont une bibliothèque qui fonctionne réellement ; on peut citer Besançon, dont la bibliothèque de l'école centrale se constitue et fonctionne rapidement<sup>46</sup>. Liées aux écoles centrales, les bibliothèques disparaissent avec elles le 1er mai 1802.

Puis Napoléon I<sup>er</sup>, même s'il met en place une université sous la forme d'un regroupement administratif d'académies, place les saisies révolutionnaires dans les bibliothèques des villes, ce qui est parfois l'occasion de créer une nouvelle bibliothèque afin qu'elle reçoive le surplus de documentation.

La Restauration supprime de nombreuses facultés. Chacun pense alors que les bibliothèques municipales suffisent aux besoins des étudiants et des professeurs car elles ont reçu d'importantes quantités d'ouvrages.

En 1854-1855, le Second Empire veut réorganiser l'Université. On compte alors seize académies qui regroupent les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire.

Le 18 mars 1855, un arrêté déclare la mise en place d'une bibliothèque académique dans chaque académie. Cela aurait pu être la fin de la misère des bibliothèques des facultés mais à cause du manque de locaux, de crédits et de personnels qualifiés, l'arrêté n'est pas respecté. En 1865, l'enquête statistique générale demandée par le ministre de l'Instruction publique, Victor DURUY, fait état d'une situation misérable des bibliothèques des facultés.

### **2.1.2. La naissance des bibliothèques universitaires grâce aux réformes de la Troisième République**

Au XIX<sup>e</sup> siècle comme à la fin de l'Ancien Régime, il existe une grande disparité entre les facultés. Celles de Paris concentrent le capital intellectuel. Les bibliothèques n'existent pas partout et lorsqu'elles

---

46 VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, op. cit., pp. 59-65.

sont présentes, elles sont médiocres. A Paris, la Bibliothèque de l'université ne comble pas les besoins des scientifiques alors qu'elle rassemble les fonds des facultés de Lettres, de Sciences et de Théologie<sup>47</sup>.

A la suite de la défaite de 1870, l'Université devient une affaire de patriotisme. Après les élections de 1877, les Républicains vont s'efforcer de fonder un véritable enseignement supérieur.

Le réseau dispersé des facultés provinciales donne lieu à une réflexion pour réformer l'enseignement supérieur en quelques grands centres. La création des bibliothèques universitaires (1873-1886) a précédé celle des universités (1886), comme l'a souligné l'historien américain John CAMP<sup>48</sup>. Les bibliothèques étaient vues comme un moyen de transformer l'enseignement supérieur et de préparer l'organisation d'universités par réunion de facultés<sup>49</sup>.

C'est la Troisième République qui fait naître les BU. La première mesure date du 29 novembre 1873 : la loi de finances crée le « droit de bibliothèque » qui oblige les étudiants à payer 10 francs supplémentaires au moment de leur inscription. Les recettes obtenues sont appréciables mais mal réparties par le Trésor. Ainsi, les bibliothèques parisiennes reçoivent le plus alors qu'elles sont déjà les plus riches.

Entre 1878 et 1886, les ministres de l'Instruction publique vont promulguer des textes législatifs ou réglementaires afin de fixer la mise en place, l'organisation, le fonctionnement et le personnel des bibliothèques universitaires. Ces ministres sont Agénor BARDOUX, Jules FERRY et René GOBLET<sup>50</sup>.

Le texte le plus important est certainement l' « Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires » qui voit le jour le 4 mai 1878. Inspirée par Jules de CHANTEPIE qui avait été chargé de visiter les universités allemandes en 1873, elle se divise en six parties dont trois importantes. Ces trois parties majeures traitent des devoirs du bibliothécaire, de comment classer et cataloguer un ouvrage et de diverses prescriptions techniques. L' « Instruction générale » est publiée au *Bulletin administratif* en 1880. La circulaire d'accompagnement prévoit la création d'une Commission centrale des bibliothèques académiques et la parution d'un modèle de règlement intérieur qui détermine le mode de nomination du bibliothécaire et ses fonctions. Agénor BARDOUX souligne que le bibliothécaire ne sera pas une personne non qualifiée mais un vrai employé attaché à sa mission. La Commission centrale des bibliothèques académiques est créée le 31 janvier 1879. Elle a pour but de donner son avis sur différents sujets

---

47 CAMP John, « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 », *BBF*, t. 28, n° 2, 1983, pp. 155-166.

48 CAMP John, « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 » op. cit., pp. 155-166.

49 PALLIER Denis, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 46-47.

50 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op. cit., p. 15.

(demandes d'emplois, projets de règlement, propositions d'achats, crédits, etc) et de surveiller l'application des textes.

L'année suivante, le 23 août 1879, Jules FERRY signe trois arrêtés. Le premier édicte un règlement modèle, le second énonce des mesures d'ordre et le troisième est relatif à l'examen professionnel pour devenir bibliothécaire. Ces textes sont beaucoup critiqués et vont faire l'objet de modifications. Fin 1881, les textes réglementaires existent et vont être appliqués. Les BU commencent alors à exister<sup>51</sup>.

Dans le mouvement de reconstitution progressive des universités, la circulaire du 20 novembre 1886 instaure des dispositions nouvelles qui sont appliquées sans modification majeure pendant plusieurs décennies.

Les textes publiés de 1878 à 1886 sont appliqués dans la France entière à l'exception de Paris qui conserve une organisation particulière. Les bibliothèques fonctionnent rapidement en réseau avec la mise en place du prêt interuniversitaire en 1887.

### 2.1.3. La situation à la veille de la Seconde Guerre mondiale

De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, les bibliothèques universitaires sont en retrait par rapport à l'Université et à la Recherche. Plusieurs problèmes sont recensés : l'indifférence des universités, les locaux insuffisants, le personnel pas assez nombreux, les ressources limitées aux cotisations des étudiants et la faible amplitude des horaires d'ouverture.

Les locaux sont trop petits. Les places en salle de lecture sont insuffisantes. En résumé, les bâtiments sont vétustes et inadaptés. La place manque partout mais les crédits sont très faibles. Il faut dire qu'un tiers du budget passe dans l'entretien, le chauffage, l'éclairage et les frais de bureau, ce qui ne permet pas des achats de livres conséquents<sup>52</sup>.

Rien ne se passe d'important pour les bibliothèques universitaires de 1900 à 1914, à part la mise en place de la Commission supérieure des bibliothèques le 12 janvier 1909 ainsi que deux décrets de juin 1910 concernant le personnel technique.

---

51 VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, op. cit., pp. 552-559.

52 VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, op. cit., pp. 559-566.

Les statistiques de 1912 pointent les faiblesses des BU : elles sont pauvres dans tous les domaines<sup>53</sup>. En 1914, on trouve une bibliothèque universitaire pour chaque université mais elles ne sont ni riches ni fréquentées. Les BU sont perçues par les facultés comme des organismes extérieurs et ne sont pas enrichies. Il faut l'intervention du ministre en 1923 pour que bibliothèques universitaires et bibliothèques des facultés coopèrent.

## 2.2. Après la Seconde Guerre Mondiale, des bibliothèques universitaires qui profitent du développement des universités

C'est par un décret du 19 août 1945 que le général de Gaulle crée la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en lui confiant trois missions : administrer les bibliothèques savantes, contrôler les bibliothèques municipales, organiser et administrer la lecture publique.

En 1945, la DBLP constate la pauvreté des bibliothèques universitaires. Les BU étaient peu nombreuses et traînaient des handicaps très importants. Jusqu'à la fin des années 1950, la Direction consolide ces bibliothèques. Du début des années 1960 jusqu'à 1975, la période est à l'expansion pour les BU. Les effectifs étudiants augmentant très fortement, les universités se développent et les BU suivent le rythme<sup>54</sup>. Mais la pénurie documentaire de 1969 à 1988 va encore s'aggraver après 1975 quand les ressources vont diminuer.

On compte dix-sept bibliothèques universitaires en 1945 (une pour chaque académie). L'université de Paris comptant quatre sections : la bibliothèque de la Sorbonne, la bibliothèque de la faculté de Droit, les bibliothèques des facultés de Médecine et de Pharmacie. Viennent s'y rattacher trois autres bibliothèques : art et archéologie, Sainte-Genève et la documentation internationale contemporaine (ancienne Bibliothèque-musée de la guerre).

### 2.2.1. Les difficultés persistantes d'après-guerre et l'expansion des années 1960

Les bibliothèques universitaires connaissent un développement quasi simultané de celui des universités. Après la Libération, l'accès à l'université n'est plus réservé à une petite partie de la population. Dans les années 1960, le baby-boom et l'augmentation de la scolarisation donnent naissance

---

53 VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, op. cit., pp. 567-568.

54 ANNEZER Jean-Claude, « SOS BU. Un appel qui n'en finit pas de résonner ? », *Bibliothèque(s)*, n° 28, juin 2006, pp.84-87.

à l'université de masse<sup>55</sup>. Mais les handicaps des BU demeurent ; elles connaissent toujours des problèmes structurels dénoncés par l'Association des bibliothécaires français : aucun bureau ne leur est consacré à la Direction, leur organisation est toujours régie par les circulaires du XIX<sup>e</sup> siècle, les moyens de fonctionnement sont faibles, les bâtiments datent du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle alors que le nombre d'étudiants passe de 29 000 en 1900 à 97 000 en 1945<sup>56</sup>. La situation budgétaire est complexe ; après l'interruption des subventions de l'Etat, ne reste que le droit de bibliothèque qui est loin de suffire au financement total.

La période des Trente Glorieuses est pour les bibliothèques universitaires découpée en trois étapes : les années de structuration de 1945 à 1959, un programme d'équipement dans les années 1960 et une crise et une évaluation qui conduisent à un bilan de l'ensemble de la période dans les années 1970 et 1980.

En 1945 est créée la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Cette Direction va permettre une relance des BU en agissant rapidement. En 1945, la subvention supprimée par l'Etat en 1905 est rétablie pour servir prioritairement aux achats documentaires. En 1949, les droits de bibliothèques sont relevés de 200 à 600 francs. La Direction fait également prendre en charge par l'Etat les salaires des personnels de bibliothèques. La même année sont engagés des crédits d'équipements de 5 milliards de francs qui permettent la construction de sept bibliothèques et l'aménagement de neuf en dix ans<sup>57</sup>. Au début des années 1950, chaque bibliothèque est dotée de personnels technique et administratif.

Malgré ces développements et l'augmentation des acquisitions, les statistiques montrent que le pourcentage d'inscrits en bibliothèque et le volume de communication ne croissent que faiblement<sup>58</sup>.

Les BU, léthargiques jusqu'aux années 1930, connaissent un véritable essor dans les années 1960 et jusqu'en 1975. Imitant l'organisation des universités, les nouvelles bibliothèques se structurent en sections correspondant à un groupe de disciplines (Lettres, Droit, Science, Médecine, Pharmacie) afin de déconcentrer les documents. La Direction des bibliothèques a obtenu qu'un programme de construction soit inscrit dans le IV<sup>e</sup> Plan national. Ainsi, dans les années 1960, 250 000 m<sup>2</sup> de locaux sont

---

55 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 31-32.

56 POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009, pp. 522-524.

57 POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, op. cit., pp. 525-528.

58 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op.cit., pp. 21-22.

construits, le budget de fonctionnement est multiplié par deux et le personnel par trois, passant de 750 employés à 2 500<sup>59</sup>. L'organisation des bibliothèques est repensée en profitant de cette expansion.

En 1960, l'instruction du 4 mai 1878 et le règlement de 1886 sont encore appliqués. Les réformes vont se faire progressivement. En 1961, des journées d'étude consacrées aux BU donnent lieu aux instructions du 7 juillet 1961 qui préconisent le libre accès aux documents et un classement selon la Classification décimale universelle (CDU). Le but est alors de permettre au public d'accéder lui-même aux documents de consultation courante qui se trouvaient auparavant en magasin. Le 20 juin 1962, de nouvelles instructions fondent la bibliothéconomie universitaire française, jusqu'au réexamen de 1988. Les instructions abrogent les textes précédents et édictent de nouvelles règles<sup>60</sup> :

1. l'accès libre et l'adoption de la CDU.
2. une distinction des espaces selon le niveau des étudiants : les étudiants disposent d'une salle de lecture avec ouvrages de référence et manuels en libre accès ; les étudiants avancés disposent d'usuels et de fonds concernant la recherche.
3. le magasin ne contient que les ouvrages peu consultés.
4. établissement d'un catalogue systématique en CDU.
5. signalement des ouvrages pouvant être empruntés.

Ces principes sont appliqués aux constructions nouvelles. Dans ces constructions, les subventions de fonctionnement voient s'ajouter des crédits d'équipements en 1962. Les crédits par étudiant passent de 119 francs en 1959 à 237 francs en 1968. Dans la décennie, le personnel des bibliothèques passe de 748 à 2 519<sup>61</sup>. De 1962 à 1970 fonctionne aussi un Service d'information bibliographique (SIB) qui doit aider les bibliothécaires dans leurs acquisitions.

La loi Faure de 1968 provoque un changement institutionnel en fournissant un cadre de fonctionnement administratif : « La loi affirme l'autorité (relative) des universités, la participation, par la représentation de tous les membres de l'université dans ses organes délibératifs ; la pluridisciplinarité en supprimant le cloisonnement facultaire au bénéfice d'unités d'enseignement et de recherche (UER) »<sup>62</sup>. Elle fait des BU un service commun aux composantes d'une université et non plus un établissement affecté aux besoins des facultés.

---

59 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 31-32.

60 POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, op. cit., pp. 528-538.

61 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op. cit., pp. 22-24.

62 POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, op. cit., p. 536.

### 2.2.2. La crise des BU dans les années 1970 et 1980

De 1975 jusqu'à la fin des années 1980, les BU décrochent par rapport aux universités qui elles continuent de croître. Entre 1975 et 1989, seuls 47 000 m<sup>2</sup> sont construits, le personnel stagne autour de 3 000 emplois et les crédits d'achat diminuent en francs constants de 1976 à 1982. Les bibliothèques de proximité (bibliothèques de laboratoires...) vont se développer pour pallier aux insuffisances des BU<sup>63</sup>.

Le premier choc pétrolier de 1973 provoque un contexte de crise et de restructuration dans lequel l'enseignement supérieur n'est pas une priorité. Mais le nombre d'étudiants augmente toujours : ils sont 135 000 en 1950, 202 000 en 1960, 625 000 en 1970<sup>64</sup>, alors que les moyens des BU (mètres carrés, emplois, budget documentaire) ne correspondent plus à la demande. Les BU doivent faire face à plusieurs défis alors que leurs moyens sont faibles : l'augmentation de leur public, la croissance très rapide de la littérature scientifique (l'expression « explosion de l'information » est forgée après la Seconde Guerre mondiale) et l'évolution technologique rapide.

Une enquête de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) révèle que de 1981 à 1986, les prix augmentent de 7 % par an pour les livres français achetés par les BU, de 16 % pour les livres étrangers, de 14 % pour les périodiques français et de 19 % pour les périodiques étrangers. L'achat de périodiques représente 85 % du budget dans les années 1960. En province, ces dépenses baissent à 55 % du total en 1972<sup>65</sup>. A cause de l'augmentation du coût de la documentation, les BU sont en pénurie jusqu'en 1988.

Pour maintenir les abonnements de périodiques dont les enseignants-chercheurs ont besoin, l'achat d'ouvrages est fortement réduit. Les BU n'ont pas pu suivre la forte croissance de l'édition, ni la diversification des filières et des disciplines. Avec pour conséquences le manque de livres récents, le manque de places assises, un accès libre réduit à 25 % des collections, des horaires d'ouverture réduits et une aide au lecteur restreinte.

De 1975 à 1990, les BU sont placées sous tutelle de différents services ministériels aux attributions plus ou moins étendues :

- de 1975 à 1982, le Service des bibliothèques du secrétariat d'Etat aux Universités remplace la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Il va lancer l'informatisation ainsi que

---

63 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 31-32.

64 PALLIER Denis, *Les bibliothèques*, op. cit., p. 99.

65 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op. cit., pp. 32-33.

l' « Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires » (ESGBU<sup>66</sup>). Mais son action est limitée par le manque de moyens.

- de 1982 à 1989, la DBMIST mène une politique volontariste de développement des nouvelles technologies de l'information.
- après 1989, les BU sont prises en charge par une sous-direction des bibliothèques intégrée dans la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU) de l'Education nationale. Cette sous-direction développe les moyens des BU dans le cadre de la politique contractuelle. Elle intervient fortement dans les universités du nord et de l'ouest qui ont des moyens faibles alors que les taux de croissance des étudiants sont les plus forts.

Dans le même temps, des opérations de modernisation sont menées : l'informatisation des fonctions bibliothéconomiques grâce aux logiciels sur micro-ordinateur dès 1983, la mise en place d'un réseau de catalogage partagé, Mobicat, mais moins glorieux que le Catalogue collectif national (CCN) qui permet de localiser les périodiques, l'interrogation des banques de données et le développement du prêt entre bibliothèques (PEB).

L'évolution des pratiques a conduit à réviser les instructions de 1962. Les décrets 85-694 du 4 juillet 1985 et 91-320/321 du 27 mars 1991 établissent une nouvelle organisation documentaire par une évolution statutaire importante<sup>67</sup> : le passage des bibliothèques universitaires (BU) et interuniversitaires (BIU) aux Services communs de la documentation (SCD) et Services interétablissements de coopération documentaires (SICD). Toutefois dans les faits, l'expression « BU » reste très largement utilisée. Progressivement, les universités se sont dotées de services communs pour l'organisation des bibliothèques et des centres de documentation. Le SCD est placé sous l'autorité directe du président d'université et a vocation à fédérer la documentation universitaire dans sa globalité<sup>68</sup>.

Le processus de constitution des services de documentation s'est fait rapidement en 1988-1989 dans les BU de région. A la rentrée de 1989, plus de 80 % d'entre elles avaient constitué leur service commun<sup>69</sup>.

---

66 Publiée dans le *Bulletin des bibliothèques de France* (résultats de 1974 à 1977 et de 1979 à 1984), en fascicules isolés (de 1985 à 1987) puis dans l'*Annuaire des bibliothèques universitaires*, Paris, La Documentation française.

67 CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, op. cit., pp. 21-23.

68 AROT Dominique (dir.), *Les bibliothèques en France, 1991-1997*, op. cit., p. 66.

69 RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, op. cit., pp. 38-40.

### 2.2.3. La relance des années 1990 et l'augmentation des moyens grâce à la politique contractuelle

A cause de l'explosion du nombre d'étudiants, la situation des BU devient catastrophique à partir de 1975 et jusque dans les années 1980. Les pouvoirs publics sont alertés notamment par le rapport Miquel mais aussi par des intellectuels dans la revue *Le Débat*<sup>70</sup>. Une politique de rénovation est mise en place, avec deux axes directeurs : l'augmentation des moyens attribués par l'Etat et l'incitation à une politique de contractualisation et de partenariat avec les autres collectivités publiques.

La loi Savary de 1984 donne des orientations importantes concernant la contractualisation et le partenariat avec les collectivités publiques. Elle impose également l'inscription de la documentation scientifique et technique dans les missions des universités avec la possibilité pour celles-ci de passer des contrats avec l'Etat ou la région. Les décrets d'application du 4 juillet 1985 pour les bibliothèques de province et du 27 mars 1991 pour les bibliothèques de la région parisienne intègrent ou associent au Service commun de documentation toutes les bibliothèques de l'université.

La contractualisation permet d'insérer les constructions de bibliothèques dans un programme national d'aménagement du territoire universitaire<sup>71</sup>. Chaque université doit élaborer un projet d'établissement, document contractuel négocié avec l'Etat et dont dépendent en partie les ressources allouées aux BU.

Afin d'améliorer le parc immobilier, des moyens ambitieux sont mis en place. En 1990, les négociations pour le schéma Université 2000 commencent. L'Etat demande la participation des collectivités territoriales au financement des équipements universitaires à hauteur de 50 %<sup>72</sup>. L'accord est respecté puisque celles-ci apportent 16 milliards sur les 32 prévus. Plan quinquennal de 1991 à 1995, Université 2000 est ensuite intégré dans le XI<sup>e</sup> Plan (1994-1998). La continuité de la stratégie est ensuite assurée par le plan Universités du 3<sup>e</sup> Millénaire (U3M) de 2000 à 2006. A noter que U3M se concentre essentiellement sur l'Ile-de-France, où la situation des BU est très inquiétante.

Bilan de l'opération : entre 1988 et 1998, les crédits accordés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sont multipliés par six et 1 300 emplois sont créés<sup>73</sup>; de 1992 à 2001, 270 000 m<sup>2</sup> de locaux sont construits et 40 000 places d'accueil aménagées.

---

70 NORA Pierre (dir.), *Le Débat : histoire, politique, société*, Paris, Gallimard, numéros de la deuxième moitié des années 1980.

71 PALLIER Denis, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 101-103.

72 AROT Dominique, « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 », *BBF*, t. 46, n° 6, 2001, pp. 35-44.

73 BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, op. cit., pp. 44-48.

## 3 Histoire générale de la bibliothèque universitaire d'Angers

### 3.1. Pendant la crise des années 1970 et 1980

Dans les années 1970, le nombre de mètres carrés de bibliothèque est clairement insuffisant : la bibliothèque de la section Pharmacie-Médecine compte 470 m<sup>2</sup> et celle de la section Droit-Lettres-Sciences seulement 400 m<sup>2</sup>, qui plus est dans des préfabriqués<sup>74</sup>. Afin d'améliorer la situation, il est nécessaire de construire de nouveaux bâtiments. En janvier 1974, l'Etat accepte que la ville d'Angers cède deux terrains à l'université : un chemin des Capucins pour la bibliothèque de l'UER Sciences médicales et pharmaceutiques et un autre rue Lakanal pour une bibliothèque universitaire commune à plusieurs sections. Mais cette cession ne signifie aucunement que l'université s'engage à construire ces deux bibliothèques à court terme. C'est pourquoi en 1975-1976, le lieu d'implantation de la BU est toujours sujet à questionnement : doit-elle être construite à Belle-Beille près des UER de Sciences et de l'IUT ou au Lac de Maine près des UER de Lettres et de Droit ?<sup>75</sup>

### 3.2. Après la constitution du Service commun de documentation

En 1989, le SCD de l'université se constitue. Sur le campus de Belle-Beille, une BU est créée pour les sections Droit, Lettres et Sciences. Profitant du déménagement de l'Institut Montéclair de l'hôpital d'Angers vers le quartier du Lac de Maine en 1985, une nouvelle BU de médecine est établie dans les locaux pour une surface trois fois plus importante que l'ancienne bibliothèque boulevard Daviers<sup>76</sup>.

La Bibliothèque Universitaire d'Angers a été constituée par différents fonds (fonds propres, fonds des Unités de formation et de recherche en 1990 grâce aux nouveaux locaux, dons d'origines diverses). Dans le cadre du schéma « Université 2000 », une nouvelle tranche de l'ensemble Droit-Lettres-BU est

---

74 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, 328 p., p. 226.

75 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 237.

76 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 247.

achevée de construire en 1992<sup>77</sup> et la BU bénéficie d'une extension de 4 620 m<sup>2</sup>. Les bibliothèques des différentes composantes sont rassemblées dans la nouvelle BU de Belle-Beille, ce qui permet la concentration des collections. A peine inaugurée, la nouvelle bibliothèque manque déjà de place ; en effet, elle met à disposition une place pour 45 étudiants, d'où une saturation quasi permanente<sup>78</sup>.

A cause du déménagement dans les nouveaux locaux, de l'apport de fonds des UFR et du manque de personnel, la BU avait accumulé un retard de catalogage. Le personnel a mis en libre accès le classement professionnel mais les étudiants avaient du mal à s'orienter. Pour l'année 1990-1991, la BU pare au plus urgent en renforçant l'information au lecteur, en améliorant la signalisation et en élargissant les horaires d'ouverture. Pour résoudre définitivement le problème de l'accès à la documentation, la bibliothèque universitaire décide d'informatiser l'établissement. L'informatisation était vue comme le seul moyen rapide de permettre le reclassement du fonds.

Le système à choisir devait être ergonomique car « dans le cadre d'un rangement beaucoup plus logique », chaque document devait être recoté pour lui affecter un nouvel emplacement. Il fallait aussi qu'il puisse aménager un accès public pour le lecteur afin qu'il accède à la localisation du document. Et il était également nécessaire que le système soit capable de participer à un réseau de catalogage partagé afin de récupérer les notices des livres déjà créées. Ces éléments sont intégrés dans le cahier des charges du système. En novembre 1991, l'appel d'offres est lancé ; mais il est « déclaré infructueux par manque de concurrence <sup>79</sup> ». A la suite de cet échec, la BU décide de passer en revue les différents logiciels disponibles. L'impératif premier était que ce logiciel devait être utilisé dans d'autres établissements sans causer de problèmes particuliers. Le choix se porte sur le logiciel DYNIX, déjà utilisé dans des bibliothèques universitaires de la même taille que celle d'Angers et qui satisfaisait ses utilisateurs.

Le contrat est négocié en avril 1992. La BU décide d'acquérir Dynix porté sur matériel Hewlett-Packard. Le câblage informatique des locaux a lieu début mai. Le système de gestion de bibliothèque est mis en place en 1993 ; il recense les ouvrages possédés par la BU. Cette informatisation suscite le désaccord du personnel de la BU qui déplore l'absence de concertation et pense qu'une classification propre à la BU d'Angers est moins pertinente qu'une classification normalisée<sup>80</sup>. Mais Jean-Claude BROUILLARD, alors directeur du SCD, insiste sur le fait que cette classification est utilisée par les enseignants et qu'elle

77 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 248.

78 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 278.

79 Archives du SCD. 1 SCD 40, compte-rendu du Conseil de la BU du 5 juin 1992.

80 Archives du SCD. 1 SCD 78, lettre du personnel de la bibliothèque universitaire au Conseil du Service commun de documentation en date du 29 mai 1992.

permettra un fonctionnement plus facile pour les étudiants et les magasiniers. Finalement, les ouvrages sont entièrement recotés en 1996.

En 1994, la BU compte 7 000 m<sup>2</sup> et 120 000 volumes<sup>81</sup>. A l'initiative de Jean-Claude BROUILLARD, directeur du SCD, des fonds spécialisés sont ouverts à partir de 1995 afin de soutenir la recherche en Sciences humaines et sociales. Des fonds littéraires sont constitués : fonds André Dhôtel, archives des poètes de l'école de Rochefort, fonds Michel Tournier, fonds Anthony Burgess, fonds Julien Gracq, etc. En 2000 est également créé le Centre des archives du féminisme (CAF) qui conserve les archives concernant la cause des femmes.

Au début des années 1990, un nouveau plan prévoit la construction d'un ensemble sur le campus de Belle-Beille. Mais le président Pierre JALLET<sup>82</sup> estime que la place n'est pas suffisante. Un transfert vers la ZAC Saint-Serge nécessiterait la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire sur les lieux. Fin 1994, le Conseil d'administration approuve le transfert à Saint-Serge de l'UFR de Droit, d'Economie et de Sciences sociales et de la section « Droit » de la bibliothèque<sup>83</sup>. La construction de la BU est prévue sur l'îlot 4bis. Les travaux s'étendent sur plusieurs années et le nouvel ensemble de Saint-Serge n'est prêt que pour la rentrée 1998. Il dispose alors d'une bibliothèque de 2 500 m<sup>2</sup><sup>84</sup>. Le dernier agrandissement de la BU de Saint-Serge est effectué en 2010.

En 2012, l'ensemble des BU totalisait une superficie de 14 855 m<sup>2</sup> pour 1 984 places assises et une collection qui approchait le demi million de livres, 800 abonnements papier et plus de 25 000 revues numériques<sup>85</sup>.

---

81 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 267.

82 Agrégé de médecine, docteur d'État en médecine et docteur d'État en sciences physiques, Pierre JALLET est président de l'université d'Angers de 1992 à 1997.

83 Archives du SCD. 1 SCD 40, compte-rendu du Conseil de la BU du 5 avril 1995.

84 DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., pp. 257-259.

85 Données disponible sur le site web de la bibliothèque universitaire d'Angers.

<<http://bu.univ-angers.fr/page/rapports-et-chiffres>>

# Sources

## 1 Les archives du SCD de la BU d'Angers

Ces sources proviennent des archives du Service commun de documentation (SCD) de l'Université d'Angers (UA), conservées à la Bibliothèque Universitaire de Belle-Beille.

Je tiens à signaler que certaines cotes du bordereau de versement 1 SCD sont en décalage par rapport aux cotes inscrites sur les boîtes. Par exemple la cote du bordereau 1 SCD 68 correspond à la boîte 1 SCD 69. Ce décalage n'a toutefois lieu que sur une petite dizaine de cotes, environ de 1 SCD 60 à 1 SCD 69 (cotes du bordereau). Les cotes données ci-dessous sont celles inscrites sur les boîtes.

- **1 SCD**

### 1 SCD 40 :

*Projet du procès-verbal (PV) pour le Conseil du SCD du 22 mai 1990.*

Ce PV aborde le problème du manque de place à Belle-Beille, apporte quelques éléments sur le projet d'informatisation et prévoit l'embauche de moniteurs étudiants pour étendre les horaires d'ouverture.

*Compte-rendu du Conseil de la BU du 5 juin 1992.*

Le compte-rendu expose brièvement le budget de l'année 1992. Une très importante partie détaille la mise en œuvre du projet d'informatisation de la BU. Un paragraphe évoque les raisons de la classification adoptée.

*Notes de N. CARITOUX, chef de projet informatique, sur la présentation du projet.*

Ces notes sont retranscrites presque à l'identique dans le compte-rendu du 5 juin 1992 précédemment cité.

*Compte-rendu du Conseil de la BU du 9 avril 1993.*

Les discussions portent sur différents problèmes de budget. Le dernier paragraphe signale que les bibliothécaires et magasiniers ne sont pas d'accord sur le choix de l'informatisation de la bibliothèque universitaire mais que les étudiants ne se plaignent pas à ce sujet.

*Compte-rendu du Conseil de la BU du 5 avril 1995.*

Sont abordés le budget de l'année 1995, les créations de poste, la construction de Saint-Serge et le fonctionnement de la bibliothèque. Une synthèse est faite sur l'informatique à la BU. On trouve également une liste des nouveaux projets envisagés pour l'année scolaire 1995-1996.

*Compte-rendu du Conseil de la BU du 11 mars 1996.*

On y trouve le bilan de l'année 1995 (accroissement des collections et informatisation), un point sur les créations de poste et un point sur le prêt entre bibliothèques.

*Réunion du groupe de réflexion sur la BU le 11 avril 1996.*

Deux points sont abordés : le fonctionnement de la bibliothèque (problèmes et réorganisation après le départ de la section Droit à Saint-Serge) et la politique d'achat des livres et des abonnements aux revues.

1 SCD 69 :

*ESGBU 1997.*

Détail des dépenses documentaires de la BU d'Angers pour l'année 1997.

1 SCD 77 :

*Dépenses d'information scientifique et technique pour les années 1988, 1989 et 1990.*

Détail du nombre d'abonnements aux périodiques papier par composante.

1 SCD 78 :

*Lettres du personnel de la BU au Conseil du SCD en date du 29 mai 1992.*

Le personnel fait part de son désaccord à propos du nouveau classement des ouvrages des sections Sciences-Droit-Lettres, établie selon une classification propre à la BU d'Angers et non selon une classification normalisée.

*Lettre du personnel de la BU au Conseil du SCD en date du 21 avril 1994.*

Le personnel signale le « manque de qualité » de la BU : absence d'indexation-matière depuis les deux années précédentes, beaucoup d'ouvrages en cotation provisoire ou en attente de cotation, personnel pas assez qualifié.

- **2 SCD**

2 SCD 69 :

*ESGBU 1998.*

Détail des dépenses documentaires de la BU d'Angers pour l'année 1998.

*ESGBU 1999.*

Détail des dépenses documentaires de la BU d'Angers pour l'année 1999.

2 SCD 102 :

*Contrat 2000-2003 : informatisation.*

Ce contrat détaille les prévisions d'achat du matériel informatique sur quatre ans. Une partie est consacrée à un état des lieux des ressources numérisées en ligne.

- **5 SCD**

5 SCD 05 :

*ESGBU 2002.*

Détail des dépenses documentaires de la BU d'Angers pour l'année 2002.

- **7 SCD**

7 SCD 10 :

Les premiers contrats de Couperin.

Ce document détaille les trois premiers accords conclus par Couperin ainsi que les perspectives concernant l'extension future du consortium.

7 SCD 12 :

*Dépenses documentaires pour l'année 2000.*

Détail des dépenses documentaires par composante pour l'année 2000.

*Compte-rendu de la réunion Couperin, sous groupe de travail sur les aspects administratifs et juridiques, séance du 29 juin 2001.*

Ce document dresse une typologie des groupements acheteurs de documentation.

*Présentation de Couperin à la BNF le 4 juillet 2000.*

Présentation des objectifs de Couperin. Rappel de l'historique de la structure et des premiers accords conclus.

- **Boîte non classée intitulée « Documentation électronique »**

*Conventions entre le SCD, le Centre hospitalier universitaire (CHU) et le Centre Paul Papin (CPP) pour l'accès à des ressources électroniques (2007-2009).*

Ces conventions permettent de comprendre comment des établissements rejoignent des contrats passés entre le consortium Couperin et certains éditeurs (ici pour accéder à l'offre Elsevier ScienceDirect).

*Reconduction de la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commande Chemical Abstract Service (2007-2009).*

Ce contrat porte sur la reconduction d'adhésion à un groupement de commande pour l'Université d'Angers. Les différents articles du contrat stipulent la liste des adhérents, l'établissement coordonnateur

(ici l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), la durée du contrat, les modalités d'adhésion, les obligations des adhérents, les conditions de résiliation et la juridiction compétente en cas de litige à propos de la convention. Sont ensuite précisés les tarifs pour la durée du contrat.

*Convention de paiement entre l'ABES et les établissements appartenant au groupement de commande Elsevier ScienceDirect (2005-2007).*

Ce contrat a l'avantage de nommer les différentes formules auxquelles il est possible d'adhérer (tout électronique, papier + électronique...) et de montrer que les coûts augmentent chaque année puisque les sommes versées sont fixées à l'avance.

*Protocole d'accord pour la création d'un consortium de bibliothèques universitaires françaises avec l'éditeur Elsevier.*

Ce document explique le projet de créer un consortium (le futur consortium Couperin) afin de conclure un marché avec l'éditeur Elsevier.

## 2 Les rapports d'activité de la BUA

Les rapports d'activités en ligne sont présents sur le site de la Bibliothèque universitaire d'Angers (BUA) pour la période 2005-2011.

Les rapports des années 2005 à 2008 sont à télécharger en format pdf. Le rapport de l'année 2011, uniquement consultable en ligne, fait office de rapport pour les années 2009, 2010 et 2011. L'année 2008 correspond à une période de 18 mois (septembre 2008-juin 2009). A partir de l'année 2009, la période correspond à l'année universitaire et non plus à l'année civile.

Les chiffres avant l'année 2005 sont aussi disponibles dans l'*Annuaire des bibliothèques universitaires*, Paris, La Documentation française.

## 3 Les entretiens

Les éléments de l'étude de cas portant sur la mise en œuvre du projet archives ouvertes à l'Université d'Angers m'ont été communiqués lors de deux entretiens à la BU Saint-Serge :

1. avec Daniel BOURRION, responsable de la bibliothèque numérique au sein du Service commun de documentation. Cet entretien s'est déroulé le 24 avril 2013.
2. avec Stéphanie BOUVIER, chargée du projet d'archives ouvertes. Cet entretien s'est déroulé le 15 mai 2013.

## 4 Les archives personnelles de Valérie Neveu

*Compte-rendu du Conseil du SCD du 6 décembre 1999.*

Le document contient un point sur la cohabitation des collections imprimées et des ressources électroniques, la formation des utilisateurs et la modernisation de la BU.

*Compte-rendu du Conseil du SCD du 17 novembre 2000.*

Ce compte-rendu aborde la présentation du budget ainsi que quelques éléments d'information sur le numérique.

## 5 Les archives d'Internet

Le site web Internet Archive est une bibliothèque digitale de sites web (entre autres) qui archive des pages de sites web sous forme numérique. Ces pages sont une sorte de cliché instantané, pris à différents moments. Ces clichés, enregistrés plus ou moins fréquemment, sont disponible sur la *Wayback Machine*.

<<http://archive.org/index.php>>

# Bibliographie

## 1 Ouvrages

### 1.1. L'histoire des bibliothèques françaises en général

-AROT Dominique (dir.), *Les bibliothèques en France (1991-1997)*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 315 p.

-BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2007 (3<sup>e</sup> éd.), 120 p.

-CARBONE Pierre, *Les bibliothèques*, Paris, PUF, QSJ, 2012, 127 p.

-JOLLY Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 2 : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. en 1988), 746 p.

-PALLIER Denis, *Les bibliothèques*, Paris, PUF, QSJ, 2010 (12<sup>e</sup> éd.), 127 p.

-POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle : 1914-1990*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. en 1992), 1 187 p.

-VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3 : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. en 1991), 922 p.

-VERNET André (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 1 : Les bibliothèques médiévales du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. en 1989), 650 p.

### 1.2. L'histoire des bibliothèques universitaires

-CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, Paris, PUF, QSJ, 1996 (2<sup>e</sup> éd.), 127 p.

-RENOULT Daniel, *Les bibliothèques dans l'université*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p.

### 1.3. La politique documentaire des bibliothèques en général ainsi que des bibliothèques universitaires

- BARRON Géraldine (dir.), *Gérer les périodiques*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, 167 p.
- CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.
- CALENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.
- CALENGE Bertrand, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008, 264 p.
- CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2009, 311 p.
- CAZENOBE Adrienne, *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2010, 304 p.
- CHARTRON Ghislaine (dir.), *Pratiques documentaires numériques à l'université*, Villeurbanne, Presse de l'ENSSIB, 2012, 226 p.
- CHAUVEINC Marc, *Enquête sur la politique d'acquisition de quelques bibliothèques universitaires*, Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale des bibliothèques, 1994.
- DE LA VEGA Josette, *La communication scientifique à l'épreuve de l'Internet*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2000, 253 p.
- JACQUESSON Alain, RIVIER Alexis, *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2005, 573 p.
- TRAVIER Valérie, *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2001, 185 p.

### 1.4. Les bibliothèques universitaires et les nouvelles technologies

- JACQUESSON Alain, *L'informatisation des bibliothèques. Historique, stratégie et perspectives*, Paris, Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 1995, 362 p.
- VAN DOOREN Bruno, *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, Rapport remis au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Paris, MENRT, 1999, 132 p.

-VUILLEMIN Alain, *Les centres de documentation et les nouvelles technologies de l'information*, Paris, La Documentation Française, 1994, 371 p.

## 1.5. L'open access

-Couperin, CNRS, INIST, *Open Access in France. A State of the Art Report*, avril 2010, 40 p.

Disponible sur <<http://oaseminar.fecyt.es/Recursos/Documentos/FranceReport.pdf>> Consulté le 27 mai 2013.

-HARRIS Siân, *Moving towards an open access future : the role of academic libraries*, A report on a roundtable commissioned by SAGE, in association with the British Library, August 2012, 19 p.

-SALENCON Jean, *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, Remis au Directeur général de la recherche et de l'innovation et au Directeur général de l'enseignement supérieur, 2008, 38 p.

Disponible sur <[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport\\_IST-Juin\\_2008\\_31658.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf)> Consulté le 27 mai 2013.

## 1.6. L'université d'Angers

-DENECHERE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, 328 p.

## 2 Articles de périodiques spécialisés

Sont ici rassemblés les articles de cinq revues spécialisées : *Arabesques*, *Archimag*, le *Bulletin d'informations de l'ABF* devenu *Bibliothèque(s)*, *Documentaliste-Sciences de l'Information* et le *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*.

*Arabesques* est une revue publiée en ligne et tirée en version papier par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) depuis 1996. Quatre numéros sont disponibles chaque année, numéros abordant la documentation dans l'enseignement supérieur et la recherche.

*Archimag*<sup>86</sup> est un magazine destiné aux professionnels de la gestion de l'information qui publie dix numéros par an ainsi que quatre guides pratiques portant chacun sur un thème particulier depuis sa création en 1986.

Le *Bulletin d'informations de l'ABF* est créé en 1907, un an après la mise en place de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF). Publiant quatre numéros par an, la revue est vite devenue une référence. Depuis 2002, la publication continue sous un nouveau titre : *Bibliothèque(s)*<sup>87</sup>, avec la publication de cinq numéros annuels contenant chacun un dossier thématique et des rubriques.

*Documentaliste-Sciences de l'Information*<sup>88</sup> est une revue éditée par l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS). Quatre numéros sont publiés chaque année, contenant un dossier abordant des sujets de débats dans la profession.

Le *Bulletin des Bibliothèques de France*<sup>89</sup> naît en 1956. D'abord bulletin d'informations officielles, il devient dans les années 1980 une véritable revue professionnelle. Il est aujourd'hui édité par l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) qui publie six numéros par an. Le version électronique, fidèle copie de l'imprimé, est apparue dès 1995.

## 2.1. L'histoire des bibliothèques universitaires, leur mutation et leur transformation

### 2.1.1. L'histoire des bibliothèques universitaires

-ANNEZER Jean-Claude, « SOS BU. Un appel qui n'en finit pas de résonner ? », *Bibliothèque(s)*, n° 28, juin 2006, pp. 84-87.

-AROT Dominique, « Les moyens des bibliothèques françaises, 1990-2000 », *BBF*, t. 46, n° 6, 2001, pp. 35-44.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-06-0035-002>> Consulté le 26 mars 2013

-BISBROUCK Marie-Françoise, « Bibliothèques universitaires. Vaste programme ! », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 154, 1992, pp. 7-11.

---

86 <http://www.archimag.com/>

87 <http://www.abf.asso.fr/publications>

88 <http://www.adbs.fr/documentaliste-sciencesdelinformation75413.htmRH=ACCUEIL&RF=REVUE>

89 <http://bbf.enssib.fr/>

Disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42913>> Consulté le 09 mars 2013

-« BU d'hier et de demain. Entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France », *BBF*, t. 33, n° 5, 1988, pp. 356-367

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-05-0356-001>> Consulté le 16 mars 2013

-CAMP John, « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 », *BBF*, t. 28, n° 2, 1983, pp. 155-166.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-02-0155-004>> Consulté le 15 avril 2013

-CARBONE Pierre, « Les bibliothèques universitaires », *BBF*, t. 37, n° 4, 1992, pp. 46-58.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0046-006>> Consulté le 16 mars 2013

-CAVALIER François, « "La longue marche des universités" et de leurs services documentaires », *BBF*, t. 54, n° 6, 2009, pp. 54-58.

-COMTE Henri, « La réforme du système documentaire des universités », *BBF*, t. 30, n° 5, 1985, pp. 378-387.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0378-001>> Consulté le 16 mars 2013

-JOLLY Claude, « Bibliothèques universitaires. Regard sur les changements », *BBF*, t. 46, n° 6, 2001, pp. 50-54.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-06-0050-004>> Consulté le 26 mars 2013

-LACHENAUD Jean-Philippe, « Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins », *BBF*, t. 44, n° 6, 1999, pp. 50-53.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-06-0050-006>> Consulté le 21 mars 2013

-LACHENAUD Jean-Philippe, « Bibliothèques universitaires », *BBF*, t. 44, n° 3, 1999, pp. 128-129.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0128-002>> Consulté le 21 mars 2013

-La rédaction, « Introduction », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 17, n° 6, 1980, p. 1.

-LE NEZET Romain, « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires », *BBF*, t. 54, n° 3, 2009, pp. 38-42.

-MUET Florence, « Mutations de l'enseignement supérieur et perspectives stratégiques pour les bibliothèques universitaires », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 46, n° 4, 2009, pp. 4-12.

### 2.1.2. La politique documentaire

-PERALES Christophe, « La loi LRU a 5 ans », *BBF*, t. 58, n° 1, 2013, pp. 25-29.

-POULAIN Martine, « La politique documentaire des établissements d'enseignement supérieur », *BBF*, t. 41, n° 5, 1996, pp. 113-115.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0113-010>> Consulté le 19 mars 2013

-RAUZIER Jean-Michel, « Politique documentaire et universités », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 28, n° 6, 1991, pp. 253-258.

### 2.1.3. La micro-informatique et le CD-Rom

-LUBKOV Michel, « 1981-1996, quinze années décisives », *Archimag*, n° 100, décembre-janvier 1997, pp. 37-39.

-M. L., « Le CD-Rom dans les bibliothèques », *Archimag*, n° 69, novembre 1993, p. 26.

### 2.1.4. La bibliothèque hybride

-BARRON Géraldine, « De Hy Life à Second Life. La BU, une bibliothèque hybride au présent », *Bibliothèque(s)*, n° 36, décembre 2007, pp. 14-16.

-DESRICHARD Yves, « Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies », *BBF*, t. 45, n° 3, 2000, pp. 123-126.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0123-001>> Consulté le 26 mars 2013

-DUTHEIL Christophe, « Les bibliothèques universitaires, numériques et fréquentées », *Archimag*, n° 230, décembre 2009-janvier 2010, pp. 28-30.

## 2.2. La documentation électronique

### 2.2.1. Généralités

-BREBION Patrick, « Ressources numériques : l'explosion », *Archimag*, n° 235, juin 2010, p. 26.

-CHARTRON Ghislaine, « L'offre documentaire numérique : repères est décryptage », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 28-34.

-GIRARD-BILLON Aline, « La documentation électronique en ligne », *BBF*, t. 45, n° 5, 2000, pp. 124-126.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0124-003>> Consulté le 13 avril 2013

-La rédaction, « L'avenir du document », *Archimag*, n° 100, décembre-janvier 1997, pp. 36-53.

-LE COADIC Yves, « Les télé-revues. De la revue papier à la revue électronique », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 32, n° 3, 1995, pp. 135-141.

-MARTINEZ Ruth, « Dans la jungle des revues », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 46-47.

-REMIZE Michel, « Rencontre avec Christian Lupovici », *Archimag*, n° 147, septembre 2001, pp. 17-18.

### 2.2.2. L'acquisition

-BAUDE Catherine., « Bienvenue dans le monde de l'achat électronique », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 26-27.

-BREBION Patrick, « Acquisition collective de ressources électroniques », *Archimag*, n° 234, mai 2010, p. 20.

-CARBONE Pierre, « Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation », *Bibliothèque(s)*, n° 64, octobre 2012, pp. 46-48.

-CAVALIER François, « Les acquisitions dans le contexte électronique », *BBF*, t. 51, n° 1, 2006, pp. 62-65.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0062-010>> Consulté le 30 mars 2013

-COLCANAP Grégory, « Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche », *BBF*, t. 54, n° 6, 2009, pp. 18-21.

-LARDY Jean-Pierre, « Multiplication des modèles économiques d'accès aux publications scientifiques », *Archimag, Guide Pratique n° 35*, janvier 2009, pp. 12-14.

### 2.2.3. Les attentes des professionnels

-NUTTIN Guillaume, « Chercheurs, technologies et bibliothèques universitaires : questions d'usage », *Archimag*, n° 255, juin 2012, pp. 21-22.

-REMIZE Michel, « Les professionnels attendent davantage des médias électroniques », *Archimag*, n° 235, juin 2010, pp. 27-30.

#### **2.2.4. Le consortium français Couperin**

-BATTISTI Michèle, « Journée d'étude Poldoc. Politiques documentaires et gestion des coûts », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 42, n° 4, 2005, pp. 310-313.

Disponible sur <[www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2005-4-page-310.htm](http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2005-4-page-310.htm)>

Consulté le 30 mars 2013

-CARBONE Pierre, GOURDET Geneviève, « Couperin », *Arabesques*, n° 44, octobre-novembre-décembre 2006, pp. 4-6.

-CAVALIER François, « Couperin à la croisée des chemins. Réflexions pour l'avenir », *Bibliothèque(s)*, n° 30, décembre 2006, pp. 34-38.

-KLEE Louis, « Couperin », *BBF*, t. 51, n° 1, 2006, pp. 66-71.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0066-011>> Consulté le 13 avril 2013

-REIBEL Iris, « La création d'un consortium de bibliothèques universitaires, son impact sur la politique d'abonnement aux périodiques », *BBF*, t. 45, n° 2, 2000, pp. 50-51.

Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0050-006>> Consulté le 26 mars 2013

## **2.3. L'influence de la documentation électronique sur les bibliothèques universitaires**

### **2.3.1. L'impact général sur les BU**

-JOLLY Claude, « Documentation électronique à l'université », *BBF*, t. 48, n° 4, 2003, pp. 5-8.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0005-001>> Consulté le 28 mars 2013

### 2.3.2. Les sites web et les services de renseignements en ligne

-ALARCON Nicolas, « 2009, année des services de renseignements en ligne ? », *Bibliothèque(s)*, n° 46, octobre 2009, pp. 76-77.

-BRULEY Caroline, « Les sites web des bibliothèques universitaires », *BBF*, t. 48, n° 4, 2003, pp. 14-23.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0014-003>> Consulté le 28 mars 2013

-DUJOL Anne, « Les sites web des bibliothèques. Trouver l'information ou la ronde des clics », *BBF*, t. 51, n° 3, 2006, pp. 38-42.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0038-006>> Consulté le 30 mars 2013

-ENJALBERT Gaëlle, « TIC : nouveaux services en et hors bibliothèque », *Archimag*, n° 166, juillet-août 2003, pp. 26-29.

-MORIN Nicolas, « Contenus et services des sites web des bibliothèques », *BBF*, t. 48, n° 4, 2003, pp. 9-13.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0009-002>> Consulté le 28 mars 2013

### 2.3.3. Les transformations du métier de bibliothécaire

-CREVECOEUR Marie, KRUMNOW Marie-Pascale, « Quels savoir-faire pour acheter et utiliser des produits électroniques ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 52-53.

-DUSSERT-CARBONNE Isabelle, « Former des documentalistes et des bibliothécaires pour l'Université », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 27, n° 4-5, 1990, pp. 215-222.

-ETIENNE Catherine., « Négociateur Couperin : un bibliothécaire expérimenté, mais qui met en œuvre d'autres compétences multiples », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 56-57.

-NUTTIN Guillaume, « Nouveaux bibliothécaires, bons pour le service ! », *Archimag*, n° 245, juin 2011, pp. 15-19.

-POMART Paul-Dominique, « 1973-1993. Quelle évolution du métier de documentaliste ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 30, n° 4-5, 1993, pp. 210-212.

## 2.4. Les politiques des éditeurs scientifiques

-BARTHET Emilie, KALFON Jérôme, « Archivage et accès pérenne. Des enjeux stratégiques pour Couperin », *Arabesques*, n° 53, janvier-février-mars 2009, pp. 12-13.

-BRIOT Laurence, « Publications électroniques : quelles offres, quelles utilisations ? », *Archimag*, n° 104, mai 1997, p. 18.

-FERCHAUD Bernadette, « Séminaire ADBS-ADBU-FNPS-GFII-SNIEL. Abonnements et abonnements électroniques : état des lieux et bonnes pratiques », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 44, n° 2, 2007, pp. 148-156.

Disponible sur <[www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-2-page-148.htm](http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-2-page-148.htm)>  
Consulté le 30 mars 2013

-LIARD Marie-Françoise, SORET David, « Abonnements électroniques : perspectives stratégiques », *BBF*, t. 52, n° 6, 2007, pp. 95-96.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0095-007>> Consulté le 13 avril 2013

-QUEYRAUD Franck, « Pratiques numériques : état de l'art en PACA », *Bibliothèque(s)*, n° 37, mars 2008, pp. 62-63.

-STEPHAN Thibaut, « Information électronique, le vent du changement », *Archimag*, n° 255, juin 2012, pp. 1-16, 23.

## 2.5. Le mouvement de l'open access, les archives ouvertes et les licences nationales

### 2.5.1. Le libre accès

-LUTZ Jean-François, « Open access : vers une ouverture aux éditeurs ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 64-65.

-PROST Hélène, SCHOPFEL Joachim, « Le libre accès consolidé en 2010 - Nice, Metz, Paris et ailleurs », *BBF*, t. 56, n° 2, 2011, pp. 85-88.

-TEXIER Bruno, « Information : libre accès versus éditeurs », *Archimag*, n° 260, décembre 2012-janvier 2013, p. 17.

Rapport-gratuit.com 

LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

-TEXIER Bruno, « L'irrésistible mouvement vers le libre accès aux connaissances », *Archimag*, n° 260, décembre 2012-janvier 2013, p. 18.

-TEXIER Bruno, « Une fronde internationale contre les éditeurs », *Archimag*, n° 255, juin 2012, p. 19.

### 2.5.2. Les archives ouvertes

-FLEURY Christine, « En savoir plus sur les archives ouvertes », *Arabesques*, n° 39, juillet-août-septembre 2005, pp. 6-8.

-MAHE Annaïg, « Bibliothèques et archives ouvertes », *BBF*, t. 56, n° 1, 2011, pp. 14-18.

-PINTAT Roland, « Archives ouvertes et logiciels libres », *BBF*, t. 48, n° 2, 2003, pp. 90-94.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0090-002>> Consulté le 13 avril 2013

### 2.5.3. Les licences nationales

-MELZAC Carole, « Les licences nationales en France : mode d'emploi », *Arabesques*, n° 66, avril-mai-juin 2012, pp. 4-5.

-TEXIER Bruno, « Le chantier des licences nationales est bien avancé », *Archimag*, n° 255, juin 2012, p. 18.

## 3 Sitographie

### 3.1. Source en ligne

-La *Wayback Machine*

<<http://archive.org/index.php>>

### 3.2. Articles en ligne

-« Le plan bibliothèques », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2 janvier 2010 (mis à jour le 11 mai 2012).

Disponible sur <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56334/le-plan-bibliotheques.html>>

Consulté le 03 avril 2013

-« Elargissement de Couperin », Couperin, mai 2013.

Disponible sur <<http://www.couperin.org/261-couperin/nos-activites/groupe-de-travail-et-projets-deap/a-la-une/1061-elargissement-de-couperin>> Consulté le 17 mai 2013.

-BURKI Reine, e-dossier en complément à « La documentation à l'université », *BBF*, t. 58, n° 1, 2013.

Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/e-dossier/2013/1>> Consulté le 03 avril 2013

### 3.3. L'open access

-Le blog « La boîte à outils des historiens » met en ligne des documents afin de comprendre ce qu'est l'*open access*.

Disponible sur <[http://www.boiteaoutils.info/2013/05/open-access-quelques-ressources-pour.html?utm\\_source=feedly](http://www.boiteaoutils.info/2013/05/open-access-quelques-ressources-pour.html?utm_source=feedly)> Consulté le 22 mai 2013

-Le blog du projet d'archives ouvertes tenu par Stéphanie BOUVIER

<<http://blog.univ-angers.fr/projetao/#.UY5UZnk26vA>>

-Le site web de Couperin sur les archives ouvertes.

<<http://www.couperin.org/archivesouvertes/>>

### 3.4. Autres sites web importants

-Le site web de Couperin.

<<http://www.couperin.org/>>

-Le site web de la BU d'Angers

<<http://bu.univ-angers.fr/>>

## Etude de cas :

# La création du consortium universitaire Couperin et son influence sur la politique documentaire électronique de la bibliothèque universitaire d'Angers (BUA) de 1999 à 2013.

## 1 Couperin, un consortium créé pour répondre à la pression économique des éditeurs

Les consortiums<sup>90</sup> sont des structures nouvelles dans le monde des bibliothèques qui se développent depuis la fin des années 1990. Ils accompagnent l'émergence des ressources en ligne et jouent le rôle de représentants des bibliothèques dans leurs relations avec les éditeurs.

Les consortiums apparaissent dans un monde académique caractérisé alors par une offre massive de périodiques électroniques avec des tarifs complexes, des offres d'abonnements inadaptées, un accès aux archives non garanti et des licences en anglais dont les spécificités juridiques sont difficiles à comprendre. L'accès aux publications en ligne exige des négociations globales par la communauté scientifique, par grande région ou par pays car les éditeurs n'investissent dans ce nouveau marché que s'il y a suffisamment de clients. Les éditeurs veulent également un usage loyal et contrôlé des ressources, ce que des accords avec des consortiums peuvent leur garantir. Pour les bibliothèques, les investissements à réaliser sont plus faciles car les regroupements peuvent bénéficier de financements incitatifs des pouvoirs publics. Les consortiums expriment clairement les besoins des bibliothèques, ce qui est plus simple pour les éditeurs que de parlementer avec chaque établissement. C'est pour cette raison qu'ils ont encouragé leur développement avec des remises proportionnelles à la taille du consortium.

Les consortiums se sont généralisés dans le monde entre 1997 et 2003<sup>91</sup>. Au milieu des années 1990, des consortiums voient le jour aux Etats-Unis pour se consacrer aux ressources électroniques. Ils sont créés à l'échelle de grandes universités, de réseaux disciplinaires, d'Etats ou de zones géographiques. Rapidement, ils développent une coopération au niveau international et en 2000 est créé le « consortium des consortiums » : l'*International Coalition of Library Consortia* (ICOLC).

---

90 Vient du latin *consortium* qui signifie « association ». En anglais, le pluriel est *consortia* mais le français garde le terme consortiums avec un \_s.

91 CARBONE Pierre, Cavalier François, (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 89-90.

Couperin, à l'origine Consortium Universitaire des PÉRIodiques Numériques, est une association loi 1901 créée le 30 juin 1999 à Strasbourg par quatre Universités : Angers, Aix-Marseille 2, Nancy 1 et Strasbourg 1, après qu'un groupe de travail s'est réuni de juin 1998 à mai 1999. Ce consortium d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soutenu très fortement par le président de Strasbourg 1, à l'époque Jean-Yves MERINDOL, est né de la volonté des quatre Universités de mutualiser leurs ressources pour s'abonner à des revues numériques et faire face à la hausse des coûts. Les membres relèvent principalement de l'enseignement supérieur public mais il y a aussi des établissements supérieurs privés et des organismes de recherche. En 2003, les universités de Nice Sophia Antipolis et de Lyon 1 Claude Bernard prennent le relais des quatre universités fondatrices pour devenir les établissements supports du consortium. En 2007, le consortium français prend le nom de Consortium Universitaire de Publications Numériques, tout en conservant l'acronyme « Couperin ». En effet, les négociations ne portent plus seulement sur les périodiques comme lors des premières années, mais aussi sur les bases de données et les livres numériques. De plus, sa compétence s'est élargie aux problématiques de gestion, d'accès, d'archives ouvertes et d'archivage pérenne.

## 1.1. L'organisation et le fonctionnement du consortium

### 1.1.1. L'organisation

Depuis la création du consortium jusqu'en 2002, la structure fonctionne avec un bureau composé de six directeurs de SCD, la gestion administrative étant coordonnée depuis Strasbourg. Dès 2003, il existe un Conseil d'orientation ainsi qu'un Bureau professionnel.

En décembre 2005, l'Assemblée générale des membres adopte les statuts qui définissent les missions et le fonctionnement de Couperin. Le consortium est alors composé de deux départements. Le premier est le département « Coordination des négociations documentaires » qui discute les contrats avec les éditeurs. Il comprend les pôles Lettres et Sciences humaines, Sciences économiques et de gestion, Sciences juridiques et politiques, Sciences techniques et pluridisciplinaires, Sciences de la vie et de la santé. Le deuxième est le département « Etudes et prospectives » qui effectue des travaux sur l'évolution des techniques d'archivage, l'évaluation des usages, la gestion des ressources, le libre accès et les archives ouvertes.

Un pôle « Grands comptes » a été créé en 2006 pour mener les grandes négociations avec les éditeurs mondiaux type Elsevier, Springer, Wiley... Ces négociations sont aussi menées avec les organismes nationaux de recherche comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national

de la recherche agronomique (INRA) ou encore l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Les instances sont élues par l'Assemblée générale (AG), qui se compose de l'ensemble des représentants des établissements adhérents. L'AG se réunit minimum une fois par an et est présidée par le président du Conseil d'administration (CA) qui est actuellement Jean-Pierre FINANCE<sup>92</sup>. « L'assemblée générale délibère sur les orientations politiques, le budget, le rapport financier, les rapports d'activité présentés par le conseil d'administration <sup>93</sup>».

Couperin est doté d'un organe délibérant composé de quinze membres, le Conseil d'administration, où siègent six représentants de la conférence des présidents d'université (CPU), deux de la conférence des grandes écoles (CGE), un de la conférence des directeurs des écoles et formations d'ingénieurs (CDEFI), deux des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) adhérents, ainsi que deux personnalités extérieures et deux professionnels de la documentation. Les membres du CA sont désignés par l'AG pour une durée de trois ans renouvelable. Ces membres se réunissent au minimum deux fois par an afin de préparer le budget, proposer la politique de l'association et veiller « à l'expression des besoins de toutes les communautés scientifiques <sup>94</sup>».

L'organe exécutif est le Bureau professionnel (BP) qui réunit dix membres professionnels de la documentation, la plupart directeurs de SCD. Ces membres sont élus par l'AG pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Le BP prépare et suit les dossiers validés par le Conseil d'administration et assure le fonctionnement de l'association.

### 1.1.2. L'action de Couperin

Sur son site web<sup>95</sup>, le consortium universitaire de publications numériques énonce très clairement son programme d'action :

1. renforcer la coordination pour la négociation des contrats avec les éditeurs et l'accès aux publications électroniques.

---

92 Président de l'université Henri Poincaré Nancy 1. Elu le 19 octobre 2009, il succède à Geneviève GOURDET.

93 D'après les statuts de l'association Couperin, adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007. Article 5 modifié le 31 mai 2010.

94 D'après les statuts de l'association Couperin.

95 <<http://www.couperin.org/>>

2. étudier les usages de la documentation électronique afin de mieux maîtriser son développement et ses coûts.
3. mettre en place une politique d'archivage des ressources en ligne.
4. contribuer à une meilleure implication des établissements d'enseignement supérieur dans les archives ouvertes.
5. faciliter l'usage des ressources grâce à des outils de gestion.
6. renforcer les liens avec les autres consortiums.

Dans un premier temps, Couperin a privilégié les discussions sur les tarifs. Aujourd'hui, il se préoccupe aussi des conditions d'accès, d'usage et des droits d'archivage. Pour cela, le consortium est assisté de juristes. Mais le conseil juridique du fournisseur est généralement spécialiste du droit privé et peu au courant des spécificités juridiques du droit public. Un groupe de travail s'est donc vu attribuer la mission d'élaborer une licence type inspirée des standards internationaux.

Le consortium Couperin fonctionne par achat groupé. On observe une hausse des groupements de commande portés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, des universités ou le Centre national de la recherche scientifique<sup>96</sup>. Contrairement au Groupement d'intérêt public (GIP), le groupement de commande ne permet pas l'adhésion de nouveaux membres pendant la durée du contrat.

### 1.1.3. Les premiers contrats

Le premier contrat est signé le 30 juin 1999 entre les quatre membres fondateurs et la société Elsevier. Le contrat prévoit que chaque membre peut accéder à la version électronique de ses propres abonnements papier mais également à la version électronique des publications auxquelles les autres membres sont abonnés. Cela permet la consultation de 446 revues en ligne et en texte intégral pour les années 1996 à 1999. L'accès se fait via le service ScienceDirect et sur les sites des différentes universités. L'initiative est un succès parmi les chercheurs, ce qui conduit le consortium à négocier avec d'autres éditeurs. Ainsi, le second contrat est passé en décembre 1999 avec l'American Chemical Society (ACS). L'accord est conclu pour un an et permet d'accéder aux titres détenus par chacun des partenaires. C'est ainsi 19 titres supplémentaires qui sont accessibles ainsi que les archives à partir de 1996. Le troisième accord est signé avec Academic Press. Sur trois ans, il prévoit l'accès à la totalité des titres

---

96 CAVALIER François, « Couperin à la croisée des chemins. Réflexions pour l'avenir », *Bibliothèque(s)*, n° 30, décembre 2006, pp. 34-38.

publiés chez Academic Press, Churchill Livingstone et WBSaunders, soit 227 nouvelles revues disponibles pour les quatre universités ainsi que les archives depuis 1996<sup>97</sup>.

Le consortium se félicite alors que deux autres bibliothèques, Versailles-Saint Quentin et Cergy, ont rejoint l'accord passé avec Elsevier et affirme le succès des négociations et de l'accès aux revues sous format numérique<sup>98</sup>.

Actuellement (mai 2013), le nombre de membres est de deux-cent vingt-huit, dont quatre-vingt douze universités, quatre-vingt treize grandes écoles, vingt-quatre organismes de recherche, huit établissements publics de santé et onze autres organismes. Soixante volontaires envoyés par les établissements membres sont chargés de négocier les ressources, ce qui donne lieu à l'établissement de presque deux mille contrats par an.

Le 23 avril 2013, Couperin a voté la modification de ses statuts pour permettre aux Etablissements public à caractère scientifique et technologique comme le CNRS, l'INRA, l'Institut Pasteur ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de France et aux bibliothèques-musées de pouvoir adhérer au consortium<sup>99</sup>.

## 1.2. Le *big deal* ou l'histoire d'un succès mondial

### 1.2.1. Le modèle économique

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques ont vu l'informatisation comme un moyen plus efficace de gérer leurs collections imprimées. Cela a commencé avec les systèmes de prêt puis les modules d'acquisition et les catalogues en ligne. Ensuite dans les années 1970, les bibliothécaires peuvent interroger les bases de données en ligne s'ils maîtrisent le langage correspondant. Dans les années 1980 apparaissent les CD-Rom qui reprennent le contenu accessible sous forme imprimé mais qui permettent des recherches plus rapides et de meilleurs résultats. Le paiement se fait à la référence pour l'interrogation en ligne et l'abonnement aux CD-Rom est pratiquement équivalent à la version papier<sup>100</sup>.

---

97 Voir également REIBEL Iris, « La création d'un consortium de bibliothèques universitaires, son impact sur la politique d'abonnement aux périodiques », *BBF*, t. 45, n° 2, 2000, pp. 50-51.

98 Archives du SCD. 7 SCD 10, les premiers contrats de Couperin.

99 Article en ligne « Elargissement de Couperin », Couperin, mai 2013.

100 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 102-106.

Le modèle commercial pour les revues électroniques est plus récent : c'est ce qu'on appelle le *big deal*. Le *big deal* est une « offre commerciale qui porte sur la totalité de la collection du fournisseur assortie d'une remise optimale décourageant toute sélection que ce modèle économique rend plus onéreuse <sup>101</sup> ». Ce type d'offre se généralise à la fin des années 1990, ce qui augmente considérablement la couverture documentaire des BU. Selon David NICHOLAS, les *big deals* connaissent une véritable *success story* auprès des chercheurs. Et comme la communication scientifique est très présente dans les revues, les revues électroniques sont très vite devenues une activité majeure des BU.

D'abord accessibles en plus du papier, le modèle qui est le plus utilisé aujourd'hui est l'abonnement à un bouquet généraliste, par exemple Freedom collection de l'éditeur Elsevier. Au début des années 2000, les grands éditeurs ont proposé l'accès complet à leur catalogue électronique moyennant un surcoût de l'ordre de 10%. L'offre documentaire explose, et les consultations suivent.

Il existe trois modèles de souscriptions à un bouquet de revues <sup>102</sup> :

1. l'abonnement papier + l'accès électronique à une collection. Dans ce cas, la bibliothèque paye l'abonnement papier et un surcoût pour avoir accès à la version électronique de la revue.
2. le tout électronique. Le calcul de l'abonnement électronique est encore subordonné au coût de la version papier.
3. l'électronique + la possibilité de commander des versions papier. La bibliothèque paye l'abonnement électronique et si elle désire ponctuellement avoir une version papier, elle paye dans ce cas un tarif préférentiel.

La tarification se fait en fonction du chiffre d'affaire réalisé par le vendeur sur l'abonnement papier et varie selon plusieurs critères <sup>103</sup> : le nombre d'utilisateurs, le nombre de personnes employées dans l'institution, la typologie et la taille de l'institution cliente, l'usage des contenus. Toutes ces conditions favorisent une opacité des politiques tarifaires, ce qui avec le coût sont les deux problèmes pour les BU.

---

101 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., p. 102.

102 CARBONE Pierre, « Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation », *Bibliothèque(s)*, n° 64, octobre 2012, pp. 46-48.

103 CHARTRON Ghislaine, « L'offre documentaire numérique : repères est décryptage », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 28-34.

### 1.2.2. Un modèle économique qui « piège » les BU

Les bibliothécaires critiquent le modèle pour sa rigidité et son coût. Ils n'expliquent pas que les abonnements au titre à titre pour les centaines de revues qu'une université doit posséder reviennent plus cher que les *big deals*. Les BU se retrouvent alors « piégées » dans une forme de dépendance : il est difficile de se passer de ces ressources mais d'un autre côté les bibliothèques ne peuvent pas choisir, sélectionner. Or elles dépensent beaucoup d'argent pour des offres importantes mais lacunaires qui n'assurent pas tous les besoins de leurs usagers. De plus, les budgets engagés auprès des grands éditeurs ne permettent pas d'acheter de la documentation de niche qui ne concerne que quelques chercheurs. David AYMONIN, bibliothécaire à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), résume ainsi la situation : « Les éditeurs vendent des revues, les chercheurs veulent des articles. Les éditeurs vendent des packages, les lecteurs veulent des documents. Comment réagir ? Comment acquérir ?<sup>104</sup> ».

Pour faire des économies alors que les coûts augmentent chaque année, les BU sont parfois obligées de supprimer des titres, d'autant que le phénomène de la « longue traîne » de Chris ANDERSON appliqué à la documentation électronique se traduit par le fait que 20 % des titres concentrent 80 % des consultations<sup>105</sup> (le phénomène de la longue traîne est parfois moins frappant car il arrive que presque la moitié des revues des bouquets soient régulièrement consultées). La tentation est grande également de supprimer l'abonnement papier correspondant à la revue électronique. En effet, les enseignants-chercheurs consomment de la documentation en accès nomade et ne se rendent que rarement à la bibliothèque universitaire. Mais il y a deux obstacles : la TVA plus élevée sur l'électronique (19,6 % contre 2,1 % pour le papier) et le problème de la pérennisation des collections car Couperin a introduit dans les grands contrats qu'il a négocié une clause de livraison des archives courantes afin de les conserver<sup>106</sup>. Le fait d'offrir la possibilité d'une offre de revues plus étendue peut également participer à l'ouverture intellectuelle : cela ouvre des horizons que les enseignants-chercheurs n'auraient peut-être pas pensé à explorer auparavant<sup>107</sup>.

---

104 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., p. 109.

105 ANDERSON Chris, « The Long Tail », *Wired*, Issue 12. 10, octobre 2004.

Disponible sur <<http://www.wired.com/wired/archive/12.10/tail.html>>

106 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 106-110.

107 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 135-136.

### 1.2.3. Les ressources électroniques en Lettres et Sciences humaines et sociales

Les Lettres et Sciences humaines sont plus tardivement touchées par le développement du numérique que le secteur Sciences, Technologies et Médecine (STM).

Le paysage éditorial se compose d'une multiplicité d'acteurs, de la société savante locale au groupe international dont le rapport au numérique est variable. Le passage au numérique entraîne la concentration des éditeurs mais à un rythme lent. Le mouvement de concentration contribue à rapprocher les Lettres et Sciences humaines des modèles éditoriaux des Sciences, Technologies et Médecine et favorise la constitution de grands groupes pluridisciplinaires<sup>108</sup> car de nombreux éditeurs cherchent à être présents sur l'ensemble des segments du marché académique.

Comme les établissements ont des difficultés à cause de l'augmentation du prix des bouquets de revues électroniques, les éditeurs tentent de fragmenter leur portefeuille selon des critères disciplinaires. C'est le choix effectué par Taylor&Francis, Wiley-Blackwell, Sage, Oxford University Press, Cambridge University Press<sup>109</sup>. L'offre de périodiques s'est considérablement développée depuis l'époque du Project MUSE<sup>110</sup>. Mais les prix restent quand même élevés.

Certains éditeurs comme Wiley-Blackwell permettent de s'affranchir des collections prédéfinies et de personnaliser son bouquet. *A contrario*, des éditeurs comme Brepols ou Armand Colin refusaient jusque fin 2009 de diffuser les versions électroniques de leurs revues dans un bouquet d'agrégateur et préféraient proposer leur propre accès en ligne couplé à l'abonnement papier.

## 2 Les conséquences du développement de l'offre documentaire en ligne

L'acquisition de ressources numériques représente une part importante dans les budgets des BU. En 2009, 35 millions d'euros étaient consacrés aux ressources électroniques dont 13,2 millions pour les bases de données, 19 millions pour les périodiques et 2,6 millions pour les documents numériques.

---

108 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 29-30.

109 CARBONE Pierre, CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 31-32.

110 Collaboration entre bibliothèques et éditeurs qui voit le jour en 1993 afin de mettre en ligne des revues en Sciences humaines et sociales.

L'électronique représente en moyenne un tiers du budget des acquisitions<sup>111</sup>. Les conséquences de ce développement de l'édition électronique sont évidemment financières : le budget des BU consacrés aux ressources documentaires en ligne ne cessent d'augmenter d'années en années, devenant très lourds à assumer alors que la documentation électronique devient de plus en plus indispensable. De nombreuses BU constatent un déséquilibre entre imprimé et électronique qui ne fait que croître (ou au mieux stagne) au détriment du papier. Ce déséquilibre est aussi sensible entre la documentation de « formation » et la documentation « recherche » très coûteuse. Mais on pense moins au problème « intellectuel » de la remise en question de la notion de collection, confrontée à l'introduction massive de l'édition électronique. Les conséquences sont également à observer du côté de la profession avec pour résumer une augmentation de l'offre de services et un travail plus technique.

La part croissante de l'électronique pose donc les questions des effets sur la chaîne du livre et sur les différences de pratique par rapport à l'imprimé.

## 2.1. La remise en cause de la notion de collection

### 2.1.1. La vision traditionnelle de constitution des collections

Les acquisitions payantes constituent le principal moyen des BU d'accroître leurs collections. L'accroissement par achat permet de contrôler le contenu des collections car l'achat est un choix, une sélection, en fonction des crédits disponibles. Aujourd'hui, les bibliothèques achètent des documents imprimés mais aussi des documents numériques ; mais les imprimés représentent encore une part importante des dépenses documentaires malgré la concurrence du numérique.

Dans certains domaines, l'édition papier est fragile. Dans son rapport sur le livre<sup>112</sup>, Sophie BARLUET affirme que « les disciplines comme le droit ou même l'économie connaissent des progressions notables, les sciences humaines et sociales, disciplines purement universitaires et sans application directe dans le monde professionnel, sont confrontées à des mouvements beaucoup plus erratiques. Elles doivent en effet faire face, malgré la croissance de la démographie étudiante, à une baisse des pratiques de lecture et à une désaffection croissante vis-à-vis du livre comme support naturel d'accès à la connaissance <sup>113</sup>». Cette affirmation semble confirmée par l'évolution du chiffre d'affaire des différents secteurs de l'édition

---

111 CARBONE Pierre, « Ressources numériques, de l'acquisition à la conservation », art. cit., pp. 46-48.

112 BARLUET Sophie, *Rapport Livre 2010. Pour que vive la politique du livre*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2007, 148 p.

113 BARLUET Sophie, *Rapport Livre 2010. Pour que vive la politique du livre*, op. cit., p. 13.

entre 1990 et 2005 : alors que le chiffre d'affaire du secteur Droit a cru de 60 %, celui du secteur Histoire a diminué de 22 %.

Dans les années 1990 s'effectue le passage d'une acquisition à caractère bibliographique, c'est-à-dire en fonction du contenu intellectuel des documents, à une acquisition à caractère bibliothéconomique qui prend en compte d'autres critères (demande du public, prescriptions des autorités de tutelle, réseaux documentaires...) <sup>114</sup>.

Lorsque l'imprimé était la première source pour accroître les collections, les acquisitions avaient lieu selon la vision idéale de la bibliothèque : une bibliothèque érudite à vocation encyclopédique. Il fallait alors connaître les outils bibliographiques. Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, on commence à faire le lien entre les collections et les publics, collections qui jouent alors un rôle de diffusion des savoirs. Dans le second XX<sup>e</sup> siècle et surtout après les réformes des universités de 1968, les collections cessent d'être une fin en elles-mêmes pour devenir un moyen de satisfaire les publics <sup>115</sup>. Les collections sont alors conçues pour des usages mais restent toujours alimentées selon les règles de la bibliographie avec pour but d'être représentatives de l'édition.

Les acquisitions de type bibliographique se distinguent en deux champs :

1. les acquisitions courantes. Elles portent sur les publications parues dans l'année. Le but est d'actualiser les fonds existants ou d'en créer de nouveaux.
2. Les acquisitions rétrospectives. Elles visent à compléter des fonds lacunaires. Ces lacunes peuvent être dues à des pertes, à l'usure des ouvrages, à des achats courants qui n'ont pas été faits à l'époque de l'édition, etc.

L'approche bibliothéconomique en vigueur depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle ne met pas de côté l'approche bibliographique mais y incorpore d'autres aspects. L'environnement documentaire n'est plus seulement livresque mais s'élargit aussi à l'électronique. Les orientations documentaires doivent maintenant se faire par type de collections <sup>116</sup>. Avec la constitution des SCD à partir de 1985, la politique documentaire est mutualisée au sein d'un seul établissement (on notera que le SCD dispose rarement de toute la responsabilité documentaire, il reste des laboratoires et des UER avec des crédits propres). L'article 7 de la *Charte des bibliothèques* précise que « Les collections des bibliothèques universitaires et spécialisées doivent également répondre aux besoins d'enseignement et de recherche des établissements en cohérence avec les fonds existants et avec ceux des bibliothèques appartenant au même ensemble ou

---

114 CAZENOBE Adrienne, *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*, op. cit., p. 138.

115 CAZENOBE Adrienne, *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*, op. cit., p. 140.

116 CAZENOBE Adrienne, *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*, op. cit., p. 146.

à la même spécialité ». En BU, il existe deux grands principes<sup>117</sup> : les étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle utilisent des manuels et des périodiques généraux ; les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, les enseignants et les chercheurs ont plus besoin de périodiques et d'ouvrages spécialisés en langue française et étrangère (surtout anglais). Pour les monographies, l'imprimé est encore le premier secteur d'acquisition mais le numérique est maintenant le premier secteur d'acquisition pour les publications périodiques, ce qui pose une question essentielle de politique documentaire : le choix entre numérique et papier.

### 2.1.2. Une notion à réinventer

Les documents non-imprimés ne sont pas nouveaux. Il existait déjà les disques, les CD audio, les cédéroms, les DVD. Mais ces supports venaient en complément de l'imprimé et pas en substitution, sauf pour les microformes. Les premiers documents électroniques qui visent à remplacer l'imprimé sont les bases de données, les encyclopédies et les dictionnaires. Par exemple les bibliographies nationales (la Bibliographie nationale française sur cédérom en 1989), commerciales (la base des livres disponibles Electre sur cédérom en 1989) ou thématiques (les bases de l'Institut de l'information scientifique et technique Pascal et Francis sur cédérom en 1987).

Dans la deuxième moitié des années 1990, le développement d'une offre documentaire en ligne bouleverse le secteur économique de l'édition et les repères des BU. Elles qui ont pour mission de constituer des collections dans les domaines concernés par l'enseignement, la recherche, et la diffusion des connaissances voient les modalités de mise à disposition modifiées par les nouvelles technologies et l'augmentation des ressources électroniques.

La notion de collection est alors remise en cause sur plusieurs points :

1. d'abord car ce sont les documents situés dans le bâtiment<sup>118</sup> ; mais les fonds numériques ne sont pas matériels, ils sont délocalisés sur des serveurs externes.
2. la collection repose sur la sélection mais où est cette sélection dans un système qui s'apparente plus à la promotion d'un bouquet de revues éditorial ?
3. les bibliothèques veulent proposer une offre de services autour de collections pérennes mais le numérique ne connaît qu'un seul système : l'abonnement. Une dissociation s'opère alors entre les notions d'abonnement et de propriété : la documentation électronique est plus un service

---

117 CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine, *Les bibliothèques universitaires*, op. cit., p. 40.

118 JACQUESSON Alain, *Bibliothèques et documents numériques*, op. cit., p. 20.

qu'un bien qui entre dans les collections. C'est la prééminence de l'accès sur l'acquisition et la conservation ; la notion de flux dépasse celle de collection<sup>119</sup>.

La politique documentaire est donc plus complexe du fait des documents numériques, mais les objectifs restent les mêmes : « constituer des collections thématiques cohérentes pour un public défini, en fixant pour chaque discipline le niveau intellectuel recherché, la couverture linguistique souhaitée, le degré d'exhaustivité projeté ainsi que les règles de conservation et de renouvellement des documents <sup>120</sup>».

Malheureusement, la loi de réforme des universités diminue les moyens de celles-ci, rendant difficile la construction d'une collection.

## 2.2. L'impact sur la profession

### 2.2.1. Les services : l'exemple du site web de la BUA, d'Ubib.fr et de la formation

Les sites web des bibliothèques apparaissent vers 1995<sup>121</sup>. Mais ce ne sont alors que des sites qui profitent de la renommée d'internet afin de servir de vitrine à la bibliothèque universitaire : ils ne proposent pas de contenu ou de services particuliers, juste des informations pratiques comme les horaires d'ouverture et les conditions d'accès. Progressivement, les sites web des BU deviennent des portails documentaires qui intègrent les ressources électroniques. Le site web assure la distribution de ces ressources, c'est donc le support de ce service mais aussi le service lui-même.

A la bibliothèque universitaire d'Angers, le site web est séparé de celui de l'université mais a toujours fait l'objet d'un référencement sur celui-ci. Avec les collections en libre accès, le catalogue n'est pas indispensable pour le lecteur. Mais le document électronique ne se prête pas au bulletinage, au parcours dans les rayons ; le lecteur est obligé de consulter une liste, un catalogue, un moteur de recherche<sup>122</sup>.

---

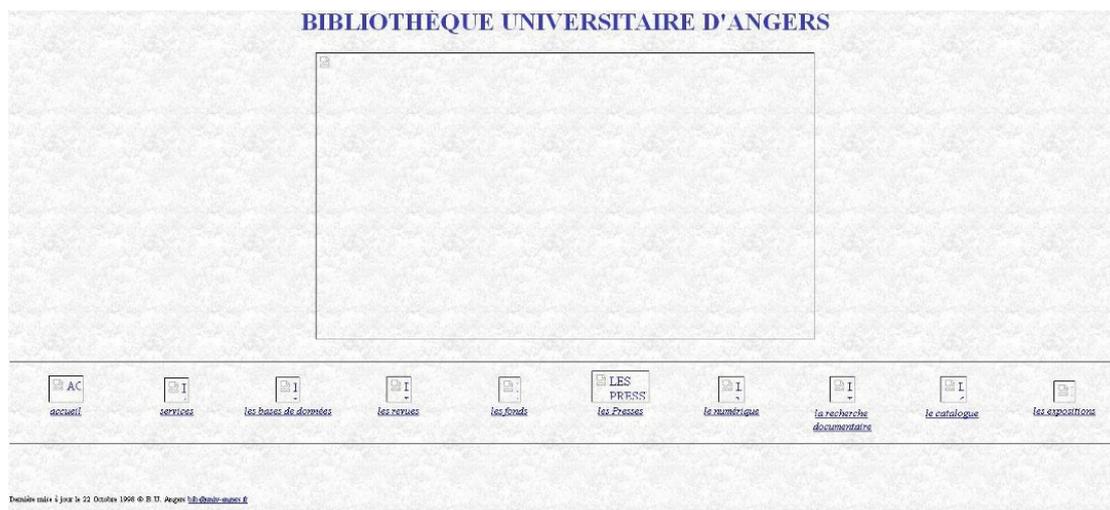
119 BAUDE Catherine., « Bienvenue dans le monde de l'achat électronique », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 26-27.

120 CARBONE Pierre, CAVALIER François, *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 129-130.

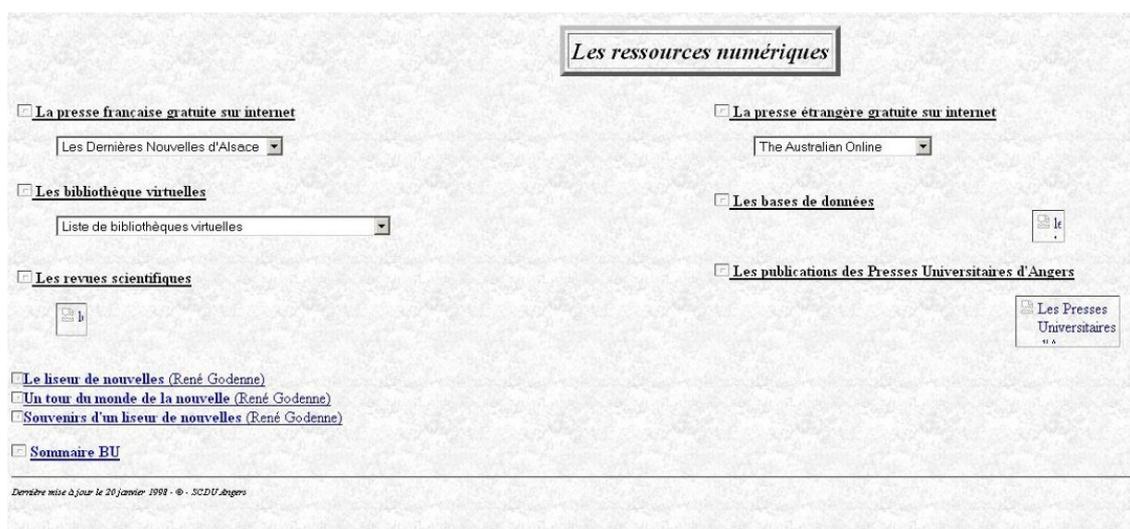
121 MORIN Nicolas, « Contenus et services des sites web des bibliothèques », *BBF*, t. 48, n° 4, 2003, pp. 9-13.

122 CARBONE Pierre, CAVALIER François, *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 137-139.

A la BUA, les ressources en ligne étaient accessibles sur le site web de la bibliothèque dès leur introduction en 1998. Dans un premier temps, les catalogues étaient séparés : d'un côté les supports physiques et de l'autre plusieurs applications pour accéder aux bases de données, aux revues en ligne, à la presse. L'utilisateur devait donc effectuer sa recherche dans plusieurs champs. On note également l'absence de compte lecteur.



*Illustration 1: Capture d'écran de la page d'accueil du site web de la BUA  
(12 décembre 1998)*



*Illustration 2: Capture d'écran de la page d'accès aux ressources numériques  
(12 décembre 1998)*

En 2000 apparaissent des options d'accès pour les revues en ligne : par discipline, par éditeur. Un an plus tard, l'accès aux revues par ordre alphabétique est aussi possible. Le compte lecteur est toujours absent mais il existe un lien de redirection vers le site web de Couperin. Pour l'accès au catalogue, cela est possible depuis la page d'accueil avec une case « Recherche » mais sans option de tri. Un catalogue plus complet est accessible dans l'onglet « Catalogue ».

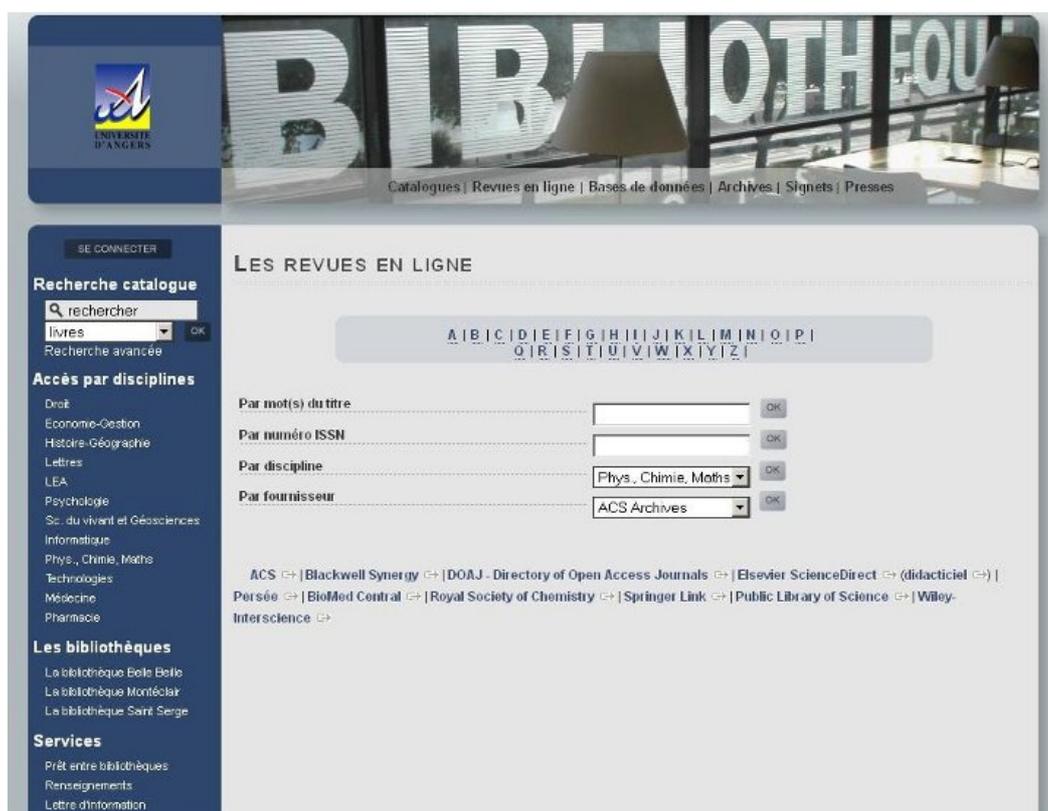


Illustration 3: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne

(25 septembre 2001)

Depuis 2004, l'accès au compte lecteur est possible. De plus l'onglet « Catalogue » rassemble les liens vers diverses ressources extérieures à la BUA : SUDOC, catalogue collectif de France, catalogues de la Bibliothèque nationale, de la *British Library*, de la *Library of Congress*, de la bibliothèque municipale d'Angers, de l'Université Catholique de l'Ouest, de la BU de Nantes, de la BU du Mans.

En 2006, la page d'accueil du site web de la BU d'Angers permet clairement une recherche dans le catalogue avec des options de tri par auteur, titre, et mot-clé. Les revues en ligne sont elles accessibles par ordre alphabétique, par moteur de recherche, par discipline ou par éditeur.



*Illustration 4: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne*

*(8 février 2006)*

Le site actuel (juin 2013) fédère toutes les ressources dans un point d'entrée unique. C'est ce qu'on appelle un métacatalogue. Il est également très complet avec l'accès aux différents services proposés par la BU (compte lecteur qui permet de réserver et prolonger ses documents, prêt entre bibliothèques, formations, foire aux questions, etc.).

L'accès aux revues en ligne se fait directement dans le champ de recherche ou dans l'onglet dédié. Depuis 2007, les ressources en ligne sont accessibles à distance, d'abord pour les enseignants-chercheurs puis pour les étudiants à partir de 2008.



Illustration 5: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne

(2 juin 2013)

En parallèle se développent les services en ligne et notamment l'interactivité avec les usagers. En effet, le modèle classique du service de référence décline avec les usages à distance. C'est l'assistance sur le réseau qui se développe. Ainsi, le SCD de l'Université d'Angers lance en 2006 l'idée d'un service de renseignement virtuel (SRV) au sein du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA). Un SRV est un « service par lequel un usager pose une question par voie électronique à des professionnels de la documentation et reçoit une réponse également par voie électronique <sup>123</sup> ».

Le projet prend forme en janvier 2008 lorsque les directeurs de SCD du RUOA décident d'ouvrir le service début 2009. Actuellement, dix-sept SCD participent à Ubib.fr<sup>124</sup> sous forme de permanences tenues par les bibliothécaires. Les réponses se font soit par messagerie instantanée lorsque le service est ouvert en semaine, soit par courriel sous 48H maximum. La plupart des questions traitées concernent le fonctionnement des services ainsi que les recherches documentaires.

123 ALARCON Nicolas, « 2009, année des services de renseignements en ligne ? », *Bibliothèque(s)*, n° 46, octobre 2009, pp. 76-77.

124 <<http://www.ubib.fr/index.php>>



Illustration 7: Logo du service Ubib.fr



Illustration 6: Module de chat  
Ubib.fr

En 2011, le décret n° 2011-996 du 23 août vient rappeler que les bibliothèques universitaires ont une double mission, former les étudiants et soutenir la recherche : « Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements ».

Alors que d'autres BU le faisaient déjà depuis le milieu des années 1990, la BU d'Angers était en retard dans ce domaine. En effet, la problématique de la formation des usagers n'est introduite dans les activités du personnel qu'en 2003. Il s'agit alors de visites des locaux pour les étudiants de première année et de cours magistraux et de travaux pratiques pour les masters et les doctorants. Actuellement, la BU d'Angers propose des formations à l'information scientifique et technique pour les Licence première année afin de leur apprendre comment chercher un document à partir d'une bibliographie ou d'un sujet de travail, à la bibliothèque ou sur le web. Des formations à la recherche documentaire plus ciblées sont aussi disponibles pour les Master première année avec des spécialisations pour les Master Management, Archives, Lettres, Psychologie gériatrique et Physique, ainsi que pour les doctorants<sup>125</sup>.

Il faut également plus de temps et de moyens au service du public. Ainsi, dès 1990, 240 000 francs sont prévus pour l'emploi de moniteurs afin d'étendre les horaires d'ouverture au samedi matin et jusqu'à 20H deux soirs par semaine<sup>126</sup>. Ils rendent possible l'augmentation des volumes horaires, traitent en partie les transactions et peuvent être présents à des horaires ou des périodes de l'année où les personnels sont en effectifs réduits. Depuis 2010, la BU est labellisée NoctambU car elle dépasse les 65H d'ouverture hebdomadaire (65H pour Belle-Beille, 84H pour Saint-Serge).

125 <<http://bu.univ-angers.fr/page/formations>>

126 Archives du SCD. 1 SCD 40, projet du procès-verbal pour le Conseil du SCD du 22 mai 1990.

### 2.2.2. L'évolution du métier

La situation est aujourd'hui plus complexe qu'à l'ère du tout papier : l'offre a explosé, cette offre est sophistiquée, de nouveaux acteurs ont émergé, de nouvelles formes contractuelles sont employées et le métier de bibliothécaire s'accompagne d'une forte technicité. Comme le signale Claude JOLLY, « on est passé en quelques décennies d'une bibliothéconomie rustique à une ingénierie documentaire complexe faisant appel à des outils de plus en plus élaborés et en constant renouvellement <sup>127</sup>».

Selon Florence MUET, professeur à la Haute Ecole de gestion de Genève, « la "googleisation" des pratiques, le développement de l'autoconsultation et de l'autoproduction, le "bazar informationnel" et le manque de temps des usagers sont autant d'opportunités à saisir pour offrir de nouveaux services <sup>128</sup>». Et en effet, il existe une grande diversité de ressources et leur qualité inégale rend difficile la recherche d'information. D'où l'importance du tri de l'information en l'évaluant et en la sélectionnant. Pour l'information en ligne, le bibliothécaire doit identifier la source et savoir la situer, en évaluer l'importance et en comprendre les intentions. Sur le web, d'autres éléments prennent aussi de l'importance : l'attractivité du site, la navigabilité, l'interactivité, la rapidité et la réputation.

Les bibliothécaires transfèrent aussi leurs compétences sur la technique. Le personnel doit être formé aux nouveaux formats type XML, à la gestion des métadonnées, à la programmation, à la production, au stockage, à l'indexation, à la conservation et à la mise en consultation. Le bibliothécaire est encore acquéreur mais devient aussi de plus en plus médiateur : « Le bibliothécaire n'est plus un "guichetier" retransché derrière son catalogue mais un facilitateur, navigant avec l'utilisateur dans l'univers informationnel, partageant son point de vue tout en conservant son irremplaçable savoir-faire, savoir-être documentaire<sup>129</sup> ».

### 2.2.3. Négocier les ressources

Le fonctionnement de Couperin repose sur la mutualisation des expertises et des ressources et sur l'engagement bénévole de ses membres. Souvent, le consortium négocie directement avec les éditeurs. Les connaissances des bibliothécaires permettent d'assurer ce rôle. Le but est d'arriver à un

---

127 JOLLY Claude, « Bibliothèques universitaires. Regard sur les changements », *BBF*, t. 46, n° 6, 2001, pp. 50-54.

128 QUESNEL Odile, SUTTER Eric, « Documentalistes, ajoutez de la valeur à vos services ! », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, p. 15.

129 BARRON Géraldine, « De Hy Life à Second Life. La BU, une bibliothèque hybride au présent », *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, pp.14-16.

compromis qui satisfasse l'éditeur comme les bibliothèques. A la BUA, personne ne négocie les ressources pour le compte de Couperin. Seule Stéphanie BOUVIER a le rôle de correspondante locale du consortium. Dans les autres cas, il arrive que le consortium mandate un négociateur extérieur, rémunéré en fonction de la remise qu'il obtiendra. Cela permet d'être sûr qu'il n'y aura pas d'entente entre le négociateur et l'éditeur mais une vraie négociation. De plus en plus, Couperin fait appel à des professionnels pour l'assister car il faut des compétences juridiques (les éditeurs étrangers s'appuient sur leur droit national). Mais le bibliothécaire reste indispensable car conscient des besoins de la communauté concernée<sup>130</sup>.

Etre négociateur pour Couperin nécessite donc un éventail complet de compétences, au-delà des fonctions « traditionnelles » du bibliothécaire. Tout d'abord, il faut savoir évaluer les ressources documentaires de la discipline, connaître le paysage de l'édition et de l'IST ainsi que le réseau des bibliothèques universitaires potentiellement utilisatrices de la ressource. Les offres peuvent se superposer du fait de la répartition des titres en bouquets, des logiques de packages, des accords entre éditeurs et agrégateurs, d'où l'importance d'avoir une connaissance précise d'une offre qui se révèle complexe.

Il faut également comprendre les logiques éditoriales de plusieurs types de producteurs de contenu : les éditeurs classiques dont le catalogue numérique correspond à l'offre papier, les sociétés spécialisées qui proposent des bases de données et les agrégateurs offrant des bouquets.

L'acquisition d'une culture juridique et technique est indispensable. En effet, une certaine pratique des marchés publics est nécessaire pour lire les contrats. De même, il faut connaître les protocoles d'accès distant que le fournisseur doit accepter et négocier les usages nécessaires<sup>131</sup>.

La difficulté réside dans la domination de certains éditeurs et leur attachement aux modèles économiques hérités du papier. Ainsi, en 2011 à la BUA, le bouquet ScienceDirect d'Elsevier représente presque 38 % des dépenses en périodiques électroniques, soit environ 20 % des dépenses documentaires globales. Les modèles des éditeurs s'appuient sur le chiffre d'affaire papier donc il n'existe que peu de marge de manœuvre pour les négociateurs et les établissements, d'autant plus que les éditeurs exigent une progression annuelle des prix.

Au niveau mondial, l'offre se concentre en cinq grands groupes : Elsevier, Springer-Kluwer, Wiley-Blackwell, Taylor&Francis et Sage Hindawi, ce qui rend les négociations difficiles.

---

130 CARBONE Pierre, CAVALIER François, *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, op. cit., pp. 93-94.

131 ETIENNE Catherine., « Négociateur Couperin : un bibliothécaire expérimenté, mais qui met en œuvre d'autres compétences multiples », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, pp. 56-57.

## 2.3. La documentation électronique à la BU d'Angers : une charge financière conséquente

### 2.3.1. L'entrée des publications périodiques électroniques en 1998

En 1998, le SCD d'Angers constate dans un document concernant l'informatisation dans le cadre du contrat 2000-2003, que les chercheurs effectuent leur travail bibliographique en se connectant aux bases de données et aux revues sur le web. Consciente de sa mission qui est de rendre accessible ces publications électroniques, la BU déplore toutefois que l'explosion de l'offre et de la demande, les monopoles détenus par certains éditeurs et l'augmentation annuelle des prix sont un obstacle à la recherche documentaire informatisée. Elle conclut en ajoutant que « les bibliothèques universitaires n'ont pas les moyens de prendre les abonnements nécessaires à leurs publics »<sup>132</sup>. C'est pourquoi les universités s'étaient d'ores et déjà regroupées en consortiums afin d'acquérir des ressources à moindre coût. Ainsi, Angers s'était associée à Nantes et au Mans afin d'acheter la base de données Current Contents Search ainsi qu'à neuf autres universités pour la base de données Citation Index.

Les publications périodiques électroniques sont introduites à la bibliothèque universitaire d'Angers en 1998. On appelle périodique électronique « une publication en série, éditée à intervalle régulier ou non, qui peut être stockée localement ou disponible en ligne<sup>133</sup> ». Les périodiques électroniques représentent alors une part presque infime des dépenses en ressources documentaires : 3 % en 1998 et 1999. La proportion tombe même à 0,2 % en 2000 et 2001. Mais il faut relativiser les deux premières années car l'ouverture de la bibliothèque universitaire de Saint-Serge en 1998 a induit l'achat de ressources, tant papier qu'électroniques. Egalement, la création de Couperin en 1999 a du contribuer à la baisse des dépenses en périodiques électroniques pour 2000 et 2001 grâce aux négociations avec les éditeurs.

C'est à partir de 2002 que l'augmentation d'acquisition de périodiques électroniques est très nettement visible. 77 900 € leur sont consacrés, soit 10 % des dépenses documentaires globales du SCD. La hausse se poursuit en 2003 avec une augmentation de presque 15 % en valeur (soit 89 326 €), tandis que la proportion dans les dépenses documentaires reste la même : 10 %.

L'année 2004 vient casser la tendance globale avec une baisse d'un peu plus d'un tiers (34 %) des dépenses en périodiques électroniques par rapport à l'année précédente. Cela vient du fait que la BU commence à convertir les abonnements papier en abonnements en ligne et de ce fait supprime beaucoup

---

132 Archives du SCD. 2 SCD 102, document sur l'informatisation dans le cadre du contrat 2000-2003.

133 Définition disponible dans l'Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires.

d'abonnements papier. Ainsi, plusieurs abonnements passent au tout électronique : les Chemical Abstracts avec désabonnement du papier, le bouquet de l'American Chemical Society avec désabonnement du papier également<sup>134</sup>.

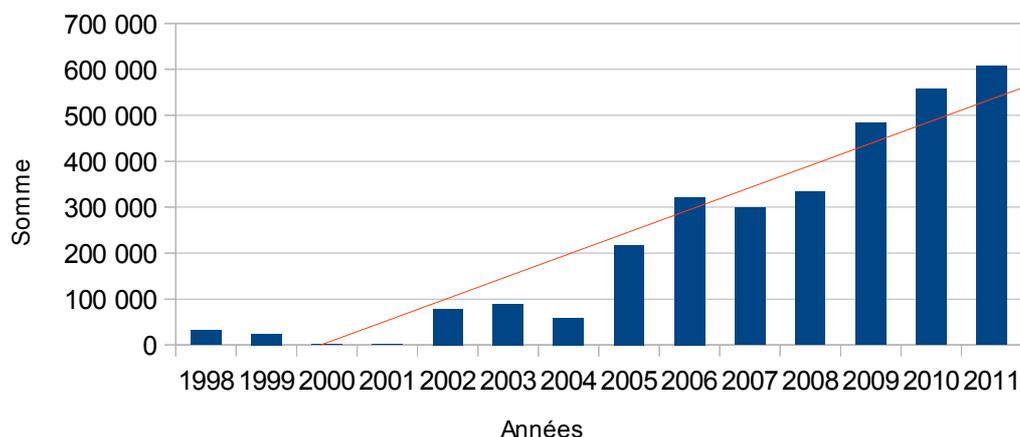


Tableau 1: Evolution du coût des périodiques électroniques à la BU d'Angers de 1998 à 2011 (en euro)

### 2.3.2. Une augmentation des coûts constante à partir de 2005

L'année 2005 voit les coûts en documentation électronique repartir à la hausse avec une multiplication des coûts par 3 (+268 %) soit 217 074 € pour l'année. Cette augmentation fulgurante est le fait de la hausse du prix de la documentation électronique en général mais aussi du renouvellement difficile du contrat avec l'éditeur Elsevier par Couperin. De plus, la BU continue ses conversions d'abonnements en faisant passer au *e-only* le bouquet de l'éditeur Blackwell, ScienceDirect d'Elsevier ainsi que le bouquet de l'éditeur Wiley.

Face aux sommes considérables que le SCD dépense pour ces ressources, le Conseil Scientifique avait mis en place en septembre 2004 une commission documentation Recherche qui devait évaluer les usages et les besoins des titres papier et électroniques. Les conclusions de cette commission, connues depuis fin 2004 mais en attente de validation, sont rendues début 2005. Il en ressort que<sup>135</sup> :

1. les titres papier de la BU ne sont presque pas utilisés, les chercheurs préférant un accès en ligne.
2. peu d'abonnements à des titres papier sont demandés.
3. les ressources électroniques demandées par les chercheurs tournent autour des mêmes titres.

<sup>134</sup> Rapport d'activité de la BUA pour l'année civile 2004, p. 31.

<sup>135</sup> Rapport d'activité de la BUA pour l'année civile 2005, p. 36.

4. les Mathématiques, le Biomédical, et la Chimie sont bien représentés.
5. l'Informatique, les Sciences de l'ingénieur et la Physique sont mal couverts.
6. le Droit, l'Economie, les Lettres et les SHS n'ont pas participé à l'enquête car ils ne se sentent pas concernés.

Après débat, il est décidé que plusieurs abonnements seraient supprimés, ce qui permet de dégager 60 000 €, somme redéployée pour des achats en titre à titre. Seuls six bouquets anglo-saxons permettent de faire des statistiques fiables et exploitables ; ils indiquent que les téléchargements d'articles sont en hausse de 19 % par rapport à 2004<sup>136</sup>.

Au vu des économies possibles en évaluant les usages de la documentation, le Conseil Scientifique décide que dorénavant, un bilan de la documentation recherche sera fait chaque année afin de réajuster l'offre du SCD.

L'année 2006 confirme la tendance globale de hausse des coûts (+48 %), avec des dépenses en périodiques qui atteignent déjà presque un tiers des dépenses documentaires. Le budget est en augmentation de presque la moitié, toujours à cause de l'augmentation des coûts de l'édition et de la conversion du papier en électronique. La BU fait quelques économies en se désabonnant de la partie Sciences humaines et sociales du bouquet de Blackwell, car sous-utilisée, et en supprimant certaines ressources médicales faute de consultation.

Mais en parallèle, 252 nouveaux titres sont acquis<sup>137</sup>. On constate également une réduction du périmètre des bouquets : un quart des titres proposés en 2005 ont disparu, à cause des fusions et acquisitions éditoriales ou du passage de certains titres en archive ouverte. Par exemple le bouquet de presse généraliste LexisNexis perd le journal *Le Monde* ainsi que ses archives, ce qui pousse la BU à le remplacer au profit de Pressens<sup>138</sup>.

Poursuivant ses conversions, la BU fait passer la Royal Society of Chemistry au tout électronique. Avec ce dernier changement, il ne reste plus aucun abonnement couplé papier + électronique au SCD.

Le rapport d'activité de 2007 indique une légère diminution des dépenses, environ 22 000 € de moins que l'année précédente. La seule souscription porte sur CAIRN qui vient combler les manques de revues en SHS et parallèlement, plusieurs bouquets sont abandonnés : LexisNexis, Nature, Ovid Core Collections... Les désabonnements et un taux de change favorable à l'Euro ont permis des économies qui compensent la hausse de prix des autres abonnements (+39 % pour ACS).

---

136 Rapport d'activité de la BUA pour l'année civile 2005, p. 40.

137 Rapport d'activité de la BUA pour l'année civile 2006, p. 40.

138 Rapport d'activité de la BUA pour l'année civile 2006, p. 39.

Les téléchargements sont aussi en baisse sur la période (-4 %), principalement à cause de la limite de téléchargement à 10 000 articles sur Pressens<sup>139</sup>.

L'offre est multipliée par 4 en 2008 grâce à la coopération avec Nantes et Le Mans dans le cadre du contrat Etat-Région qui permet de financer les ressources électroniques en SHS à hauteur de 100 000 € par an, grâce à l'Université numérique en région (UNR) qui subventionne l'achat de Factiva (presse en ligne) et grâce aux nouveaux achats.

Les téléchargements redécollent (+84 %), notamment sur les bouquets les plus importants : +60 % pour ScienceDirect, +72 % pour Wiley et +29 % pour Springer<sup>140</sup>. Deux causes à cela : d'abord l'accès distant maintenant possible pour les enseignants-chercheurs et les étudiants et ensuite la simplification de l'accès grâce à l'authentification unique.

### 2.3.3. Un équilibre 50/50 qui bascule du côté du numérique en 2010

Comme le montre le tableau 2, c'est en 2010 que la limite 50/50 est franchie. Les périodiques représentent alors 51 % des dépenses documentaires, 55 % si l'on prend en compte l'ensemble de la documentation électronique.

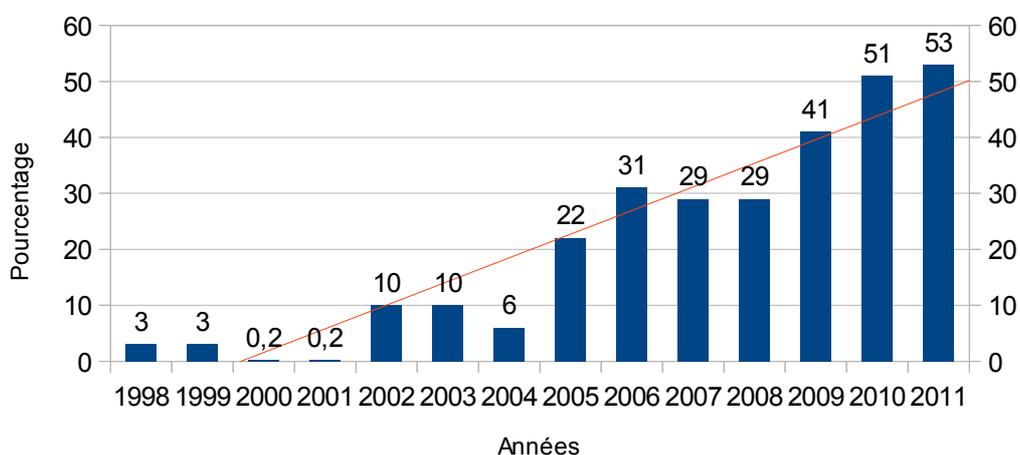


Tableau 2: Part des dépenses en périodiques électroniques dans les dépenses documentaires à la BU d'Angers (en %)

139 Rapport d'activité de la BUA pour la période janvier 2007-juin 2008, p. 33.

140 Rapport d'activité de la BUA pour l'année universitaire 2008-2009, p. 31.

Pour l'année universitaire 2011-2012, les dépenses en périodiques électroniques dépassent les 600 000 €. Depuis la création de Couperin en 1999, les dépenses en périodiques électroniques sont passées de 24 440 € à 607 252 € et la part dans les dépenses documentaires de 3 % à 53 %. Pour garder les ressources acquises et en acheter de nouvelles, la BU cherche donc des financements extérieurs afin d'alléger sa facture. En 2011, les ressources disposent donc de trois financements :

1. le SCD.
2. un cofinancement avec l'Université d'Angers, l'ISTIA, le Centre hospitalier universitaire (CHU) et le Centre Paul Papin (CPP) par somme forfaitaire ou en pourcentage du coût de la ressource. Ainsi, le CHU paye 14 % du prix de ScienceDirect tandis que le CPP en paye 4 %<sup>141</sup>.
3. les subventions régionales.

L'évaluation des usages, qui nous apprend que les STM sont sur-représentées par rapport aux SHS, est toujours de mise en prenant notamment en compte le coût moyen par article ; les ressources proposant du texte intégral étant conservées en priorité. Cette même année, beaucoup d'abonnements sont abandonnés, parmi lesquels Mediapart et PsycInfos.

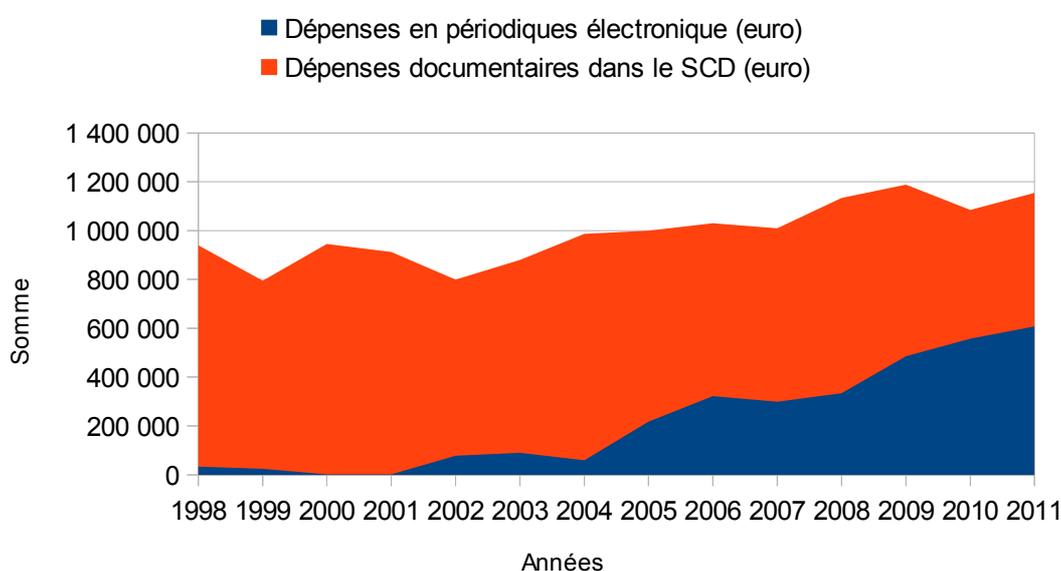


Tableau 3: Dépenses en périodiques électroniques dans les dépenses documentaires globales de la BU d'Angers de 1998 à 2011 (en euro)

141 Rapport d'activité de la BUA pour l'année universitaire 2011-2012, p. 22.

### 3 La remise en cause du système appelé « *big deal* » : une nouvelle tendance pour les négociations au XXI<sup>e</sup> s

Il faut croire que l'année 2012 aura été celle de l'accès libre. Au début de l'année, la pétition en ligne « The cost of knowledge »<sup>142</sup> est signée par environ douze mille universitaires du monde entier (un peu plus de treize mille six-cent mi-mai 2013) afin de protester contre les tarifs pratiqués par l'éditeur Elsevier. Les signataires dénoncent les prix trop élevés et le système des bouquets de revues qui contiennent des titres dont les bibliothèques n'ont pas besoin. En France, environ deux-cent cinquante mathématiciens ont également signé une pétition contre l'éditeur Springer pour les mêmes raisons.

En août est sorti le rapport établi par SAGE et la *British Library* sur le rôle des BU dans le libre accès : *Moving towards an open access future : the role of academic libraries*<sup>143</sup>.

C'est aussi cette année que quatre prix Nobels (John GURDON, Shinya YAMANAKA, Brian KOBILKA et Serge HAROCHE) partagent leurs travaux en accès libre<sup>144</sup>, un signe fort pour les partisans de l'*open access*. Et du 22 au 28 octobre s'est tenue à Paris la semaine internationale de l'*open access*, l'*Open Access Week* (OAW), événement qui était alors dans sa sixième année. L'OAW a réaffirmé la volonté de baisser les coûts alors que les restrictions budgétaires rendent difficile la continuité des programmes d'achat.

#### 3.1. Le mouvement de l'*open access* : quelques éléments de définition

##### 3.1.1. Les textes fondateurs

Le mouvement de l'*open access* a été théorisé en 2002 dans la Déclaration de Budapest, alors que la capitale accueillait des scientifiques à l'occasion de l'*Open Access Initiative*. Dans les faits, il s'agit

---

142 <<http://thecostofknowledge.com/>>

143 HARRIS Siân, *Moving towards an open access future : the role of academic libraries*, A report on a roundtable commissioned by SAGE, in association with the British Library, August 2012, 19 p.

Disponible sur <<http://www.uk.sagepub.com/repository/binaries/pdf/Library-OAReport.pdf>>

144 TABOR ABBY, « Quand l'Open Access reçoit des prix Nobels. Comment contribuer à une révolution de la publication scientifique ? », *My Science Work* (en ligne).

Disponible sur <<http://www.mysciencework.com/fr/MyScienceNews/8859/quand-l-open-access-recoit-des-prix-nobels>> Consulté le 6 juin 2013

de rendre accessible gratuitement en ligne les productions issues d'un travail de recherche : « Par "accès libre", nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral des articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'internet »<sup>145</sup>. Dans l'acception restreinte, on parle des publications scientifiques (pré et post-publication) et l'acception large recouvre les thèses et les données issues de la recherche. La déclaration de Budapest donne l'objectif d'une diffusion libre de l'ensemble de la littérature scientifique. Et cela passe par les archives ouvertes (AO) et par la création de revues en *open access*. Le texte est révisé en 2003 pour donner naissance à la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales<sup>146</sup>.

### 3.1.2. Deux modèles opposés : la « voie verte » et la « voie dorée »

Les archives ouvertes sont le « dépôt, sous forme électronique, de publication scientifique dans des entrepôts numériques »<sup>147</sup>. Les premières archives ouvertes datent du début des années 1990 dans les communautés scientifiques : ce sont arXiv pour la physique et Mathematical Preprint Physics Archive pour les mathématiques.

Il existe deux voies<sup>148</sup> :

1. la « *green road* » ou « voie verte » est inspirée par le modèle français des archives ouvertes d'Hyper Articles en Ligne (HAL<sup>149</sup>) dans lequel les chercheurs déposent leurs articles
2. la « *golden road* » ou « voie dorée », plus connue sous le nom d' « auteur-payeur », est inspirée par le modèle britannique dans lequel le chercheur ou son institution paye pour couvrir les frais d'édition en versant une somme pour chaque article accepté.

---

145 Disponible sur le site de l'Institut d'information scientifique et technique (INIST)

<[http://openaccess.inist.r/article.php3?id\\_article=47](http://openaccess.inist.r/article.php3?id_article=47)>

146 TEXIER Bruno, « L'irrésistible mouvement vers le libre accès aux connaissances », *Archimag*, n° 260, décembre 2012-janvier 2013, p. 18.

147 LUTZ Jean-François, « Open access : vers une ouverture aux éditeurs ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 45, n° 2, 2008, p. 64.

148 TEXIER Bruno, « L'irrésistible mouvement vers le libre accès aux connaissances », art. cit., p. 18.

149 <<http://hal.archives-ouvertes.fr/>>

Pour y accéder, les revues existantes peuvent transformer leur modèle économique ; mais on compte aussi des créations de revues directement en accès libre voire de nouvelles maisons d'édition comme BioMed Central<sup>150</sup> ou PLOS<sup>151</sup>, spécialisées dans les revues de médecine.

Certains éditeurs se lancent dans l'aventure avec par exemple Open Choice chez Springer ou Online Open chez Wiley-Blackwell. Mais cela pose problème pour les établissements qui sont abonnés aux revues payantes et qui paient aussi pour mettre des articles en accès libre. Pour eux, la seule solution est une transition rapide des revues vers le tout numérique.

D'autres éditeurs proposent un modèle hybride : un journal électronique hybride publie des articles en accès gratuit et d'autres en accès payant, le choix revenant à l'auteur, après une phase d'évaluation par les pairs. Si l'auteur choisit la version gratuite, lui ou son institution paye une certaine somme.

De la part du gouvernement français, on note plusieurs soutiens :

1. à HAL, une archive ouverte destinée au dépôt des articles scientifiques de niveau recherche et de thèses provenant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
2. au portail Open Edition, portail de ressources électroniques en Sciences humaines.
3. la mise en place d'un dispositif Bibliothèque scientifique numérique (BSN) qui doit coordonner au plan national les différents acteurs des ressources électroniques.
4. un soutien au programme de numérisation Persée de revues de Sciences humaines.
5. Un soutien au programme Istex qui a pour objectif de fournir « à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, un accès en ligne aux collections rétrospectives de la littérature scientifique dans toutes les disciplines<sup>152</sup> ».

## 3.2. L'engagement de Couperin en faveur des archives ouvertes

### 3.2.1. Au niveau européen

Grégory COLCANAP, coordinateur du Bureau professionnel de Couperin, estime qu'« au-delà des problématiques liées aux acquisitions, il convient aussi de promouvoir le mouvement *open access* et la

150 <<http://www.biomedcentral.com/>>

151 <<http://www.plos.org/>>

152 D'après la présentation sur le site de l'Istex.

<<http://www.istex.fr/>>

constitution d'archives ouvertes, qui visent tous deux à développer un accès libre à l'information scientifique <sup>153</sup>». Le consortium affiche donc clairement son soutien aux archives ouvertes, non pas comme une alternative à l'offre marchande, mais comme un moyen de desserrer les contraintes du marché.

Le 17 décembre 2007, l'European Research Council (ERC) rend obligatoire le dépôt des recherches qu'il finance. A l'été 2008, la Commission européenne rend elle aussi obligatoire le dépôt des recherches qu'elle finance à hauteur d'au moins 20 % dans le cadre du 7<sup>è</sup> Programme cadre de recherche et développement (PCRD), un programme européen qui finance la recherche et l'innovation dans l'Union Européenne pour la période 2007-2013. Début 2009, la Commission lance un appel d'offre pour « une infrastructure électronique et des mécanismes de soutien permettant l'identification, le dépôt, la consultation et la gestion des articles financés par l'ERC et le 7<sup>è</sup> PCRD ». C'est le projet OpenAIRE qui est retenu. En 2009, Couperin devient le bureau de liaison du projet européen *Open Access Infrastructure for Research in Europe* (OpenAIRE<sup>154</sup>) pour la France.

Couperin s'implique dans deux objectifs du projet : « établissement d'un système européen d'aide au dépôt » et « dissémination dans les pays membres de l'Union Européenne ». Il établit une liste des projets de recherche concernés et sensibilise les chercheurs à l'obligation de dépôt de leurs publications. Couperin joue donc le rôle d'intermédiaire entre les chercheurs ou leur institutions et les services européens.

Le 16 mars 2011, une matinée d'étude destinée aux chercheurs dont les travaux sont financés par l'ERC ou la Commission européenne est organisée. Le but est de présenter la politique du 7<sup>è</sup> PCRD, de promouvoir le libre accès et d'expliquer le projet OpenAIRE.

Couperin est également membre du *Directory of Open Access Journal* (DOAJ), une base de données bibliographiques qui recense les périodiques scientifiques en accès libre sur internet.

### 3.2.2. Au niveau français

Couperin s'engage dans l'action et la réflexion. Entre 2007 et 2008, un Groupe de travail sur les archives ouvertes (GTAO) se réunit ; leurs travaux aboutissent à la création d'un dérivé du site web de Couperin dédié aux archives ouvertes pour l'enseignement supérieur et la recherche<sup>155</sup>. Ce site donne des

---

153 COLCANAP Grégory, « Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche », BBF, t. 54, n° 6, 2009, pp. 18-21.

154 <<http://www.openaire.eu/>>

155 <<http://www.couperin.org/archivesouvertes/>>

outils et des conseils pour favoriser la mise en œuvre d'archives ouvertes, à l'échelle individuelle ou d'un établissement. Le 2 et 3 avril 2009 se tiennent également des journées d'étude<sup>156</sup>, le premier jour axé sur des thèmes politiques et le second sur des thèmes plus techniques.

L'année 2010 voit la réalisation d'un rapport sur l'état des lieux de l'*open access* en France<sup>157</sup>. Deux ans plus tard, début 2012, le consortium lance une enquête nationale sur les archives ouvertes en partenariat avec l'ADBU et certains EPST<sup>158</sup>. La majorité des répondants (92%) sont des bibliothèques ou des centres de documentation. L'enquête nous apprend que 50 % des archives ouvertes sont en service en 2012 contre 29 % en 2008 (les autres étant en cours de réflexion ou en phase initiale). Plus de 75 % des archives institutionnelles propres (non HAL) sont inscrites dans le contrat d'objectif de leur établissement. L'objectif principal qui motive la mise en place d'une archive ouverte est la volonté de valoriser les travaux des chercheurs ainsi que l'établissement. Mais 40 % des bibliothécaires interrogés estiment que les chercheurs ne s'impliquent pas assez.

La très grande majorité des documents déposés sont des thèses, à hauteur de 72 %, puis viennent les articles, généralement en post-publication. 80 % des archives institutionnelles propres ont 100 % de texte intégral contre 37 % pour les archives institutionnelles HAL. Il semble également que beaucoup des archives institutionnelles propres ne disposent pas de service de statistique performant, alors que c'est un service essentiel.

Enfin au début de cette année, les 24 et 25 janvier 2013, se sont déroulées les 5<sup>e</sup> journées *Open Access* organisées par Couperin sur les thèmes « Open Access : quel avenir pour la publication scientifique ? Stratégie des établissements, des Etats et de l'Union Européenne » et « 100 % des publications dans les Archives Ouvertes. Comment atteindre cet objectif ? ».

### **3.3. L'UA, première université française à voter la création d'une archive ouverte institutionnelle accompagnée d'un mandat de dépôt**

#### **3.3.1. La genèse du projet**

---

156 <<https://journeesao.wordpress.com/>>

157 Couperin, CNRS, Inist, *Open Access in France. A State of the Art Report*, avril 2010, 40 p.

158 Disponible sur <[http://www.couperin.org/images/stories/AO/enquete\\_ao\\_analyse.pdf](http://www.couperin.org/images/stories/AO/enquete_ao_analyse.pdf)>

Jusqu'à il y a 6-8 mois, l'Université d'Angers ne menait aucune politique coordonnée concernant les archives ouvertes mais des enseignants déposaient déjà leurs travaux en ligne. Malgré ce fait, aucune demande n'émanait d'eux ou de l'Université. L'intérêt des archives ouvertes s'est fait ressentir à la BU avec l'utilisation d'HAL. En 2006, un protocole est signé au niveau national entre les Universités, les Grandes Ecoles et plusieurs organismes de recherche pour que HAL devienne la plate-forme commune de dépôts des publications et écrits scientifiques. Mais la bibliothèque universitaire d'Angers a la volonté de créer sa propre archive institutionnelle. « Une archive institutionnelle relève d'une institution (université, grande école, organisme de recherche, association professionnelle) et a pour objectif de contenir, valoriser et conserver l'ensemble de la production scientifique de celle-ci<sup>159</sup>». La même année, le projet Castore prévoit donc la création d'une archive ouverte institutionnelle avec Le Mans et l'Ecole centrale de Nantes.

Il existe trois grands logiciels pour les archives ouvertes : Eprints<sup>160</sup>, Dspace<sup>161</sup> et CDSWare<sup>162</sup>. Castore voulait développer son propre logiciel. Castore est testé en bêta en 2007 mais le projet s'arrête car Nantes ne passe pas à la production.

Entre temps, l'université de Rennes avait développé un logiciel ORI-OAI (Outil de Référencement et d'Indexation pour un réseau de portail) pour créer des archives institutionnelles. Ce logiciel respectait le protocole OAI-PMH<sup>163</sup> et permettait également d'être utilisé pour les cours en ligne. L'idée était de prendre ce logiciel déjà en production et de le mettre dans les BU d'Angers, du Mans et de Nantes. Mais la BU d'Angers refuse car elle ne croit pas en la pédagogie ; de plus, les cours disponibles en ligne étaient anciens et donc obsolètes.

La BU d'Angers ne dispose donc toujours pas d'outils. Elle va alors mettre les travaux de recherche déjà disponible sur HAL en commençant par les thèses de doctorat en 2008. Le dépôt se fait sur Thèses En Ligne (TEL<sup>164</sup>), sous-ensemble de HAL. La consultation se révèle énorme.

---

159 Définition de l'INIST.

Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?+-Archive-institutionnelle-+>>

160 <<http://www.eprints.org/software/>>

161 <<http://www.dspace.org/>>

162 <<http://cdsware.cern.ch/>>

163 *Open Archive Initiative Protocol for Metadata Harvesting*. Protocole issu de l'Initiative pour les archives ouvertes qui permet l'échange des métadonnées d'une plate-forme d'archive ouverte à une autre.

164 <<http://tel.archives-ouvertes.fr/>>

Forte de ce succès, la bibliothèque souhaite ensuite passer aux mémoires. Mais HAL est prévu pour accueillir les travaux de recherche et pas les thèses d'exercice de médecine et de pharmacie.

Contact est alors pris auprès du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD<sup>165</sup>) pour ouvrir TEL aux thèses de médecine. Pour TEL, ce n'est pas intéressant si seule l'Université d'Angers est demandeuse. Plusieurs autres universités sont alors contactées et se disent intéressées par la démarche. Mais aucune lettre d'intention ne suit. C'est l'université de Grenoble qui va convaincre le CCSD d'ouvrir le dépôt aux mémoires. Le Dépôt universitaire de mémoires après soutenance (DUMAS<sup>166</sup>) voit ainsi le jour.

### 3.3.2. Un double projet : un dépôt pour les étudiants et un autre pour les chercheurs

En réalité le projet est double : un Dépôt universitaire numérique des étudiants (DUNE<sup>167</sup>), pour les travaux des étudiants faisant l'objet d'une soutenance, et une archive pour la recherche.

Julie LABBE est embauchée en décembre 2010 (jusqu'en avril 2012) pour mettre à plat le processus de flux papier des mémoires sous le même format. Il fallait « synchroniser » tout le monde.

En parallèle, le dépôt des mémoires des sages femmes de l'Ecole René Rouchy constitue la première expérience sur DUMAS.

A la BU d'Angers, il fallait une personne à temps plein juste pour s'occuper des archives ouvertes. Mais l'équipe, comptant trois voire quatre personnes, n'est pas assez nombreuse. En 2011, Stéphanie BOUVIER est recrutée pour occuper ce poste.

En février 2012 est élu un nouveau président de l'Université : Jean-Paul SAINT ANDRE. En septembre, le directeur de la bibliothèque universitaire, Olivier TACHEAU, est nommé Directeur Général des Services par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les idées de la bibliothèque concernant les archives ouvertes vont alors avoir un écho plus important.

Lorsque le site web de la BU migre sous Drupal (système de gestion de contenu libre et open-source), la BU a l'idée de valoriser les chercheurs et de monter une archive institutionnelle car techniquement, Drupal le permet. La gestion pourrait être déléguée au CCSD mais le problème est qu'une fois les thèses et les articles déposés en ligne, ils restent en libre accès pour toujours, sans possibilité

---

165 Service du CNRS créé en 2000.

<<http://www.ccsd.cnrs.fr/>>

166 <<http://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>

167 <<http://dune.univ-angers.fr/>>

pour le chercheur de revenir sur son choix. Cela pose problème si ceux-ci veulent éditer car pourquoi éditer un texte qui est déjà disponible librement en ligne ? L'ISTIA, l'école d'ingénieurs, pressait aussi pour la mise en place d'une archive institutionnelle, avec la condition de réduire la consultation à sa communauté car les mémoires peuvent contenir des éléments de brevets d'entreprises.

Après une rencontre avec le vice-président Recherche, Christian PIHET, le projet d'archive ouverte recherche est présentée en Conseil scientifique le 21 mai 2012. Ce projet est une archive ouverte locale, connectée à HAL, avec l'ambition d'un dépôt massif et d'une offre de services. La solution de l'AO locale est retenue car HAL ne possède pas assez de services et met tout en internet alors que l'université a aussi besoin de publier des travaux en intranet.

En ce qui concerne les mémoires, il a fallu parler avec les laboratoires et avec la Commission du système d'information (CSI). Mais la CSI refusait de quitter Ametys<sup>168</sup> (système en libre accès et destiné au secteur public qui permet de gérer des sites internet) pour adopter Drupal. Lorsque Drupal est quand même adopté, l'idée émerge d'aller sur une plate-forme locale au lieu de DUMAS. Il fallait juste mettre au point un formulaire pour le dépôt des mémoires.

C'est ainsi que DUNE est créé. En promotion depuis septembre-octobre 2012, il est toujours en version bêta actuellement. Et depuis cette rentrée, Stéphanie BOUVIER et Daniel BOURRION visitent les différents laboratoires afin de leur présenter le projet. L'estimation pour synchroniser tout le monde (scolarité, étudiants, chercheurs...) se porte à deux ans.

### 3.3.3. Le vote pour une archive ouverte institutionnelle à l'UA

En mars 2013, contact est pris avec Open Repository and Bibliography (ORBi<sup>169</sup>). ORBi est un modèle en matière d'archive institutionnelle pour plusieurs raisons : d'abord il propose des services aux chercheurs, ensuite le recteur de l'Université, Bernard RENTIER, a fait voter un mandat qui oblige les chercheurs à déposer en ligne et enfin l'évaluation des chercheurs porte sur ce qui a été déposé dans l'archive institutionnelle. Ces mesures permettent à ORBi de récupérer entre 80% et 90% des travaux des chercheurs contre 30% ailleurs.

Fin mars, une deuxième mission angevine se rend à Liège afin de rencontrer le recteur de l'Université mais également Paul THIRION, directeur des bibliothèques de l'ULg.

---

168 Ametys est un *Content Management System* (CMS) *open source*, c'est-à-dire un système de gestion de contenu qui permet de gérer des sites internet, principalement destiné au secteur public.

169 ORBi est le répertoire institutionnel de l'Université de Liège, en Belgique.

<<http://orbi.ulg.ac.be/>>

Le président de l'UA, Jean-Paul SAINT-ANDRE, prend le projet d'archive institutionnelle à bras le corps. Le Conseil Scientifique rend un avis favorable le 11 mars 2013 et le 28 mars, le Conseil d'Administration vote la création d'une archive ouverte institutionnelle et l'adoption d'un mandat de dépôt<sup>170</sup>.

Le moment actuel de tension sur la documentation électronique a rendu possible le développement d'une archive ouverte institutionnelle qui est une porte de sortie.

Maintenant le but est de faire une archive institutionnelle qui fonctionne sur Drupal et d'y mettre le plus de services possibles. L'objectif est de passer en production au premier semestre 2014 avec sept ou huit laboratoires pilotes (sur une trentaine), l'échéance étant prévue pour le premier semestre 2015.

L'objectif à long terme est aussi, selon Daniel BOURRION, de vendre cet outil au niveau du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui réunit Angers, Nantes et Le Mans, puis de la possible université fédérale.

---

170 « I love open access », article en ligne sur le site de l'université d'Angers.

Disponible sur <<http://www.univ-angers.fr/fr/universite/actualites/i-love-open-access.html>> Consulté le 20 avril 2013

## Conclusion

Les utilisateurs de l'information scientifique et technique se plaignent de l'explosion, d'après eux injustifiée, du prix des publications scientifiques. Le manque de transparence des coûts et des stratégies éditoriales ainsi que l'impossibilité de rendre publics les contrats vient d'ailleurs les conforter dans leur opposition aux éditeurs. Il ne faut pas oublier également les auteurs, qui participent à un système qu'ils estiment injuste parce qu'il les oblige à participer au financement en demandant l'abonnement à la ressource tout en étant non rémunérés.

C'est pourquoi les soutiens aux archives ouvertes n'ont aucun mal à convaincre les bibliothécaire et documentalistes qui ne parviennent pas à faire face à l'inflation des coûts, obligeant souvent à faire des coupes dans les achats et les abonnements.

Malgré la crise actuelle, on observe toujours une hausse des coûts de la documentation en ligne qui s'est ralentie mais pas stabilisée : elle était de 10 à 15 % par an en moyenne avant la création de Couperin, elle est entre 5 et 7 % maintenant. Le modèle économique reste le *big deal* qui est moins cher pour le client et plus facile à gérer pour le fournisseur. Il existe aussi certains établissements qui militent contre la sélection pour avoir le plus large éventail de ressources possibles.

Ce sont principalement les échanges et cessions de titres entre les éditeurs qui posent problème au bibliothécaire. Le travail de sélection dans le *big deal* devient impossible : le choix est impossible et la continuité de la collection est impossible.

Dans ce contexte, l'Etat a aussi son rôle à jouer. Ainsi en 2010, l'ABES est mandaté par le ministère de l'Enseignement supérieure et de la Recherche pour acquérir des ressources documentaires sous forme de licences nationales. Fin 2011, trois licences nationales sont conclues<sup>171</sup> : les archives de revues et livres électroniques Springer, la base de données Early English Books Online (EEBO) qui contient tous les ouvrages imprimés entre 1473 et 1700 en langue anglaise et les dictionnaires Classiques Garnier. Les achats portent sur les archives de revues et de livres électroniques, pas sur les abonnements courants. Sont concernés par les licences nationales les établissements ayant une mission d'enseignement supérieur et de recherche.

Le 19 avril 2012, le ministère de l'Enseignement supérieure et de la Recherche annonce la signature de la convention Istex, un programme d'acquisition d'archives scientifiques destinées à créer une bibliothèque numérique accessible aux universités françaises. Le corpus regroupera des collections

---

171 TEXIER Bruno, « Le chantier des licences nationales est bien avancé », *Archimag*, n° 255, juin 2012, p. 18.

rétrospectives de périodiques scientifiques généralistes et des périodiques en sciences exactes, en Santé, en SHS.

Il a beaucoup été question d'inconvénients mais si l'on se concentre sur les avantages des abonnements électroniques, on constate qu'ils ne sont pas négligeables. Pour les clients, les contenus sont enrichis et diffusés plus largement, la recherche d'information est plus facile et permet donc un gain de temps, la mise à jour en temps réel fournit une information à jour pour des clients distants, les éditeurs fournissent souvent des statistiques permettant de connaître les usagers, la productivité des services de documentation est améliorée et l'espace réservé à l'archivage diminue pour un gain de place. Pour les éditeurs, les contenus sont valorisés, l'éditeur met en avant sa valeur ajoutée et dispose d'informations sur les usages de ses lecteurs, les ressources peuvent gagner en consultation et la complémentarité papier/numérique se développe, tout comme les offres clé en main, ce qui permet une gestion plus simple.

Comme John Mackenzie Owen, professeur à l'université d'Amsterdam le déclarait déjà en 1997 : « Le statut de la bibliothèque dépendra désormais beaucoup plus de la qualité de ses services et de sa capacité d'assistance que du volume et de la qualité des ses collections physiques <sup>172</sup> ». Aujourd'hui, on attend des bibliothèques qu'elles investissent dans les services et l'assistance, c'est-à-dire dans la variété des outils qu'elles vont mettre à disposition pour exploiter leur documentation et dans leur maîtrise de l'univers documentaire numérique. Le cœur de métier n'est pas révolutionné : les piliers restent la sélection, la conservation, le service et l'assistance mais ces actions sont réinterprétées par le numérique. L'évolution du numérique dans les BU n'est pas encore achevée. Le rôle de médiateur numérique des bibliothèques devrait évoluer dans plus de services et dans le concept de bibliothèque qui s'apparentera à un *Learning Centre*.

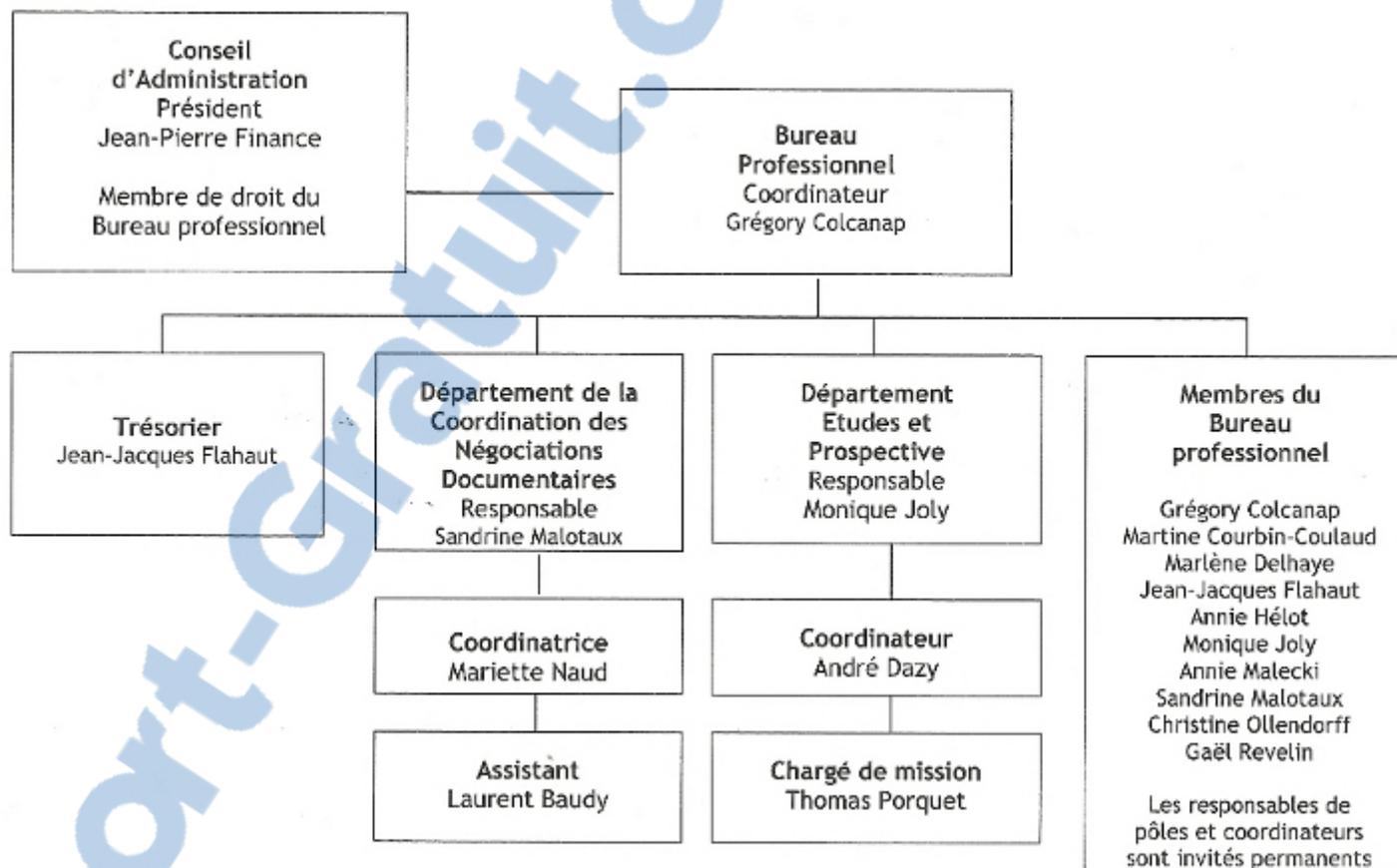
Le grand enjeu des ressources électroniques sera la question de l'accès aux ressources desquelles les bibliothèques universitaire se sont désabonnées ou en d'autres termes : les archives. La mission de conservation des BU suppose la pérennité de l'accès aux ressources acquises. Mais le numérique a remis en cause le modèle fondé sur le papier, dans lequel l'acquisition des ressources va de pair avec leur conservation.

---

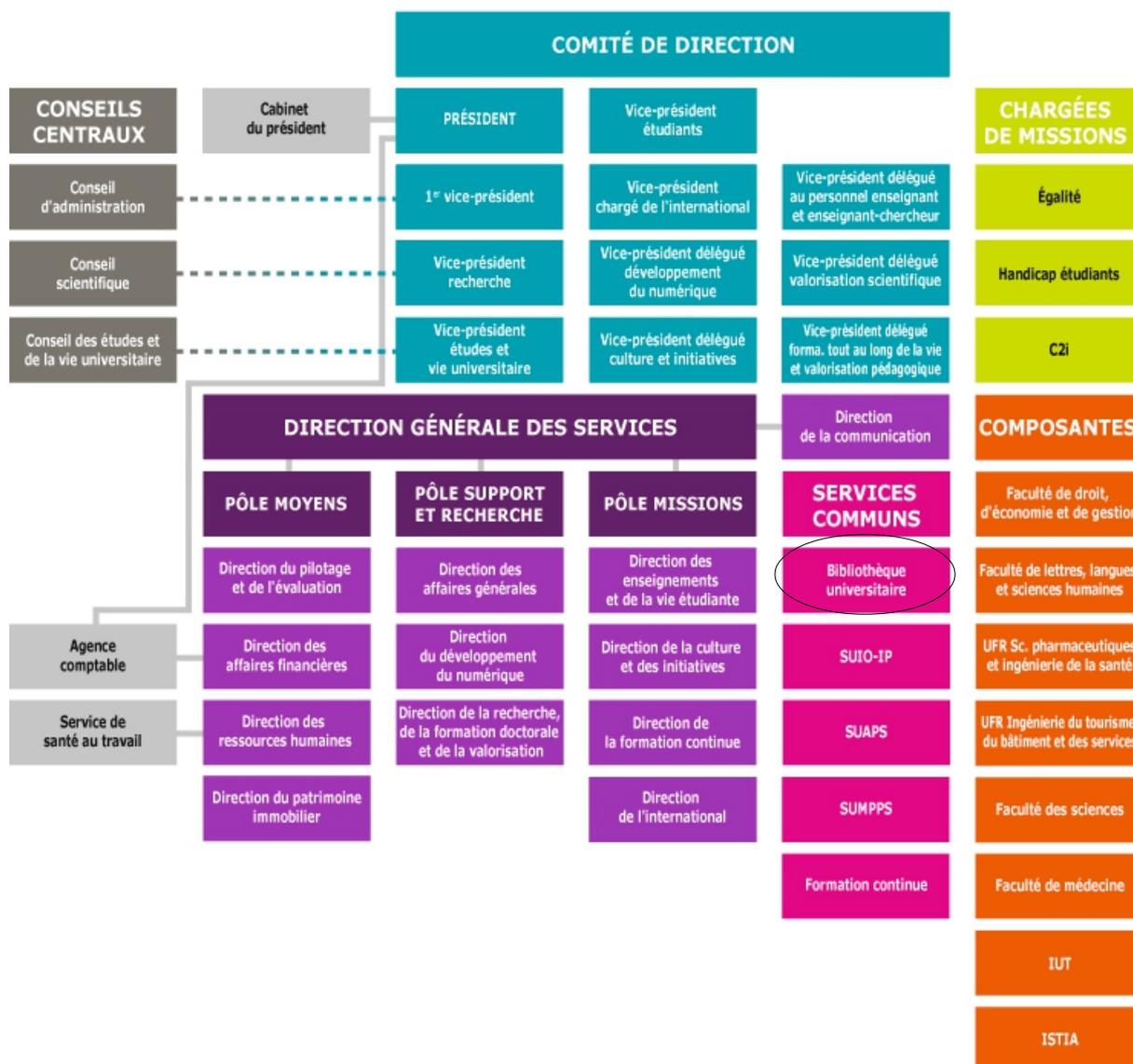
172 MACKENZIE OWEN John, *The future role of libraries in the information ages*, 1997. In International Summer School on the Digital Library, Tilburg University (The Netherlands), 10-22 August 1997 (unpublished).

## Annexes

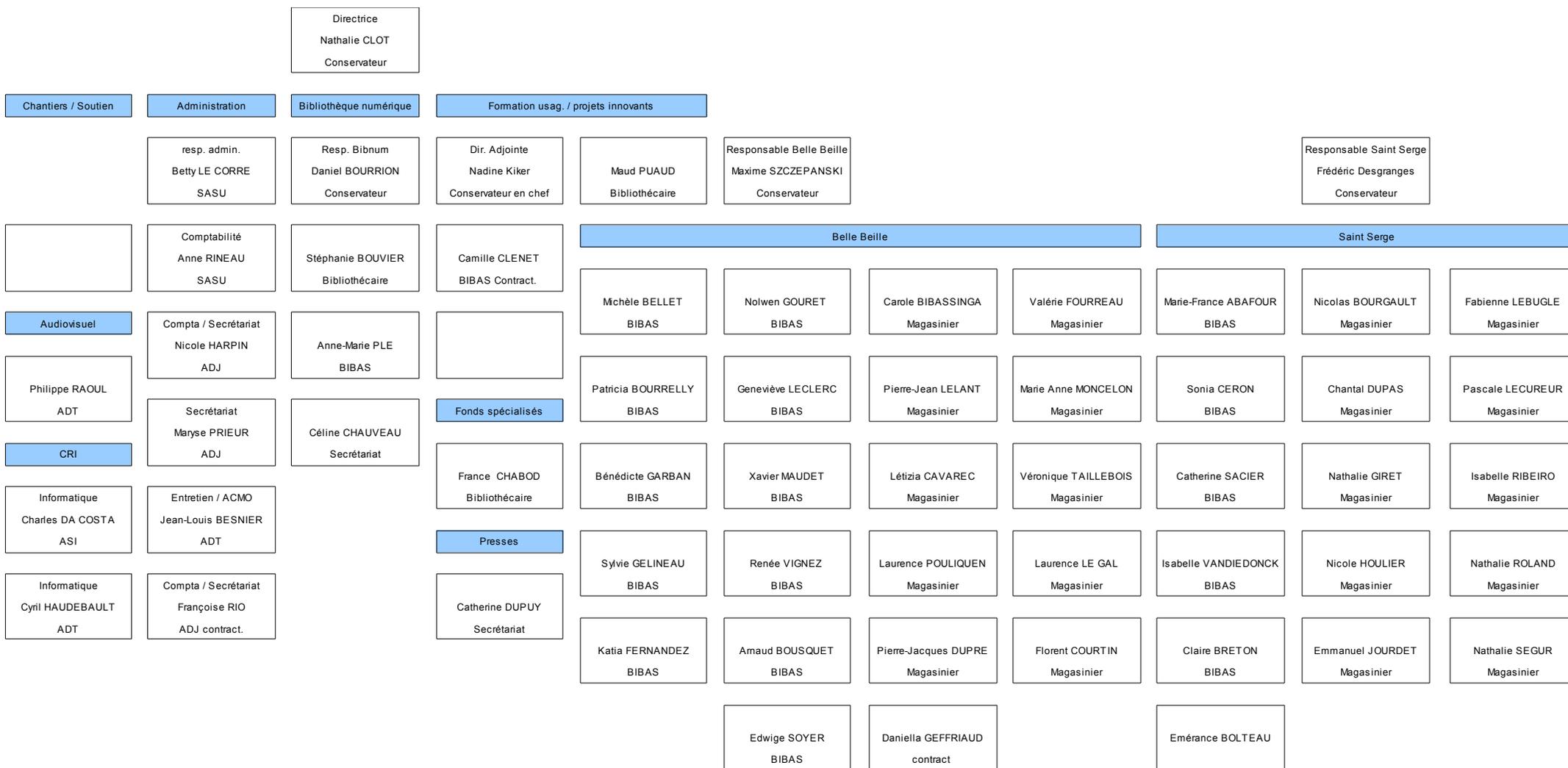
Annexe 1 : organigramme de Couperin (mai 2013)



## Annexe 2 : Organigramme de l'Université d'Angers



## Annexe 3 : Organigramme statutaire du SCD de l'Université d'Angers



Annexe 4 : Tableau statistique des périodiques

Année	Acquisition de périodiques papiers ,CADIST inclus (euro)	Dépenses en périodiques électronique (euro)	Dépenses documentaires dans le SCD (euro)	Part des dépenses en périodiques électroniques dans les dépenses documentaires (%)
1996	252 015		979 942	
1997	352 921		1 058 006	
1998	400 280	32 430	939 559	3
1999	178 358	24 440	795 022	3
2000	475 195	1 912	945 354	0,2
2001	443 382	1 452	912 520	0,2
2002	328 435	<b>77 900</b>	799 091	10
2003	467 263	89 326	879 235	10
2004	427 708	<b>58 972</b>	986 437	6
2005	266 178	<b>217 074</b>	998 924	22
2006	214 476	321 648	1 030 409	31
2007	223 255	299 467	1 008 859	29
2008	180 448	333 388	1 133 337	29
2009	*	<i>484 630</i>	1 187 765	41
2010	*	<i>557 717</i>	1 084 227	51
2011	*	<i>607 252</i>	1 154 158	53

Les étoiles (\*) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

Les nombres en gras sont issus des rapports d'activité mais soumis à caution car différents de l'Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires.

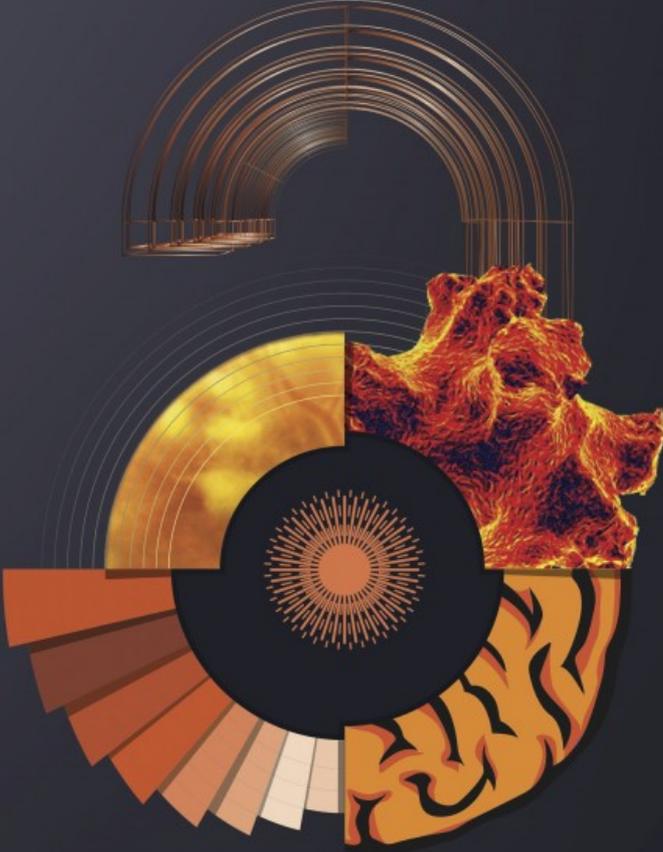
Les nombres en italique sont reconstitués d'après le pourcentage de dépenses en périodiques par rapport aux dépenses documentaires.

Les périodiques apparaissent à la BU d'Angers en 1998, raison pour laquelle deux cases dans les colonnes 3 et 4 sont laissées vides.

Les dépenses avant l'année 2000 ont été converties en euro.

L'année 2008 correspond à une période de 18 mois (septembre 2008-juin 2009). A partir de l'année 2009, la période correspond à l'année universitaire et non plus à l'année civile.

October 23 & 25, 2012



**OPEN ACCESS WEEK**

One event, two prestigious venues - from 18:00 to 21:00  
October 23 at University Pierre and Marie Curie, Amphitheatre 25  
October 25 at UNESCO

Twitter: #OAWeek2012 with @MyScienceWork  
Information at : [www.openaccessweek-mysciencework.com](http://www.openaccessweek-mysciencework.com)



 United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Communication and  
Information Sector

*MyScienceWork*

OPEN  International  
ACCESS WEEK

**UPMC**  
UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE

Annexe 6 : Hors-série n° 1 de L'UA Mag, le magazine de l'Université d'Angers, édité à l'occasion de l'Open Access Week d'octobre 2012

**L'UA MAG** | LE MAGAZINE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS  
**HORS SÉRIE N°1**  
 OCTOBRE 2012  
**Open access week**  
 du 22 au 28 octobre 2012

**essentiel**

# L'Open access week

est un événement international. La 6<sup>e</sup> édition de cette manifestation se déroule cette année du 22 au 28 octobre 2012. Objectif : mettre en avant les bénéfices de l'open access et le partage d'idées pour faire du libre accès la voie de référence en matière de publication scientifique.

**Les avantages**  
 L'open access dispose de nombreux avantages :

- Les résultats de la recherche sont immédiatement accessibles à tous (accès en libre accès) et à l'ensemble des chercheurs du monde.
- Les pays en voie de développement peuvent profiter des progrès de la recherche.
- Les chercheurs indépendants, souvent en situation précaire, peuvent publier leurs travaux.
- Élargissement du accès à la recherche et à la diffusion de la recherche par le biais de la production de cette recherche.

**Les deux voies**  
 Le mouvement de l'open access est né en 2001 avec l'initiative de Budapest pour l'accès ouvert, qui a identifié deux stratégies :

- La stratégie dite « voie verte » : elle consiste à l'auto-archivage par l'auteur de ses travaux, dans des archives institutionnelles dites « ouvertes » (par exemple HAL, arXiv, etc.). Cette stratégie n'est pas incompatible avec l'abonnement à une revue scientifique, laquelle les auteurs des articles peuvent continuer à lire en libre accès, au moins pendant un certain temps.
- La stratégie dite « voie dorée » : il s'agit de publier des revues en libre accès comme par exemple les revues de PLOS, le *Journal of Open Access Research*, et autres revues scientifiques en accès libre (Journal of Open Access Journal). En 2010, plus de 500 revues en libre accès étaient disponibles dans le PLOS (Public Library of Science).

En 2010, le directeur de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, et même de la vie, sciences humaines et sociales, présentait la mise à disposition en libre accès de toute la production scientifique. Plus de 100 institutions ont signé ce pacte de 2009.

**Actualités de l'open access**  
 Depuis 2008, le programme cadre FP7 de l'Union européenne consacre 30% de son budget global à un projet pilote en faveur du libre accès aux résultats de la recherche.

En 2012, le directeur de Berlin sur le libre accès a annoncé qu'il avait obtenu un accord de la Commission européenne pour l'open access.

À partir de 2014, le programme cadre Horizon 2020 favorisera l'open access en consacrant 10% de son budget à l'open access à l'ensemble des domaines de recherche, y compris ceux qui ne sont pas considérés comme des domaines de recherche, ainsi que la OAI (Coalition des présidents d'universités) ont signé ce pacte de 2009.

**Le saviez-vous ?**  
 Le chercheur français Serge Haroche, co-lauréat du prix Nobel de physique 2012, dépose régulièrement ses publications sur HAL et arXiv.

## Le projet de L'UA

# Une archive ouverte pour la recherche

**Une vitrine pour les laboratoires**  
 Actuellement, l'évaluation bibliométrique des universités françaises repose essentiellement sur les données de l'ISI et de l'ISI. Or la production scientifique de l'université se ne réside pas uniquement dans les revues de l'ISI (Journal Citation Reports). L'archive ouverte de la recherche permettra un référencement plus complet et une prise en compte de tous les travaux de tous les laboratoires, toutes disciplines confondues.

**Plus de visibilité**  
 S'inscrivant dans le mouvement mondial de l'open access, l'archive ouverte est un canal supplémentaire pour diffuser ses travaux et accroître significativement son audience potentielle. Plus de lecteurs, c'est aussi plus de citations et plus d'impact pour sa recherche.

**De nouveaux contacts**  
 Offrir ses travaux via l'archive ouverte permet aux chercheurs de nouvelles opportunités de collaborations avec d'autres chercheurs travaillant sur les mêmes thématiques.

**Gagner du temps**  
 Être automatiquement cité bibliographiquement, déposer simultanément des articles dans plusieurs archives ouvertes, améliorer la liste des travaux sur d'autres sites web, autant de services que peut offrir l'archive ouverte.

**L'interview**  
**3 questions à Loïc Chaumont**  
 enseignant-chercheur en mathématiques

**« L'open access peut faire peur, ce n'est pas votre cas ? »**  
 « Je fais confiance aux bases de données car chaque document déposé est daté, ce qui met à mal les critiques de plagiat. Quant à son accès, c'est toujours possible et même souhaitable, de déposer la version pré-publiée d'un document sur une base de données libre d'accès, une fois que celui-ci est publié. Au niveau du laboratoire, l'archive ouverte présente également l'avantage de permettre l'organisation et en particulier de permettre de financer sur les périodes d'évaluation de la production scientifique des « communications ».

**« Quel serait votre meilleur argument si vous deviez convaincre un collègue de diffuser ses publications en archive ouverte ? »**  
 « Ce qui est bon pour le laboratoire et l'université est bon pour le chercheur. De plus, l'archive ouverte permet une bien meilleure diffusion des résultats à l'échelle de la communauté scientifique. »

**« Pourquoi avoir fait le choix de l'open access ? »**  
 « D'abord pour des raisons philosophiques. La connaissance appartient à tout le monde et doit être gratuite et accessible à tous. Le monde change et importe dans le monde scientifique est la paternité des résultats obtenus. Il est évident que les données, pour être utiles, doivent être accessibles à tous. De plus, les expériences menées (particulièrement en physique) sont coûteuses en open access entièrement gratuits par la communauté scientifique elle-même, ont permis de faire un franc succès. Pourquoi ne pas généraliser ce principe à toutes les publications ? Je dépose mes pré-publications depuis au moins dix ans sur arXiv et, depuis deux ans, le laboratoire angérien de recherche en mathématiques publie officiellement sur HAL, la base de données de recherche du CNRS. Le BU travaille à établir une passerelle entre HAL et la future archive ouverte de l'UA. »

**« Publier en open access, ça coûte plus cher »**  
 Les revues dites « open access » ont des coûts de production qui sont très élevés, ce qui explique que certaines revues de ce type ne soient pas financées par les universités. Cependant, il est possible de publier en open access sans coût supplémentaire pour l'auteur. C'est le cas de l'archive ouverte de l'UA.

**« Je ne peux pas publier dans ma discipline car il n'existe pas de revues open access reconnues »**  
 L'open access est un mouvement qui concerne toutes les disciplines. Il existe de nombreuses revues open access reconnues dans toutes les disciplines. L'archive ouverte de l'UA permet de publier ses travaux en open access dans toutes les disciplines.

## Le zoom

# Les Cahiers de la nouvelle, précurseur open access

Le Centre de recherche interdisciplinaire en langue anglaise (CRIA) est le premier laboratoire de l'UA, à s'être lancé dans l'édition numérique de sa revue scientifique *Les Cahiers de la nouvelle (Journal of the Short Story in English)*. Retour d'expérience.

Le Centre de recherche interdisciplinaire en langue anglaise (CRIA) est le premier laboratoire de l'UA, à s'être lancé dans l'édition numérique de sa revue scientifique *Les Cahiers de la nouvelle (Journal of the Short Story in English)*. Retour d'expérience.

Les auteurs imaginent bien que l'édition numérique offre plus de visibilité. Mais, ils ne l'ont pas toujours exprimé et obtenu à son plein potentiel. Publié au format papier depuis 39 ans, le JSSE a franchi le pas de l'édition de revue en libre accès en janvier 2009. « La publication papier n'est pas exclusive, nous sommes convaincus que l'auteur ait son droit à la visibilité, lance Emmanuel Verducci, enseignant-chercheur du CRIA. Le livre est toujours imprimé et offert à ses abonnés avant d'être ouvert à tous en ligne deux ans plus tard en octobre. »

Le directeur de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, et même de la vie, sciences humaines et sociales, présentait la mise à disposition en libre accès de toute la production scientifique. Plus de 100 institutions ont signé ce pacte de 2009.

Le directeur de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, et même de la vie, sciences humaines et sociales, présentait la mise à disposition en libre accès de toute la production scientifique. Plus de 100 institutions ont signé ce pacte de 2009.

**Restez connectés**  
 Un blog pour échanger  
 Un blog baptisé « Projet AO » a été lancé le 22 octobre. Il permet à toutes les personnes intéressées par l'archive ouverte :

- de suivre le déroulement du projet,
- de commenter et donner son avis sur les fonctionnalités proposées,
- de s'informer sur l'open access et le mouvement des archives ouvertes, à l'UA et dans le contexte international.

Connectez-vous sur : <http://blog.univ-angers.fr/projetao>

**Lexique**  
 Article 2 articles de prépublications électroniques d'articles scientifiques dans les domaines de la physique, des mathématiques, de l'informatique, des sciences des humains et de la biologie quantitative (bioRxiv).

HAL : l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL (Hyper articles en ligne) est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de l'université de la recherche, publiés en libre accès, et de travaux de recherche en éducation et de recherche française ou étrangère, des laboratoires publics ou privés.

ISI : l'Institut for Scientific Information fournit une base de données bibliographiques universitaires en ligne (ISI Web of Knowledge).

OST : l'Observatoire des sciences et techniques compte un panel de indicateurs sur la recherche et le développement.

[www.univ-angers.fr](http://www.univ-angers.fr)

Directeur de la publication : Jean-François Baudouin, professeur  
 Rédaction : Stéphane Bouvier, Christophe Besson, David Bourcier, Nathalie Bouchard, Frédéric Chéreau, Emmanuel Verducci, Directeur de la communication de la Bibliothèque  
 Photos : Patrick Buisson, Frédéric Chéreau, Emmanuel Verducci, Directeur de la communication de la Bibliothèque  
 Conception graphique : Emmanuel Verducci, Directeur de la communication de la Bibliothèque  
 Conception graphique : Emmanuel Verducci, Directeur de la communication de la Bibliothèque

Présidence de l'université : Alain Frenaud, président  
 15, boulevard A. Berthelot, 49100 Angers  
 Tel. 02 41 96 23 21 Fax 02 41 96 23 09

Université d'Angers

## Liste des sigles utilisés

ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

ABF : Association des Bibliothécaires Français

ACS : American Chemical Society

ADBU : Association des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation

AENSB : Association de l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

AO : Archive Ouverte

AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française

BSN : Bibliothèque Scientifique Numérique

BU : Bibliothèque Universitaire

BUA : Bibliothèque Universitaire d'Angers

BIU : Bibliothèque InterUniversitaire

CADIST : Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique

CAF : Centre d'Archives du Féminisme

CAFB : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire

CCN : Catalogue Collectif National

CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe

CDEFI : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

CDU : Classification Décimale Universelle

CGE : Conférence des Grandes Ecoles

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CMS : *Content Management System*

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COUPERIN: Consortium Universitaire des PERIodiques Numériques

CPP : Centre Paul Papin

CPU : Conférence des Présidents d'Universités

CSI : Commission du Système d'Information

DBLP : Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique

DBMIST : Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique

DGES : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur

DOAJ : *Directory of Open Access Journal*

DPDU : Direction de la Programmation et du Développement Universitaire

DUMAS : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance

DUNE : Dépôt Universitaire Numérique des Etudiants

EEBO : Early English Books Online

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

ERC : European Research Council

ESGBU : Enquête Statistique Générale des Bibliothèques Universitaires

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GTAO : Groupe de Travail sur les Archives Ouvertes

HAL : Hyper Articles en Ligne

ICOLC : *International Coalition Of Library Consortia*

INIST : Institut de l'Information Scientifique et Technique

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

IST : Information Scientifique et Technique

ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers

OAI : *Open Archive Initiative*

OAW : *Open Access Week*

OpenAIRE : *Open Access Infrastructure or Research in Europe*

ORBi : Open Repository and Bibliography

ORI : Outil de Référencement et d'Indexation

PCRD : Programme Cadre de Recherche et Développement

PEB : Prêt Entre Bibliothèques

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

RUOA : Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique

SCD : Service Commun de Documentation

SHS : Sciences Humaines et Sociales

SIB : Service d'Information Bibliographique

SICD : Service Interétablissements de Coopération Documentaire

SRV : Service de Renseignement Virtuel

STM : Sciences, Technologie et Médecine

SUDOC : Système Universitaire de DOCumentation

TEL : Thèses En Ligne

U3M : Universités du 3<sup>e</sup> Millénaire

UER : Unité d'Enseignement et de Recherche

UNR : Université Numérique en Région

# Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>HISTORIOGRAPHIE ET HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....</b>	<b>8</b>
<b>1 Historiographie.....</b>	<b>8</b>
1.1. Une historiographie des bibliothèques universitaires récente et épisodique.....	8
1.1.1. Des problèmes d'abord abordés dans un cadre « interne ».....	8
1.1.2. Les articles et rapports des années 1970 et 1980.....	10
1.1.3. Les premières grandes études sur les BU dans les années 1990.....	12
1.1.4. Les livres plus récents qui abordent en partie les bibliothèques universitaires.....	16
1.2. Pour la politique documentaire et la documentation électronique, une historiographie qui reste en partie à faire.....	17
1.2.1. Un manque d'ouvrages consacrés aux bibliothèques universitaires.....	17
1.2.2. Plusieurs études sur le développement des collections.....	18
1.2.3. De rares ouvrages sur la documentation électronique.....	19
<b>2 Les bibliothèques des universités : une histoire lente caractérisée par un manque de perspectives et une pénurie récurrente de moyens.....</b>	<b>22</b>
2.1. Les bibliothèques avant la création officielle des universités modernes et jusqu'à la Première Guerre mondiale.....	22
2.1.1. De l'Ancien Régime à la Troisième République : le désintérêt puis les premières mesures pour mettre fin à la misère des bibliothèques de facultés .....	23
2.1.2. La naissance des bibliothèques universitaires grâce aux réformes de la Troisième République. ....	24
2.1.3. La situation à la veille de la Seconde Guerre mondiale.....	26
2.2. Après la Seconde Guerre Mondiale, des bibliothèques universitaires qui profitent du développement des universités.....	27
2.2.1. Les difficultés persistantes d'après-guerre et l'expansion des années 1960.....	27
2.2.2. La crise des BU dans les années 1970 et 1980.....	30
2.2.3. La relance des années 1990 et l'augmentation des moyens grâce à la politique contractuelle. ....	32
<b>3 Histoire générale de la bibliothèque universitaire d'Angers.....</b>	<b>33</b>
3.1. Pendant la crise des années 1970 et 1980.....	33
3.2. Après la constitution du Service commun de documentation .....	33
<b>SOURCES.....</b>	<b>36</b>
<b>1 Les archives du SCD de la BU d'Angers.....</b>	<b>36</b>
<b>2 Les rapports d'activité de la BUA.....</b>	<b>40</b>
<b>3 Les entretiens.....</b>	<b>40</b>
<b>4 Les archives personnelles de Valérie Neveu.....</b>	<b>41</b>
<b>5 Les archives d'Internet.....</b>	<b>41</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>42</b>
<b>1 Ouvrages.....</b>	<b>42</b>
1.1. L'histoire des bibliothèques françaises en général.....	42
1.2. L'histoire des bibliothèques universitaires.....	42
1.3. La politique documentaire des bibliothèques en général ainsi que des bibliothèques universitaires.....	43

1.4.	Les bibliothèques universitaires et les nouvelles technologies.....	43
1.5.	L'open access .....	44
1.6.	L'université d'Angers.....	44
<b>2</b>	<b>Articles de périodiques spécialisés.....</b>	<b>44</b>
2.1.	L'histoire des bibliothèques universitaires, leur mutation et leur transformation.....	45
2.1.1.	L'histoire des bibliothèques universitaires.....	45
2.1.2.	La politique documentaire.....	47
2.1.3.	La micro-informatique et le CD-Rom.....	47
2.1.4.	La bibliothèque hybride.....	47
2.2.	La documentation électronique.....	47
2.2.1.	Généralités.....	47
2.2.2.	L'acquisition.....	48
2.2.3.	Les attentes des professionnels.....	48
2.2.4.	Le consortium français Couperin.....	49
2.3.	L'influence de la documentation électronique sur les bibliothèques universitaires.....	49
2.3.1.	L'impact général sur les BU.....	49
2.3.2.	Les sites web et les services de renseignements en ligne .....	50
2.3.3.	Les transformations du métier de bibliothécaire .....	50
2.4.	Les politiques des éditeurs scientifiques.....	51
2.5.	Le mouvement de l'open access, les archives ouvertes et les licences nationales.....	51
2.5.1.	Le libre accès.....	51
2.5.2.	Les archives ouvertes.....	52
2.5.3.	Les licences nationales.....	52
<b>3</b>	<b>Sitographie.....</b>	<b>52</b>
3.1.	Source en ligne.....	52
3.2.	Articles en ligne.....	52
3.3.	L'open access.....	53
3.4.	Autres sites web importants.....	53
	<b>ETUDE DE CAS : .....</b>	<b>54</b>
	<b>LA CRÉATION DU CONSORTIUM UNIVERSITAIRE COUPERIN ET SON INFLUENCE SUR LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ÉLECTRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'ANGERS (BUA) DE 1999 À 2013.....</b>	<b>54</b>
<b>1</b>	<b>Couperin, un consortium créé pour répondre à la pression économique des éditeurs</b>	<b>54</b>
1.1.	L'organisation et le fonctionnement du consortium.....	55
1.1.1.	L'organisation.....	55
1.1.2.	L'action de Couperin.....	56
1.1.3.	Les premiers contrats.....	57
1.2.	Le big deal ou l'histoire d'un succès mondial.....	58
1.2.1.	Le modèle économique.....	58
1.2.2.	Un modèle économique qui « piège » les BU.....	60
1.2.3.	Les ressources électroniques en Lettres et Sciences humaines et sociales.....	61
<b>2</b>	<b>Les conséquences du développement de l'offre documentaire en ligne .....</b>	<b>61</b>
2.1.	La remise en cause de la notion de collection.....	62
2.1.1.	La vision traditionnelle de constitution des collections.....	62

2.1.2.	Une notion à réinventer.....	64
2.2.	L'impact sur la profession.....	65
2.2.1.	Les services : l'exemple du site web de la BUA, d'Ubib.fr et de la formation.....	65
2.2.2.	L'évolution du métier.....	71
2.2.3.	Négocier les ressources .....	71
2.3.	La documentation électronique à la BU d'Angers : une charge financière conséquente.....	73
2.3.1.	L'entrée des publications périodiques électroniques en 1998.....	73
2.3.2.	Une augmentation des coûts constante à partir de 2005.....	74
2.3.3.	Un équilibre 50/50 qui bascule du côté du numérique en 2010.....	76
<b>3</b>	<b>La remise en cause du système appelé « big deal » : une nouvelle tendance pour les négociations au XXI<sup>e</sup> s.....</b>	<b>78</b>
3.1.	Le mouvement de l'open access : quelques éléments de définition.....	78
3.1.1.	Les textes fondateurs .....	78
3.1.2.	Deux modèles opposés : la « voie verte » et la « voie dorée ».....	79
3.2.	L'engagement de Couperin en faveur des archives ouvertes.....	80
3.2.1.	Au niveau européen .....	80
3.2.2.	Au niveau français .....	81
3.3.	L'UA, première université française à voter la création d'une archive ouverte institutionnelle accompagnée d'un mandat de dépôt.....	82
3.3.1.	La genèse du projet .....	82
3.3.2.	Un double projet : un dépôt pour les étudiants et un autre pour les chercheurs.....	84
3.3.3.	Le vote pour une archive ouverte institutionnelle à l'UA.....	85
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>87</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>89</b>
	<b>LISTE DES SIGLES UTILISÉS.....</b>	<b>95</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>101</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>102</b>

## Table des illustrations

Illustration 1: Capture d'écran de la page d'accueil du site web de la BUA .....	66
Illustration 2: Capture d'écran de la page d'accès aux ressources numériques .....	66
Illustration 3: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne .....	67
Illustration 4: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne .....	68
Illustration 5: Capture d'écran de l'accès aux revues en ligne .....	69
Illustration 6: Module de chat Ubib.fr.....	70
Illustration 7: Logo du service Ubib.fr.....	70

## Table des tableaux

Tableau 1: Evolution du coût des périodiques électroniques à la BU d'Angers .....	74
Tableau 2: Part des dépenses en périodiques électroniques .....	76
Tableau 3: Dépenses en périodiques électroniques dans les dépenses documentaires globales de la BU d'Angers de 1998 à 2011 (en euro).....	77

## Table des annexes

Annexe 1 : organigramme de Couperin (mai 2013).....	89
Annexe 2 : Organigramme de l'Université d'Angers.....	90
Annexe 3 : Organigramme statutaire du SCD de l'Université d'Angers.....	91
Annexe 4 : Tableau statistique des périodiques.....	92
Annexe 5 : flyer de l'Open Access Week d'octobre 2012.....	93
Annexe 6 : Hors-série n° 1 de L'UA Mag, le magazine de l'Université d'Angers, édité à l'occasion de l'Open Access Week d'octobre 2012.....	94



## RÉSUMÉ

Le concept de bibliothèque hybride est né du constat du développement des collections électroniques dans un environnement encore dominé par des supports imprimés. La mutation vers la bibliothèque hybride a commencé dans les Sciences, Technique et Médecine à cause des pratiques informationnelles des chercheurs. Elle a gagné aujourd'hui les autres disciplines.

Les *big deals* accélèrent l'entrée des bibliothèques universitaires dans le monde numérique : les coûts sont très importants, ce qui les contraint à réduire les revues papier et les monographies. La création du consortium Couperin en 1999 par quatre universités dont celle d'Angers a permis de fédérer les demandes en ressources électroniques afin de peser un poids plus importants dans les négociations avec les éditeurs scientifiques.

Face au phénomène du bouquet, les grandes institutions de recherche mais aussi les universités se regroupent et développent des réservoirs de données gratuits : l'*open access*. Plus récemment, le projet de licences nationales, porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permet à tous les établissements exerçant une mission d'enseignement supérieur et de recherche d'accéder à des archives de revues et de livres électroniques.

Ces archives sont le grand enjeu des ressources électroniques car l'acquisition de ressources numériques ne va pas de pair avec leur conservation, comme c'était le cas pour le support papier auparavant.

**mots-clés** : politique documentaire, collections, numérique, périodiques électroniques, revues, bibliothèque universitaire, libre accès, archives ouvertes, Couperin, internet

## ABSTRACT

The concept of hybrid library was born from the observation of the development of digital collections in an environment still dominated by printed media. The transition to the hybrid library began in Science, Engineering and Medical because of information practices of researchers. She has now gained the other disciplines.

The big deals accelerate the entrance of academic libraries in the digital world : costs are very high, forcing them to reduce paper journals and monographs. The creation of the consortium Couperin in 1999 by four universities including Angers has federate requests about electronic resources to impose a most important power to influence negociations with scientific publishers.

Faced with the big deal phenomenon, the major research institutions but also universities come together and develop reservoirs of free data : the open access. More recently, the draft of national licenses, supported by the Ministry of Education and Research, enables all establishments engaged in a higher education and research mission to access journal archives and e-books.

These archives are the big issue of electronic ressources because the acquisition of digital resources don't go hand in hand with their conservation, as it was the case for the paper before.

**keywords** : collection development, collection, digital, e-journals, journals, academic library, open access, open archive, Couperin, web

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Jordan HUET  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 08 / 06 / 2013

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

